

Octobre 2018 | n° 87 | mag.wcoomd.org

OMD actu

Conseil 2018
Blockchain
Zones franches
...



Organisation mondiale des douanes

APPUYER SUR LE BOUTON DE LA CONNAISSANCE

LANCEMENT D'UN NOUVEAU COURS



Règles d'origine

**NOUVEAU
COURS**
DEMARRER

- Le tout nouveau cours d'apprentissage à distance de l'Académie OMD - Propose un aperçu des Règles d'origine en général ainsi qu'une meilleure mise en œuvre et application des procédures en matière d'origine. Une priorité toute particulière a été accordée aux sujets pratiques aux fins d'aider les professionnels du commerce international à comprendre et appliquer les règlements figurant dans les accords de libre-échange ou les SPG en application.

REDUCTION POUR LES LECTEURS
D'OMD ACTUALITÉS

En exclusivité

15%
de réduction

**BON DE REDUCTION
EN LIGNE**

Utiliser le code **WCON15** lorsque vous passez commande.
Inscrivez-vous dès maintenant, le code n'étant accessible que pour les 20 premiers inscrits.



ACADEMIE
OMD

<https://academy.wcoomd.org>
academy@wcoomd.org

Sommaire

- 04 **Flash Infos**
- 10 **Dossier**
- 37 **Panorama**
- 50 **Focus**
- 72 **Point de vue**
- 78 **Événements**



DOSSIER : CONSEIL 2018

- 12 **Le Secrétaire général** fait part de ses réflexions sur les travaux passés et futurs de l'OMD et sur ce qui influencera notre travail, au cours des mois à venir
- 16 **Derniers développements dans chacun des thèmes de travail** : questions tarifaires et commerciales, facilitation, lutte contre la fraude et renforcement des capacités
- 35 **Divers** : élections, concours photo, signatures de protocoles d'accord

FOCUS : CHAÎNE DE BLOCS

- 52 Sur la **route de la confiance**
- 56 Numérisation des **carnets ATA**
- 60 **CADENA**, la chaîne de blocs sous-tendant la mise en œuvre des ARM
- 64 **TradeLens** : la chaîne de blocs au service des douanes
- 68 Au-delà du **Guichet Unique**

POINT DE VUE

- 72 Pourquoi les gouvernements et les douanes ont encore besoin de leur **propre système de classification des marchandises**
- 75 Remettre au cœur du débat la question des contrôles douaniers dans les **zones franches**

Rédacteur en Chef
Grant Busby

Rédactrice/Journaliste
Laure Tempier

Assistante de rédaction
Sylvie Degryse

Abonnements en ligne
www.wcoomd.org/fr/media/wco-news-magazine/subscriptions.aspx

Publicités



Bernard Bessis
bernard.bessis@bb-communication.com

Éditeur

Organisation mondiale des douanes
Rue du Marché, 30
B-1210 Bruxelles
Belgium

Tel. : +32 (0)2 209 94 41
Fax : +32 (0)2 209 92 62
communication@wcoomd.org
www.wcoomd.org

Note de la rédaction

OMD Actualités est distribué gratuitement en français et en anglais aux administrations des douanes, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales, aux opérateurs commerciaux et autres lecteurs concernés. Les idées exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation mondiale des douanes. Toute contribution en français ou en anglais est la bienvenue, mais doit nous parvenir pour le 15 décembre 2018 au plus tard. L'OMD se réserve toutefois le droit de publier, de ne pas publier, ou de corriger ces articles de façon à ce qu'ils soient conformes à la ligne éditoriale du magazine. Le Service Communication reste à votre disposition pour les demandes d'abonnement, la réception d'articles, et toute autre information en rapport avec OMD Actualités, à l'adresse électronique suivante : communication@wcoomd.org.

Copyright © Organisation mondiale des douanes
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

Remerciements : l'équipe de rédaction tient à exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce magazine.

Illustrations : Nos sincères remerciements à toutes les personnes qui nous ont fourni gracieusement des photos, logos et dessins pour illustrer la présente édition.

Photo de couverture : © Douane norvégienne

Design : www.inextremis.be - mp5887

Le Rules of Origin Facilitator : l'outil sur les préférences tarifaires au service des MPME

IL EXISTE À l'heure actuelle plus de 400 accords de libre-échange et d'arrangements commerciaux préférentiels dans le monde qui déterminent des taux de droits de douane plus faibles pour certaines marchandises remplissant des critères d'origine spécifiques. Toutefois, de nombreuses entreprises ignorent qu'elles peuvent demander à bénéficier de ces préférences tarifaires et, si elles sont au courant de l'existence de tels régimes, elles ne comprennent souvent pas comment vérifier si les produits qu'elles achètent ou vendent y sont éligibles.

C'est ainsi que de nombreux bénéficiaires potentiels acquittent le même droit de douane que celui s'appliquant aux marchandises provenant de pays qui ne sont pas signataires de l'accord et perdent leur avantage comparatif par rapport à leurs concurrents. Il en va de même pour de nombreux exportateurs qui perdent de la sorte des opportunités de faire des affaires également. Les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont particulièrement touchées par ce phénomène. Selon une enquête menée par le Centre du commerce international (CCI) sur les mesures non tarifaires dans plus de 60 pays, les règles d'origine et les exigences de certification en matière d'origine comptent parmi les obstacles au commerce les plus fréquemment cités par cette catégorie d'entreprises.

À propos de l'outil

Afin de permettre aux opérateurs commerciaux de naviguer plus facilement dans le paysage complexe des accords commerciaux, le CCI et l'OMD ont mis au point un outil en ligne baptisé « Rules of Origin Facilitator » (findrulesoforigin.org), ou « Facilitateur des règles d'origine », qui sert de « porte d'entrée » vers ces accords. L'outil permet aux utilisateurs de déterminer si un produit spécifique est couvert par un régime préférentiel et de trouver les règles d'origine qui

doivent être respectées par rapport à ce régime particulier.

Outre les règles d'origine spécifiques par produit, l'outil met également en exergue les dispositions sur la certification de l'origine, le cumul, la piste d'audit, l'expédition et la facturation, et il indique quels sont les documents exigés (comme le certificat d'origine) et où trouver les informations sur les sites web des autorités nationales.

Il couvre actuellement plus de 70 accords commerciaux appliqués par 85 pays ainsi que les régimes non préférentiels de l'Union européenne, des États-Unis et de la Suisse. Le CCI continue d'élargir la portée de l'outil, l'objectif étant de faire en sorte qu'il englobe tous les accords commerciaux existants.

Comment utiliser l'outil

La page d'accueil de l'outil montre un moteur de recherche. L'utilisateur doit choisir un ou plusieurs pays d'exportation et un pays d'importation, puis rechercher le produit qui l'intéresse en utilisant le code de classement douanier du Système harmonisé (SH) pour le produit concerné. Si l'utilisateur ne connaît pas le code SH du produit qu'il désire acheter ou vendre, il peut saisir le nom de la catégorie d'un produit (chaussures, par exemple) et l'outil affichera plusieurs possibilités de classement. La page d'accueil contient également un lien vers le moteur de recherche relatif à la nomenclature de la *Market Access Map* du CCI.

La page de résultats affiche tous les accords commerciaux disponibles correspondant aux paramètres choisis. L'outil permet de filtrer les accords déjà en vigueur et ceux en cours de mise en œuvre. Il permet également de laisser de côté les accords dont le détail des règles d'origine n'est pas encore disponible (c'est-à-dire les accords qui sont déjà en vigueur mais qui ne sont pas encore couverts par l'outil).

Lorsqu'un accord commercial ou un arrangement commercial préférentiel existe entre deux pays choisis, l'outil affiche les informations de base, telles que la différence entre les taux de droit préférentiels et les taux pour la nation la plus favorisée (NPF), ainsi que d'autres renseignements, comme la date de l'entrée en vigueur du régime ou les parties impliquées.

Les utilisateurs peuvent accéder à d'autres détails concernant les accords couverts par l'outil, dont la rédaction exacte des règles d'origine, les dispositions de cumul et les exigences éventuelles en matière d'expédition ainsi que des renseignements sur le certificat d'origine, tels que les détails de l'autorité émettrice et la période de validité.

Puisque plusieurs pays d'exportation peuvent être sélectionnés, l'outil permet de comparer les exigences entre les différents accords. Des icônes d'information apparaissent à côté de chaque catégorie de dispositions, fournissant aux utilisateurs une définition des termes utilisés ainsi que des exemples de la façon dont elles peuvent être appliquées.

Avantages multiples

Avec ce nouvel outil, l'OMD et le CCI espèrent améliorer la transparence des règles du commerce et faciliter la vie des MPME. De surcroît, l'outil est censé contribuer à une réduction des obstacles au commerce associés aux règles d'origine et à accroître l'utilisation des préférences au titre des accords commerciaux.

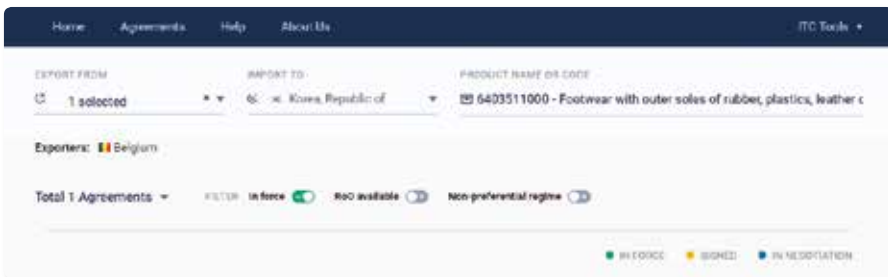
L'outil est très convivial. Essayez-le et faites-nous savoir ce que vous en pensez en utilisant la fonction *feedback* de l'outil.

En savoir +

<http://findrulesoforigin.org>



Sur la page d'accueil, l'utilisateur sélectionne le pays d'exportation, le marché de destination et le code SH ou le nom du produit



Les filtres permettent à l'utilisateur d'affiner les résultats



L'outil contient un glossaire, au cas où les utilisateurs ne connaîtraient pas les termes relatifs à l'origine



Si un traitement préférentiel est prévu pour le produit recherché, l'outil indique le taux de droit préférentiel et le taux pour la nation la plus favorisée

La nouvelle version du Guide sur la TRS est arrivée



© Jeff Huffman

L'OMD vient de publier une nouvelle édition du « Guide permettant de mesurer le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises », plus connu sous le nom de Guide sur la TRS. Une mise à jour du logiciel TRS et de son manuel de l'utilisateur suivra dans les mois à venir.

L'Étude de l'OMD sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises est un outil accepté au niveau international pour mesurer le temps réel pris pour la mainlevée ou le dédouanement, depuis le moment de l'arrivée des marchandises jusqu'à leur libération matérielle, ainsi que l'efficacité et le rendement des procédures aux frontières relatives au mouvement des marchandises à l'importation, à l'exportation et en transit. Elle contribue à détecter les goulets d'étranglement de manière objective et à les pallier de manière effective et efficace.

Rappelons que l'article 7.6.1 de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges (AFE) y fait directement référence : « Les Membres sont encouragés à mesurer et à publier le temps moyen qui leur est nécessaire pour la mainlevée des marchandises, périodiquement et d'une manière uniforme, au moyen d'outils tels que, entre autres, l'Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée de l'OMD ».

De plus, le Guide sur la TRS est considéré par l'OMD, ses partenaires en développement et par l'ensemble des donateurs comme un instrument utile pour procéder à une évaluation globale et détaillée des besoins et des priorités en matière de facilitation des échanges, ainsi que pour assurer le suivi régulier de la mise en œuvre des mesures prises en conséquence et en mesurer les résultats.

Le Secrétariat de l'OMD et les administrations douanières ont travaillé en étroite consultation avec les autres organisations internationales impliquées dans les politiques transfrontalières pour la mise à jour de la dernière édition du Guide sur la TRS, sur la base des besoins stratégiques et opérationnels nouveaux et émergents.

Dans la version 3 du Guide, l'OMD invite instamment les administrations des douanes à mener une étude TRS de manière périodique, en étroite collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux compétents et avec les parties prenantes du secteur privé, en veillant toutefois à faire en sorte de jouer un rôle de chef de file dans la planification, la conception, l'analyse et la gestion en général de ce que l'OMD appelle le « cycle de la TRS ».

Pour la première fois, la version 3 fournit des informations détaillées sur l'utilisation de la TRS en vue de la mise en place des dispositions de l'AFE et de ses suivi et évaluation. Le Guide met en avant les différentes démarches qui peuvent être adoptées pour mener une TRS. Il propose une « TRS simplifiée », qui ne se centre que sur la partie du processus de dédouanement où intervient la douane, ainsi que d'autres formes plus complexes de TRS comme les TRS consécutives ou simultanées, c'est-à-dire menées à différents points de passage frontaliers, impliquant d'autres organismes gouvernementaux concernés et d'autres parties prenantes.

Si les trois phases de la TRS (préparation / collecte / consignation de données / analyse et conclusions) sont encore et toujours d'application, la version 3 du

Guide en ajoute une quatrième couvrant le suivi et l'évaluation. Cette phase IV prépare le terrain pour permettre aux pays de conclure et d'évaluer un cycle de TRS avant de s'approprier à passer au suivant.

De plus, le nouveau Guide introduit le concept de mainlevée matérielle qui est défini comme une étape du processus de dédouanement au cours de laquelle les marchandises sont matériellement mises à la disposition de l'importateur ou exportateur, ou de son représentant légal, pour la mise à la consommation sur le marché national ou pour l'exportation, ou pour tout autre régime douanier. Dans le cas de l'exportation ou du transit international, cette étape est celle où les marchandises sont considérées comme ayant quitté le territoire douanier.

Par ailleurs, cette nouvelle version du Guide offre des informations détaillées concernant l'utilisation des technologies modernes pour la collecte, le recoupement et l'analyse des données afin d'améliorer le processus même de la TRS (par exemple, les systèmes de traitement électronique, le guichet unique, les téléphones intelligents, les scellements RFID et le suivi et repérage par géolocalisation). Il s'agit de tirer parti du recours croissant aux technologies de l'information et de la communication (TIC) par les douanes, les autres services gouvernementaux et le secteur privé.

La nouvelle version inclut également des orientations sur la phase de planification et propose une méthode pour la conduite d'une TRS conjointe dans un cadre bilatéral ou multilatéral. Elle fournit, enfin, des indications pratiques sur la façon de mener une TRS aux fins de la mesure de la performance concernant les corridors commerciaux régionaux, et énonce, en général, les principes et processus fondamentaux pour mener une TRS dans le contexte du transit international ainsi que sur la façon de mener de manière conjointe une TRS aux points de passage frontaliers communs entre pays voisins.

STEERING YOUR CUSTOMS, SECURITY AND COMMERCIAL DATA

Grâce aux contributions et suggestions apportées par les Membres et les parties prenantes de l'OMD, tous les procédés et les méthodes mentionnés dans le Guide sont complétés par des descriptions d'expériences et pratiques de certaines administrations, par des points de vue pratiques et par un examen des enseignements tirés et des solutions innovantes utilisées pour mener la TRS.

En savoir +
facilitation@wcoomd.org

Rappel historique

La mise au point de la TRS remonte au début des années 1990. Après avoir convenu d'une méthodologie, le Japon et les États-Unis mènent une première TRS en février 1991 dans la foulée des discussions menées dans le cadre de la *Structural Impediment Initiative* (SSI - initiative sur les obstacles structurels), l'objectif étant d'examiner l'existence et l'ampleur des goulots d'étranglement empêchant le mouvement fluide des marchandises entre les deux pays et de stimuler les efforts pour améliorer l'efficacité et l'effectivité des procédures aux frontières*. La SII est née du besoin de pallier le grand déséquilibre commercial existant alors en faveur du Japon et que les États-Unis et le Japon, malgré de nombreux efforts, n'arrivaient pas à réduire.

Sur la base de l'expérience de ces deux pays, l'OMD met au point, en 1994, un Manuel sur la TRS, centré sur les processus douaniers uniquement, dans le but d'offrir une méthode normalisée. L'objet et la méthodologie de la TRS sont revus en 2001, aboutissant à l'élaboration du « Guide permettant de mesurer le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises ». En 2005, l'OMD et la Banque mondiale développe le logiciel TRS qui permet de créer des questionnaires et, une fois les réponses recueillies et les données encodées, de procéder au calcul automatique du temps moyen, de l'écart type et du plus grand écart selon le schéma prédéfini pour chaque étape du processus de mainlevée des marchandises.

*<https://www.carecprogram.org/uploads/Day2-JPN-Customs-TRS-Experience.pdf>

SOFTWARE

ELECTRONIC
EXCHANGES

B2G
COLLABORATION

TRAINING

www.conex.net

CONEX
i-WAY TO CUSTOMS



© UNMEER

Soutien à l'aide humanitaire : l'OMD clôture avec succès le projet innovant C-RED

EN 2016, L'OMD lançait grâce à l'aide financière des Pays-Bas un projet de renforcement des capacités intitulé « la douane dans la lutte contre les maladies épidémiques », projet ciblant six administrations douanières des pays d'Afrique de l'Ouest ayant été touchés par l'épidémie de maladie à virus Ebola.

Connu sous son acronyme anglais C-RED, le projet a notamment permis de réunir autour de la même table les services douaniers, les autres agences impliquées dans la gestion des frontières et les acteurs humanitaires pour rédiger à « plusieurs mains » des procédures qui prennent en compte les contraintes et les réglementations des différents acteurs gouvernementaux (voir l'édition de juin 2018 du magazine pour un aperçu exhaustif du projet).

Après deux ans et demi, le projet a pris fin début octobre, après que les représentants des Douanes, des Ministères de la Santé et des Agences nationales en charge de la gestion et de la coordination des catastrophes des pays

bénéficiaires se sont réunis pour un troisième et dernier atelier sous régional.

Tous ont salué le travail réalisé par l'OMD avec les partenaires institutionnels du projet, à savoir le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et la Commission de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Si les pays bénéficiaires et la Commission de la CEDEAO se sont engagés à prendre le relais des actions menées, ils ont également insisté pour continuer à bénéficier du soutien de l'OMD.

L'OMD est dès lors à la recherche de nouveaux partenariats pour assurer le financement d'un projet C-RED+ qui permettrait d'élargir le champ des activités entreprises dans trois des pays C-RED et d'inclure de nouveaux pays fortement exposés au risque de désastre naturel ou d'épidémie virale.

En savoir +
capacity.building@wcoomd.org

Dernières adhésions aux instruments de l'OMD

Convention de Kyoto révisée



Kiribati

Date d'adhésion : 11 juin 2018
 114^e Partie contractante



Vanuatu

Date d'adhésion : 30 juin 2018
 115^e Partie contractante

Convention d'Istanbul



Arménie

Date d'adhésion : 3 juillet 2018
 70^e Partie contractante

Convention du Système harmonisé



Vanuatu

Date d'adhésion : 28 mars 2018
 157^e Partie contractante

En savoir +
communication@wcoomd.org



If your job was this easy, you wouldn't need us.

WITH OUR RANGE OF DETECTION SOLUTIONS, CONTRABAND AND THREATS MAY AS WELL WEAR A SIGN. From scanning vehicles to screening densely loaded cargo, the OSI Systems family of security companies offers proven products, innovative technology, and unrivaled expertise to help you uncover trade fraud and smuggling. Whether you need a standalone system or a fully managed, turn-key operation, we can help design, implement, and support a solution tailored to your mission.



Conseil 2018

LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX des douanes se sont réunis au siège de l'OMD du 28 au 30 juin 2018 afin d'entériner le travail entrepris par l'Organisation sur la période allant de juillet 2017 à juin 2018 et de définir les contours de la marche à suivre dans les mois qui viennent.

Ce dossier aborde les domaines de travail de l'OMD – contrôle, facilitation, questions tarifaires et commerciales, et renforcement des capacités – et présente les avancées réalisées et les initiatives prises durant les 12 mois concernés, dans chacun de ces domaines. Y sont également rapportés les événements ayant marqué le Conseil.







Réflexions sur les domaines de travail considérés comme prioritaires par les Membres de l'OMD

Par Kunio Mikuriya,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION
MONDIALE DES DOUANES

LORS DES SESSIONS du Conseil de 2017, les Membres ont entériné six priorités sur lesquelles le Secrétariat aurait à concentrer ses efforts : la facilitation des échanges, le commerce électronique, la sécurité, la coopération douane-administrations fiscales, les flux financiers illicites et la mesure de la performance. Lors de la session de juin 2018, ils ont examiné les progrès réalisés par rapport à ce programme de travail et ont décidé de la voie à suivre à l'avenir. Ce faisant, ils ont également débattu de possibles nouveaux domaines d'activités et ont adopté une nouvelle priorité : le réexamen de la Convention de Kyoto révisée. Dans le présent article, je passerai en revue chacun de ces sujets.

Facilitation des échanges

Pour aider les pays dans la mise en œuvre des dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des normes et outils de l'OMD pertinents, l'OMD propose une assistance technique personnalisée au titre de son Programme Mercator.

Au cours de l'exercice 2017/2018, 150 missions relatives à l'AFE ont été réalisées. Le Programme Mercator prévoit deux « modèles de relation » avec les Membres bénéficiaires. Le premier modèle, baptisé « Mon Programme Mercator », prévoit l'assignation d'un conseiller du Programme Mercator à un Membre bénéficiaire, le conseiller travaillant avec le Secrétariat pour mettre au point un plan pluriannuel qui s'attache non seulement aux aspects

techniques mais aussi aux conditions habilitantes pour la poursuite d'un programme de réforme. Le deuxième modèle se centre plutôt sur l'exécution de demandes spécifiques et ciblées, formulées par les Membres. Il s'agit généralement d'une formation ou d'un atelier ayant trait à un aspect technique, comme l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée ou encore la gestion des risques.

Afin de suivre les progrès réalisés, un outil d'évaluation a été mis au point et tous les bénéficiaires du Programme Mercator ont été invités à procéder à un premier cycle d'évaluation afin de permettre au Secrétariat de présenter un rapport pour la fin 2018 sur les avancées du Programme Mercator.

Par ailleurs, la coopération entre Secrétariats de l'OMD et de l'OMC continue, les deux organismes discutant de la façon dont le soutien est apporté aux Membres dans le but de garantir la coordination avec les autres organisations internationales. Depuis mai 2018, l'OMD est également invitée à participer aux réunions du Comité de la facilitation des échanges (CFE) de l'OMC et peut ainsi contribuer aux discussions sur la mise en œuvre de l'AFE, au même titre que les autres organisations de l'Annexe D, à savoir le FMI, l'OCDE, la CNUCED et la Banque mondiale.

L'OMD continue également de mettre au point des outils pour appuyer la mise en œuvre de l'AFE, dont les derniers sont les « Directives sur les agents en douane » et le « document FAQ sur les liens entre les opérateurs économiques agréés tels que définis dans le Cadre de normes SAFE et les opérateurs agréés de l'article 7.7 de l'AFE ». Autre outil incontournable, le « Guide sur l'Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises » a été mis à jour, notamment afin qu'il soit plus adapté aux exigences de l'AFE.

Examen de la CKR

Outre les activités menées au titre du Programme Mercator, un autre grand chantier dans les mois et les années à venir portera sur l'examen complet de la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (amendée), plus connue sous l'appellation de Convention de Kyoto révisée (CKR). La CKR, adoptée en 1999 et entrée en vigueur en 2006, compte à l'heure actuelle 115 Parties contractantes. Si ce nombre est assez significatif, l'acceptation des Annexes spécifiques de la CKR reste encore faible.

Si des Directives sur la CKR ont été mises à jour de façon continue et si plusieurs nouveaux outils et initiatives de l'OMD sont venus compléter la Convention révisée, les Membres de l'OMD ont décidé, malgré tout, qu'il convenait d'actualiser cet instrument, près de 20 ans après son adoption et le Conseil de l'OMD a approuvé la création

Parmi les outils importants adoptés par le Conseil de l'OMD en juin 2018 figure le Cadre de normes sur le commerce électronique transfrontalier. Le Secrétariat est en train de mettre au point un mécanisme de renforcement des capacités afin de garantir que les Membres puissent appliquer rapidement et de manière harmonisée les normes édictées.

d'un groupe de travail chargé de réviser la Convention.

Commerce électronique

Parmi les outils importants adoptés par le Conseil de l'OMD en juin 2018 figure le Cadre de normes sur le commerce électronique transfrontalier qui aidera les Membres de l'OMD à mettre au point leur cadre stratégique et opérationnel pour gérer ce type de commerce. Ce nouvel instrument sera aussi utile pour ceux qui cherchent à renforcer leur cadre existant afin de répondre de façon effective aux exigences que posent les modèles d'entreprise nouveaux et évolutifs.

Le Cadre met l'accent sur les données électroniques préalables aux fins de l'évaluation des risques avant l'arrivée. Durant ces 20 dernières années, l'OMD n'a cessé de plaider en faveur d'un environnement dématérialisé pour le commerce traditionnel. Il en va de même pour le commerce électronique. Les services de messagerie ou de courrier exprès soumettent déjà en grande partie des données électroniques préalables dans la lignée de ce que recommande le Cadre de normes, ce qui permet aux douanes de mener leurs évaluations de risque à l'avance. Toutefois, les opérateurs postaux restent à la traîne, bien que certains progrès aient été réalisés dans quelques pays qui ont bénéficié du plein soutien de l'OMD et de l'Union postale universelle (UPU).

L'OMD et l'UPU ont déjà mis au point les normes internationales harmonisées pertinentes et elles continuent d'encourager la mise en place de systèmes électroniques au niveau national. Les éléments de données qui peuvent encore être exigés afin de relever les défis et répondre aux risques associés au commerce électronique transfrontalier sont en cours de définition. Les deux organisations se chargent, par ailleurs, de mettre au point des orientations supplémentaires concernant l'échange de données électroniques préalables, notamment en matière de saisie et de qualité des données, ainsi que concernant les cadres légaux et opérationnels. Elles étudient également la possibilité d'organiser une conférence afin de mobiliser tous les acteurs concernés et de susciter un engagement fort en faveur du changement de la part des décideurs.

Bien que l'essentiel du Cadre de normes ait été élaboré, il reste encore un travail important à réaliser. C'est pourquoi le Conseil de l'OMD a accepté de proroger le mandat du Groupe de travail sur le commerce électronique afin qu'il puisse approfondir encore le Cadre, en finalisant les spécifications techniques, en proposant des solutions à des problèmes tels que la gestion des identités, par exemple, et en affinant d'autres éléments du Cadre tels que les définitions, les éléments de données, les modèles de recouvrement des recettes et les études de cas.

En outre, le Secrétariat de l'OMD est en train de mettre au point une stratégie de mise en œuvre à l'échelon mondial et un mécanisme de renforcement des capacités afin de garantir que ses Membres puissent appliquer rapidement et de manière harmonisée les normes édictées, tout en tenant compte du fait que la mise en œuvre devra parfois se faire d'une manière graduelle, sur la base des priorités et des spécificités nationales ainsi que de la disponibilité des ressources.

Le travail de l'OMD se centre sur le commerce électronique transfrontalier et les marchandises matérielles et vient compléter et étayer le Programme de

travail de l'OMC sur le commerce électronique. Par ailleurs, l'OMD collabore activement avec d'autres organisations internationales pour appuyer leurs efforts respectifs dans le domaine du commerce électronique. Ces organisations incluent l'Organisation de coopération et de Développement économiques (OCDE), l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'UPU, ainsi que les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique de la Convention internationale pour la protection des végétaux et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Sécurité

À la suite de l'adoption, en décembre 2015, de la résolution de Punta Cana qui rappelle le rôle de la douane dans la lutte contre le terrorisme, l'OMD a lancé son Programme sur la sécurité qui se centre sur cinq domaines de travail : le contrôle des passagers, la lutte contre le trafic de produits chimiques et de composants pouvant être utilisés pour la fabrication d'engins explosifs improvisés (EEI), le contrôle des échanges de nature stratégique, la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et le financement du terrorisme.

Les travaux ont bien avancé dans certains de ces domaines, comme au niveau du Programme Global Shield auquel plusieurs résolutions des Nations Unies font référence, encourageant les États à y apporter leur soutien, ou encore au niveau du Programme sur l'application des contrôles aux échanges de nature stratégique, focalisé sur la prévention du trafic illicite de produits stratégiques (armes de destruction massive, conventionnelles et articles connexes).

L'OMD compte désormais deux projets régionaux qui visent à renforcer les capacités des administrations douanières dans la lutte contre les déplacements liés au terrorisme et contre les trafics. Tous deux bénéficient du soutien financier du gouvernement du Japon : le Projet sur la sécurité dans la région Asie Pacifique, qui a commencé en mars 2017 et dont

les activités tournent à plein régime, et le Projet sur la sécurité dans la région d'Afrique occidentale et centrale qui a débuté en avril 2018.

Au cours de la récente session du Conseil de l'OMD et d'autres enceintes, quelques pays ont souligné le besoin d'approfondir l'examen du thème de la sécurité sur les bateaux de croisière compte tenu de la croissance que connaît le secteur de la croisière. En réponse à cette demande, l'OMD a convenu de réunir un groupe d'attachés douaniers en poste à Bruxelles afin qu'ils examinent les questions relatives au format et à la transmission des données préalables sur les passagers voyageant par transport maritime, dans la perspective d'une possible harmonisation de ces données. Les parties concernées, telles que l'Organisation maritime internationale (OMI), devraient participer également aux délibérations.

Enfin, le Conseil de l'OMD a adopté l'édition 2018 du Cadre de normes SAFE visant à sécuriser et faciliter le commerce mondial. Le version 2018 offre de nouvelles opportunités pour améliorer la sécurité et l'efficacité de la chaîne logistique. Il rehausse notamment les objectifs concernant le renforcement de la coopération entre les administrations douanières, par exemple à travers l'échange d'informations, la reconnaissance mutuelle des contrôles, la reconnaissance mutuelle des opérateurs économiques agréés et l'assistance mutuelle administrative. Par ailleurs, le Cadre SAFE appelle à une coopération douanière renforcée avec les services gouvernementaux chargés du contrôle réglementaire des voyageurs et de certains produits (comme les armes et les déchets dangereux), ainsi qu'avec les entités responsables des questions postales. Il comprend aussi à présent une liste exhaustive des avantages octroyés au titre de l'agrément OEA et établit certains bénéfices minimaux garantis.

Coopération douane-administration fiscale

Le Conseil et la Commission de politique générale de l'OMD débattent du concept de coopération entre le Fonds monétaire international (FMI) et l'OMD depuis

quelques temps déjà. Comme le FMI est souvent sollicité par les ministères des Finances afin qu'il apporte son conseil sur les politiques douanières, l'OMD a entamé un dialogue avec le Fonds afin que ce dernier élargisse sa perspective des douanes au-delà de leurs fonctions fiscales et qu'il tienne davantage compte de leur rôle non fiscal.

Afin de revoir sa position, axée avant tout sur les recettes, le FMI avait besoin d'accéder à des jeux de données spécifiques et l'idée a donc surgi de mettre au point un outil d'enquête spécifique pour la collecte de données, baptisé ISOCA de son acronyme anglais (*International Survey on Customs Administrations* ou Enquête internationale sur les administrations douanières). La participation à l'enquête sera volontaire et aucun système de mesure, de classement ou de notation n'est envisagé. Cette enquête unique permettrait :

- une réduction de la charge administrative pour les Membres, l'OMD et le FMI n'envoyant plus qu'un questionnaire basé sur une terminologie et des définitions communes et intégralement fondé sur les normes, outils et instruments de l'OMD ;
- l'établissement d'un cadre de référence pour une meilleure planification et une assistance technique, et un renforcement des capacités personnalisés ;
- la garantie d'une complémentarité d'expertise, quelle que soit l'assistance fournie ;
- l'évaluation des progrès réalisés, l'enquête servant aussi d'outil pour obtenir le soutien du ministère de tutelle en faveur de la réforme douanière et de l'attribution de ressources.

Afin de poser un cadre pour cet instrument, un protocole d'accord (PDA) avec le FMI a été rédigé. À la demande de certaines administrations, un délai supplémentaire a été accordé aux Membres de l'OMD pour leur

Au cours de la récente session du Conseil de l'OMD et dans d'autres enceintes, quelques pays ont souligné le besoin d'approfondir l'examen du thème de la sécurité sur les bateaux de croisière. L'OMD a convenu de réunir un groupe d'attachés douaniers en poste à Bruxelles autour des questions relatives au format et à la transmission des données préalables sur les passagers voyageant par transport maritime.

permettre d'apporter leur contribution au texte du PDA qui devrait être signé en décembre 2018.

L'OMD continue également de mettre au point des outils et de partager les meilleures pratiques concernant le renforcement de la coopération douane-administrations fiscales au niveau national. Sur la base d'un document conceptuel sur le rôle de la douane dans le recouvrement des taxes indirectes sur les marchandises importées, en juillet 2017, la Commission de politique générale a chargé le Comité technique permanent d'élaborer un document d'orientation. Les travaux à ce propos sont en cours et le Secrétariat continue de recueillir les pratiques des Membres et de dialoguer avec les organisations internationales pertinentes telles que l'OCDE. En outre, des recherches sont menées pour examiner les différents modèles de travail et leurs processus et exigences. Le projet de texte devrait être prêt pour décembre 2018. Par ailleurs, quelques nouveaux domaines sont en cours d'étude en vue de futurs travaux notamment sur l'utilisation de la technologie des chaînes de blocs pour améliorer les processus opérationnels, le recouvrement des recettes et la lutte contre la fraude et la criminalité.

Flux financiers illicites

Le rapport d'étude sur les flux financiers illicites (FFI), que les dirigeants du

G20 ont demandé à l'OMD de rédiger, a été adopté par le Conseil de l'OMD. Fruit d'une longue coopération entre le Secrétariat de l'OMD, les Membres, des instituts de recherche et d'autres organisations internationales, le rapport se centre sur les actions concrètes à mener pour lutter contre les FFI. Il reprend une série de recommandations invitant les pays, en particulier, à s'assurer que la douane dispose du mandat et des ressources nécessaires pour lutter contre la fausse facturation, qu'elle ait accès aux informations et aux technologies adéquates à cet effet et qu'elle puisse coopérer avec les autorités fiscales, les cellules de renseignement financier et d'autres organes pertinents.

Le Secrétariat de l'OMD poursuit le dialogue avec l'actuelle Présidence du G20, à savoir l'Argentine, et avec d'autres Membres du G20 afin de mobiliser un large soutien en faveur du rapport d'étude et de garantir qu'il soit transmis aux organes de travail appropriés du G20. Sur la base du Plan d'action de l'OMD sur les douanes et la lutte contre les FFI, il a continué également d'apporter une assistance technique aux administrations douanières, les encourageant en même temps à se doter du mandat nécessaire pour enquêter sur les FFI ou à œuvrer activement en faveur de l'établissement d'un cadre de coopération avec les autorités concernées. En outre, des ateliers régionaux sur les FFI, ciblant les flux d'espèces et le blanchiment d'argent sous le couvert d'opérations commerciales, ont été organisés pour les pays d'Afrique orientale et australe et d'Asie du Sud-Est. Des opérations de lutte contre la fraude visant la contrebande d'espèces se dérouleront également vers la fin de l'année 2018.

Mesure de la performance

De nombreux Membres de l'OMD ont exprimé leurs inquiétudes concernant les initiatives de mesure de la performance de la part d'autres institutions telles que le rapport *Doing Business* du Groupe de la Banque mondiale. Suivant des discussions à ce sujet lors de la session de la Commission de politique générale de décembre 2016, le Secrétariat a entamé un dialogue avec la Banque mondiale et

l'équipe de la Banque mondiale chargée de préparer le rapport a convenu de veiller à solliciter la contribution des douanes, en envoyant son enquête à toutes les administrations, donnant ainsi à la communauté douanière la possibilité d'apporter son éclairage dans le processus. Quatre-vingt-seize pays ont répondu à l'enquête et la Banque a l'intention de publier les résultats de cette année, avec les contributions des douanes, en octobre 2018. Un représentant de la Banque expliquera d'ailleurs le travail mené dans le cadre de l'enquête *Doing Business* à l'occasion de la session de la Commission de politique générale de décembre 2018.

De plus, un nouveau groupe de travail de l'OMD sur la mesure de la performance a été créé pour examiner la possible mise au point d'un outil de mesure de la performance exhaustif de l'OMD, qui couvrirait tous les domaines de travail de la douane. Le Groupe de travail a également été invité à analyser les conclusions de l'enquête du Groupe de la Banque mondiale et des moyens éventuels pour l'améliorer. Le Groupe consultatif du secteur privé de l'OMD a été invité à le rejoindre.

Travaux futurs

Je souhaiterais rappeler que la liste des domaines prioritaires sera revue et adaptée au cours des mois prochains, sur la base des discussions sur le Plan stratégique de l'OMD pour la période 2019-2022 qui s'ouvriront lors de la session de la Commission de politique générale de décembre 2018. Le Plan sera ensuite présenté aux sessions du Conseil de l'année prochaine pour approbation.

En me centrant sur les domaines prioritaires actuels, je n'ai mis en avant que quelques-unes des activités menées et résultats obtenus au cours des derniers mois. D'autres activités de l'OMD sont présentées dans les articles qui suivent, sous les rubriques consacrées à chaque Direction de l'OMD.

J'espère que le compte-rendu de ce que l'OMD a accompli et projette de faire dans les mois à venir et toutes les autres thématiques choisies pour la présente édition du magazine susciteront votre intérêt. Bonne lecture !

Questions tarifaires et commerciales

Activités transversales

Dossier Recettes et décisions anticipées

L'OMD continue de porter assistance à ses Membres dans la mise en œuvre du Dossier Recettes, qui offre une orientation et des bonnes pratiques en vue d'améliorer le recouvrement des droits et taxes, ainsi que dans la mise en œuvre d'un programme de renseignements contraignants sur le classement et l'origine des marchandises, dispositif exigé par l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le Bhoutan, le Costa Rica, la République démocratique populaire lao, le Malawi, le Népal, la Palestine et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont ainsi reçu une aide technique sur ces problématiques lors de séminaires nationaux. Des diagnostics ont également été réalisés en Guinée et en Côte d'Ivoire afin d'évaluer les systèmes de contrôle du classement tarifaire et de l'évaluation en douane mis en place par ces deux pays qui entendent se réappropriier ces fonctions douanières qui avaient été confiées à une société privée d'inspection.

Des ateliers sur le développement de systèmes de décisions anticipées en matière de classement ont été menés aux Bahamas, dans le cadre de l'accord conclu entre l'OMD et l'Administration des douanes qui bénéficie du financement de la Banque interaméricaine de développement, et au Burkina Faso, grâce au soutien de l'Agence internationale de coopération au développement suédoise.

Nomenclature et Classement

Dans le cadre de ses travaux visant à l'application uniforme du Système harmonisé (SH), l'OMD a adopté de nombreuses décisions de classement et a multiplié les efforts afin de renforcer les

capacités de ses Membres, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la version 2017 de la nomenclature, l'harmonisation et l'amélioration des méthodes d'analyse des laboratoires des douanes, et la mise en œuvre d'un système de décisions anticipées.

Parties contractantes et mise en œuvre du SH 2017

La Convention du SH a 157 Parties contractantes, la dernière adhésion étant le Vanuatu (mars 2018). La 6^e édition du SH est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. À l'heure actuelle, 118 Parties contractantes ont notifié au Secrétariat avoir mis en œuvre les amendements 2017 du SH et 9 Parties ont indiqué qu'elles le feraient dans le courant de l'année 2018.

Accélérer le processus décisionnel

Une objection avait été reçue à l'encontre du projet de recommandation qui proposait d'amender l'article 8 de la Convention du SH en vue d'accélérer le processus décisionnel du Comité du SH en limitant le nombre de réserves à deux eu égard aux décisions de classement. Toutefois, durant les sessions du Conseil 2018, la recommandation a été à nouveau adoptée, sous réserve que certains paramètres y soient clairement affirmés.

Décisions de classement et modifications des publications relatives au SH

Lors de ses 60^e et 61^e sessions, le Comité du SH a pris 343 décisions de classement, dont 251 faisaient référence à des dénominations communes internationales (DCI) de produits pharmaceutiques en liaison avec l'Accord de l'OMC sur le commerce des produits pharmaceutiques. Il a également adopté 12 amendements à la nomenclature du SH, 25 modifications des Notes explicatives du SH, et 48 nouveaux avis de classement. En outre, 1 avis de classement existant a été supprimé. Les

décisions et modifications (à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une réserve) sont disponibles sur le site web de l'OMD et via la librairie en ligne.

Guide sur les laboratoires des douanes

Le Guide a été mis à jour dans le cadre de la Phase III du Dossier Recette. Les meilleures pratiques en matière d'échantillonnage et de tests ont été collectées auprès des laboratoires douaniers de 22 pays, puis introduites dans un nouvel appendice IV. Le Guide inclut également des informations sur les laboratoires régionaux des douanes (RCL), y compris leurs coordonnées, des liens vers des informations pertinentes et les « Procédures et prescriptions pour l'établissement d'un laboratoire régional des douanes ».

Assistance technique

L'assistance en matière de renforcement des capacités dans le domaine du SH est fournie sous la forme de séminaires et d'ateliers nationaux et régionaux concernant la mise en œuvre et l'application uniforme du SH, la modernisation des laboratoires des douanes et de leurs méthodes de travail, et la mise sur pied de systèmes de décisions anticipées sur le classement. En outre, le Secrétariat émet des avis en matière de classement suite à la soumission d'une demande par un Membre.

Une assistance technique axée sur le SH et les questions connexes, y compris l'infrastructure des laboratoires des douanes et leur méthodologie d'analyse, a été fournie aux administrations douanières d'Albanie, d'Azerbaïdjan, de la Biélorussie, du Cambodge, du Chili, de la Géorgie, de la Moldavie et d'Ukraine.

Le Secrétariat de l'OMD a également fourni une assistance relative à la modernisation des laboratoires des



douanes en Albanie, l'accent étant mis sur les produits du Chapitre 27 du Système harmonisé, notamment les déchets d'huiles minérales, et en Mongolie, l'accent étant mis sur l'analyse des textiles, des produits pharmaceutiques et des vitamines.

Un atelier régional sur le renforcement des capacités des laboratoires des douanes, financé par le Service des douanes coréen, a été organisé pour les pays de la région Asie Pacifique, l'objectif étant de favoriser le partage d'expertise et de pratiques en matière d'analyse et de renforcer la coopération entre laboratoires.

En outre, des chimistes douaniers expérimentés et fonctionnaires chargés du classement provenant de la Bosnie et Herzégovine, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Pérou, des Philippines et de

la Tanzanie ont participé au Programme sur les laboratoires des douanes financé par la Douane du Japon. Les participants ont pendant une semaine étudié les outils de l'OMD en matière de SH avant de se rendre au Japon pour suivre une formation pratique de six semaines consacrée aux méthodes d'analyse chimique.

Les experts de l'OMD ont également participé à deux événements visant à échanger expériences et pratiques en matière d'analyse chimique dans les laboratoires des douanes : un atelier sur les technologies de détection utilisées par la douane qui s'est déroulé en Estonie dans le cadre du programme « Douane 2020 » de l'Union européenne et la « VII^{ème} Conférence scientifique et pratique internationale consacrée aux problèmes liés aux activités spécialisées » qui a eu lieu en Russie.

Un atelier régional d'accréditation pour les formateurs spécialisés sur le SH dans la région Asie Pacifique a été organisé au Japon, rassemblant des représentants de l'Australie, du Bangladesh, du Cambodge, de la Chine, du Japon, de la République démocratique populaire lao, de la Mongolie, du Myanmar, du Sri Lanka et de la Thaïlande.

Quant aux avis en matière de classement, 122 ont été fournis par le Secrétariat durant l'exercice 2017/2018.

Valeur

L'OMD poursuit ses efforts visant à aider ses membres à appliquer uniformément l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane (l'Accord), en particulier en fournissant des orientations sur la manière de gérer la valeur en douane dans un environnement commercial de plus en plus complexe.

Examen des questions

L'examen d'une question technique portant sur « les transactions entre parties liées dans le cadre de l'Accord et la détermination du prix de transfert » a abouti à l'adoption d'une étude de cas 14.2 qui illustre un scénario dans lequel la douane prend en compte les informations relatives aux prix de transfert pour établir la valeur en douane.

Le Comité technique n'ayant pu parvenir à un consensus à son égard, une question a été placée dans la Partie III de l'Aperçu général des questions techniques d'évaluation en douane (questions soulevées, en attente de travaux futurs). Elle fait référence à l'examen des circonstances propres à la vente au sens de l'Article 1.2 a) - marchandises produites dans différents pays. La question soulevée consiste à savoir si, lors de l'examen des circonstances propres à la vente en vue de déterminer si le prix a été influencé par le lien, il

convient d'examiner un rapport sur la fixation du prix de transfert fondé sur une seule transaction réalisée entre des parties non liées dans des pays autres que ceux à l'examen, ou d'examiner une situation particulière sur le marché mondial.

Le Comité technique poursuivra l'examen des questions techniques relatives :

- à l'évaluation des marchandises importées achetées lors de « ventes flash » ;
- à l'utilisation de la documentation des prix de transfert en vue

d'examiner les transactions entre parties liées conformément à l'article 1.2 a) de l'Accord ;

- à une vente pour l'exportation à destination du pays d'importation au sens de l'article premier.

Nouvelles publications

Un nouveau document, intitulé « Mise en œuvre pratique de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane : Guide concis pour les pays les moins avancés (PMA) », offre des conseils aux PMA et des exemples de programmes de contrôle nationaux, y compris ceux utilisant une base de données en matière d'évaluation. En outre, le « Guide sur l'évaluation en

douane et le prix de transfert » et les « Directives pratiques pour le contrôle de l'évaluation » ont été mises à jour.

Assistance technique

Des ateliers nationaux sur la valeur en douane ont été organisés en Indonésie, en Mongolie et au Rwanda. Des ateliers régionaux ont été organisés respectivement pour les douaniers des régions Asie/Pacifique et Afrique du Nord, Proche- et Moyen-Orient, tandis que deux ateliers sous-régionaux ont été organisés pour les douaniers des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'Union douanière d'Afrique australe. En outre, des missions de diagnostic du système de contrôle de l'évaluation en douane et d'évaluation des compétences en la matière ont été réalisées au Cambodge, à Haïti et en Mongolie.

Dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux conjoints menés par l'OMD et l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) sur l'évaluation en douane et les prix de transfert, une rencontre a été organisée pour les pays des Amériques et des Caraïbes. En outre, un atelier conjoint OMC-OMD sur l'évaluation en douane a été organisé au Guatemala pour des représentants des secteurs privé et public.

Durant l'exercice 2017/2018, le Secrétariat a aussi répondu à neuf demandes d'avis relatifs à la valeur en douane.

Accréditation d'experts

L'OMD a organisé des ateliers d'accréditation pour les experts de la région Europe et pour les experts des administrations membres de la Communauté d'Afrique de l'Est sélectionnés dans le cadre du programme « maîtres formateurs » de la JICA.

Règles d'origine

L'OMD continue d'aider les administrations douanières à comprendre, gérer et mettre en œuvre les règles d'origine dans un contexte de prolifération des accords commerciaux régionaux.



Assistance technique

Dans le cadre des activités de renforcement des capacités en matière d'origine préférentielle, des ateliers ont été organisés en Albanie, aux Bahamas et en Zambie sur l'application des règles d'origine et en Éthiopie sur le déploiement d'une unité chargée des décisions anticipées. En outre, une mission de diagnostic des infrastructures relatives à l'origine et la valeur en douane a été menée au Cambodge. Les experts de l'OMD ont également participé à une session du Comité sur le commerce, la douane et l'immigration du Parlement panafricain à Johannesburg, Afrique du Sud.

Accréditation des experts

En réponse à la demande croissante d'assistance technique portant sur la mise en place de l'infrastructure requise

aux fins des décisions anticipées, le Secrétariat de l'OMD a intensifié ses activités en matière d'accréditation des experts en origine. Deux ateliers d'accréditation ont été organisés : un atelier pour les formateurs francophones de la région Afrique occidentale et centrale (AOC) et un atelier pour les experts de la région Asie/Pacifique.

Nouvelle publication

Lors de la Conférence ministérielle de l'OMC de 2015 qui s'est tenue à Nairobi, les membres de l'OMC ont adopté une Décision ministérielle sur les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés (PMA) qui énonce les règles d'origine préférentielles applicables aux importations en provenance des PMA lors de la rédaction d'accords commerciaux préférentiels non réciproques. Pour permettre aux PMA

de tirer profit de la Décision, l'OMD a élaboré un « Guide pratique relatif à la Décision ministérielle de Nairobi de 2015 sur les règles d'origine pour les PMA » qui fournit des informations pratiques sur la façon de bénéficier du traitement préférentiel ainsi que des explications détaillées sur les différents éléments de la Décision.

E-learning

Cinq nouveaux modules d'e-learning ont été mis au point sur les critères d'origine, le cumul, le transport direct, la certification et la vérification, et les modules existants « Introduction » et « Accords préférentiels » ont été révisés.

En savoir +

hs@wcoomd.org
valuation@wcoomd.org
origin@wcoomd.org



Centre for Customs and Excise Studies | Charles Sturt University | Port Macquarie Campus

Customs studies in Australia

BACHELOR DEGREES | POSTGRADUATE DEGREES | DOCTORATES

- MASTER OF CUSTOMS ADMINISTRATION
- GRADUATE DIPLOMA OF CUSTOMS ADMINISTRATION
- GRADUATE CERTIFICATE IN CUSTOMS ADMINISTRATION

customscentre.com | customs@csu.edu.au

Charles Sturt University – the world's largest provider of university education in law enforcement, counter-terrorism, emergency management, customs and border security.

Charles Sturt University CRICOS 00005F.

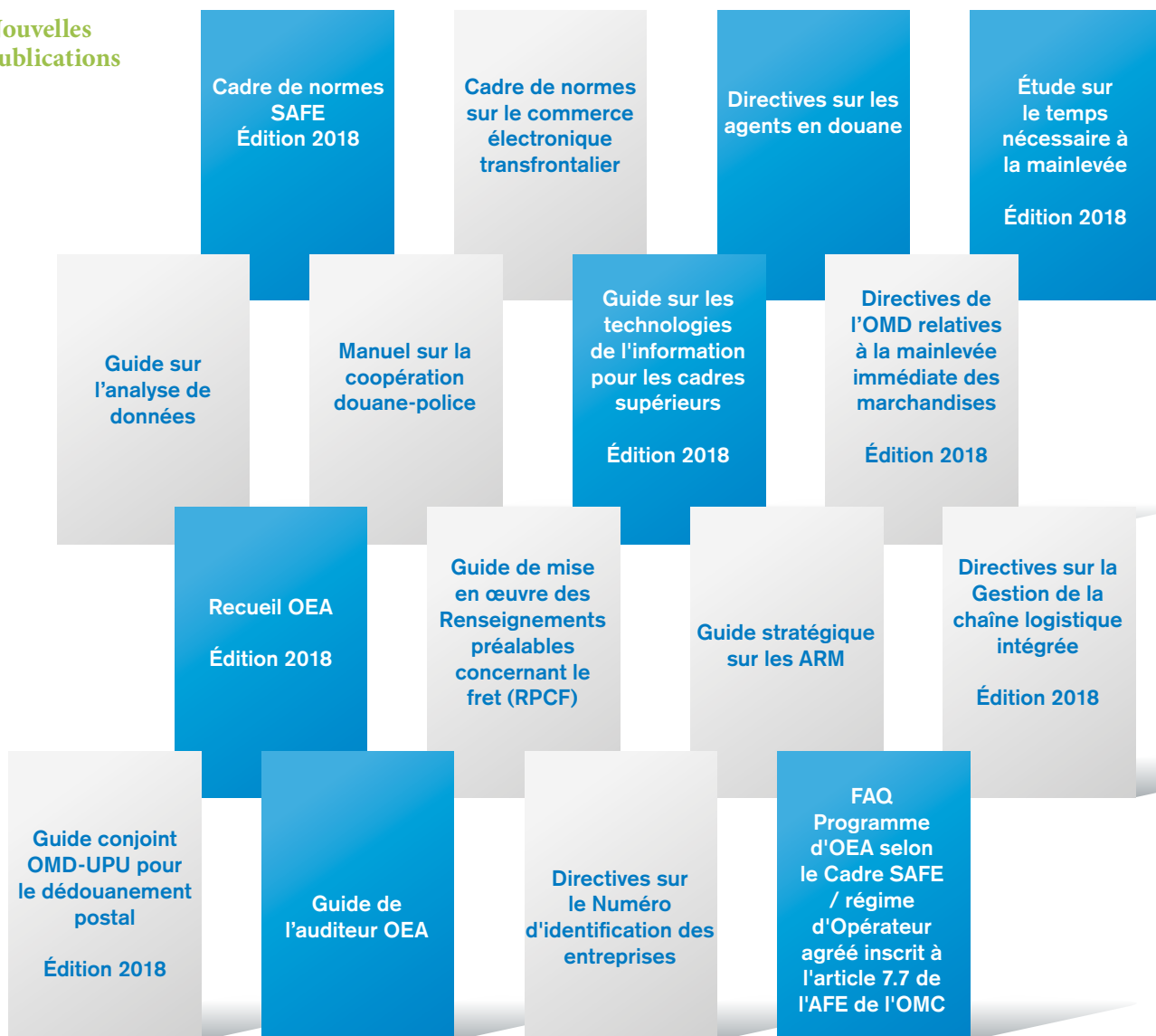


Knowledge Beyond Borders



Procédures et facilitation

Nouvelles publications



Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges

L'AFE est entré en vigueur le 22 février 2017. Depuis son lancement en juin 2014, le Programme Mercator représente l'initiative stratégique de l'OMD visant à aider les gouvernements dans le monde à mettre en œuvre l'AFE d'une manière uniforme, moyennant l'application des outils et instruments de l'OMD, étant donné que les dispositions de l'AFE ont trait en grande partie aux régimes douaniers.

Au cours de l'exercice 2017/2018, de nombreuses missions liées à l'AFE ont

été effectuées par l'OMD. Nombre d'entre elles consistaient à fournir aux pays les capacités nécessaires pour entreprendre une étude sur le temps nécessaire à la mainlevée - Bahamas, Bangladesh, Belize, Burkina Faso, Burundi, Jamaïque, Kenya, Malawi, Maldives, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Ukraine, Soudan, Togo, Vanuatu, Zimbabwe. Une assistance a également été fournie aux Douanes du Burundi, du Cameroun et du Chili dans la rédaction des conclusions de l'étude qu'elles avaient entreprise.

Les experts de l'OMD ont également :

- aidé le Burundi à entreprendre une analyse des lacunes dans l'accession à la Convention de Kyoto révisée (CKR),
- facilité une « mission de cadrage » en Afrique du Sud visant à réviser la législation en fonction des exigences de l'AFE,
- soutenu la Douane de Namibie dans l'organisation d'un atelier sur l'engagement des parties prenantes,
- organisé un atelier sur la gestion coordonnée des frontières au Samoa,

- effectué une évaluation et un diagnostic en Angola,
- organisé un atelier national sur les technologies d'inspection non intrusive au Guatemala.

Les missions d'assistance technique et de renforcement des capacités relatives à la mise en œuvre de programmes d'opérateur économique agréé (OEA), aux procédures de transit et au Guichet unique sont mentionnées dans d'autres sections de cet article.

Outre une assistance ciblée au niveau national, l'OMD a tenu deux réunions du Groupe de travail de l'OMD chargé de l'Accord sur la facilitation des échanges où ont été abordées diverses questions techniques, telles que l'importance de la gestion coordonnée des frontières, du dialogue entre secteurs public et privé, de la coordination avec les autres services gouvernementaux et de la synchronisation des priorités en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.

Version 2018 du cadre de normes SAFE

La version 2018 complète les objectifs du cadre SAFE concernant le renforcement de la coopération entre les administrations douanières, notamment par l'échange d'informations, la reconnaissance mutuelle des contrôles et des OEA, et l'assistance administrative réciproque. En outre, elle incite à une coopération douanière renforcée avec les organismes gouvernementaux chargés de réglementer certaines marchandises (par exemple les armes et les matières dangereuses) et les passagers, ainsi qu'avec les entités responsables des questions postales. Une liste complète des avantages octroyés aux OEA avec certains minima garantis a également été ajoutée.

Opérateurs économiques agréés (OEA)

Pour aider les Membres à bien comprendre les points communs et les différences entre le Programme



d'OEA selon le Cadre SAFE et le régime d'Opérateur agréé inscrit à l'article 7.7 de l'AFE de l'OMC, l'OMD a développé un document rédigé sous la forme d'une "Foire aux questions" (FAQ) qui clarifie certains concepts et donne des conseils pratiques pour aligner les obligations des deux initiatives.

L'OMD a également soutenu la mise en œuvre des programmes OEA en Azerbaïdjan, en Iran, au Sri Lanka, au Salvador, au Nigeria, en Papouasie Nouvelle Guinée, au Paraguay, à Samoa et aux Tonga et a aidé le Panama, l'ex-République yougoslave de Macédoine et les membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) à améliorer leur processus de validation. Des ateliers sur les compétences pratiques en matière de préparation et de négociation des Accords de Reconnaissance Mutuelle (ARM) ont également été organisés pour

les pays d'Amérique et des Caraïbes et de la CAE, alors qu'un atelier sur les programmes OEA et les ARM a réuni les pays de la région Asie-Pacifique.

Numéro d'identification des entreprises

Un format international normalisé et unique de Numéro d'identification des entreprises (NIE) a été élaboré. Il s'accompagne de Directives et d'une recommandation. Le NIE vise principalement à permettre la mise en œuvre effective des Accords de reconnaissance mutuelle en facilitant l'identification des OEA entre pays signataires de tels accords, mais il peut tout aussi bien s'appliquer aux échanges transfrontaliers de données des opérateurs économiques, à d'autres fins commerciales (reconnaissance mutuelle des contrôles, lutte contre la fraude, etc.).



Transit

Des ateliers régionaux sur le transit ont été organisés pour les régions Afrique orientale et australe, Afrique occidentale et centrale et Amériques et Caraïbes, le but étant de promouvoir la mise en œuvre des Directives de l'OMD sur le transit et de réunir des exemples de bonnes pratiques nationales et régionales. Ont assisté à ces ateliers des représentants d'administrations des douanes, d'associations professionnelles, de comités nationaux de garants et d'expéditeurs, de Communautés économiques régionales et de partenaires de développement. D'ici à la fin de l'exercice 2018-2019, toutes les régions de l'OMD auront bénéficié de telles rencontres. Une assistance a également été fournie au Bélarus pour examiner le régime de transit existant.

Enfin, afin de permettre une interconnectivité des systèmes TI au niveau de la procédure de transit, l'OMD entend constituer un ensemble harmonisé et normalisé de données, à partir du Modèle de données de l'OMD.

Renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et Dossier Passager (PNR)

L'OMD continue à élaborer, actualiser et promouvoir les directives applicables aux RPCV-PNR, et leurs annexes techniques, en collaboration avec

l'Association du transport aérien international et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Parmi les derniers travaux figurent la publication d'une nouvelle version des normes PNRGOV, à savoir PNRGOV version 17.1 ; et la mise à jour des Principes PNRGOV et du Message PNRGOV EDIFACT. Une enquête visant à établir quelles versions du message PNRGOV étaient utilisées a révélé qu'il s'agissait de la version 11.1.

Un message RPCV reposant sur le format XML est en cours d'élaboration et sera bientôt disponible, en complément à la norme EDIFACT existante pour ces données, à savoir la norme « PAXLST pour les RPCV », méthode préférée pour transmettre les données des RPCV aux pouvoirs publics.

Par ailleurs, l'OMD s'efforce de faire connaître les « Orientations relatives à l'utilisation des PNR/RPCV » qui visent à aider les Membres à utiliser les informations sur les passagers à des fins de profilage et d'évaluation des risques, ainsi que les « Lignes directrices sur la manière de mettre au point un programme RPCV/PNR ». Des ateliers nationaux ont été organisés en Arménie et en Colombie afin d'apporter leur savoir-faire à ces pays concernant la mise en œuvre d'un programme RPCV / PNR.

Modèle de données de l'OMD

Soixante-quatorze pays ont confirmé la conformité de leurs systèmes d'information au Modèle de données et des projets impliquant la mise en œuvre du Modèle sont en cours dans 55 pays. La version 3.7.0 du modèle de données de l'OMD a été publiée. Elle comprend une version améliorée de « Mon Dossier d'information (DI) » et des éléments de données nouveaux ou mis à jour. Les Dossiers d'informations sont publiés désormais sous la forme d'une feuille de calcul au lieu d'un document Word, par souci de commodité pour les utilisateurs devant cartographier leurs exigences en matière de données par rapport au Modèle de données de l'OMD.

Concernant l'assistance technique, les experts de l'OMD ont mené des ateliers au Salvador, à Cuba et aux Bahamas et un atelier régional pour les pays de la région Amériques et Caraïbes. Ils ont également continué à aider les experts en informatique de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Togo, du Sénégal, du Ghana et du Mali afin d'élaborer des messages relatifs à la procédure de transit en se basant sur le modèle de données de l'OMD dans le cadre d'un projet d'interconnexion des systèmes informatiques pour la gestion des opérations de transit. Enfin, un atelier régional sur le Modèle de données a été organisé au Pérou, juste avant la Conférence de l'OMD sur les



technologies de l'information, le but étant de familiariser les pays avec l'outil et de permettre un partage d'expériences sur sa mise en œuvre dans la région.

Guichet unique

Les experts de l'OMD ont dirigé ou participé à différents forums, ont soutenu la mise en œuvre de solutions de guichet unique et ont encouragé l'utilisation des normes et outils de l'OMD, tels que le Modèle de données ou les Directives de Kyoto sur la TIC, dans la construction d'un tel environnement.

Ils ont aidé les douanes de l'Argentine, du Burundi, des Comores, du Kirghizistan, du Malawi, d'Oman, de Samoa et d'Uruguay dans leur projet de création ou d'amélioration des environnements nationaux. Ils ont également organisé ou participé à divers ateliers pour les pays de la « Coopération économique pour l'Asie-Pacifique » (APEC), de l'Organisation de la coopération économique de la mer noire, et des régions de l'Afrique orientale, centrale, occidentale et australe.

Inspection non intrusive

Les membres du Groupe d'experts techniques en matériel d'inspection non intrusive (INI) poursuivent leurs travaux concernant la mise au point d'un format standard pour données INI, dit « format de fichier uniformisé » (ou UFF). Le projet se

trouve actuellement en phase 2 et les fournisseurs de systèmes d'INI développent l'architecture de l'UFF et préparent une infrastructure de test.

Carnet eATA

Le Groupe de travail sur le Carnet ATA électronique, qui regroupe des représentants de l'OMD, de ses administrations membres et de la Chambre de commerce internationale, a développé un « Bloc utilitaire » eATA et un projet pilote visant à tester les capacités d'émission et de partage des carnets électroniques est en préparation.

Douane numérique

L'OMD, dans le cadre de son programme Mercator, organise des ateliers régionaux sur la douane numérique et le commerce électronique pour chacune des régions de l'OMD. Ces ateliers visent à améliorer les connaissances et à renforcer les capacités des administrations douanières en matière d'utilisation des technologies modernes. Les deux derniers ateliers qu'il restait à organiser ont réuni les pays des régions Amériques et Caraïbes et Afrique orientale et australe. En outre, l'OMD a effectué une analyse de l'utilisation potentielle des TIC et de ses incidences éventuelles sur la gestion de l'information pour chaque article de la section I de l'AFE. Cette analyse vise à explorer la manière dont la douane numérique peut soutenir davantage la mise en œuvre de mesures spécifiques

de l'AFE et complète les Directives de la CKR sur la TIC.

Trafic postal

L'OMD travaille en étroite collaboration avec l'UPU sur des thèmes d'intérêt commun, parmi lesquels, principalement, les échanges de données par voie électronique, la sûreté de la chaîne logistique postale, le commerce en ligne, et la qualité des données dans les formulaires CN 22 et 23.

Les deux organisations ont continué à apporter leur soutien à la douane et à l'opérateur postal arméniens, ainsi qu'à la douane et à l'opérateur postal indonésiens dans la mise en œuvre du système électronique de déclaration en douane (CDS) mis au point par le Centre de technologies postales de l'UPU. CDS permet aux clients de saisir en ligne les données concernant un envoi et aux postes de fournir aux douanes des informations préalables sur un envoi postal. Il permet également à une administration douanière d'informer un bureau de poste de l'action à entreprendre concernant un envoi postal. L'OMD et l'UPU ont également organisé un atelier en Guyana pour les pays des Caraïbes pour renforcer la coopération entre la douane et les opérateurs postaux au niveau national et améliorer l'échange d'informations électroniques préalables.

L'OMD a également participé à l'un des « ateliers sur la préparation opérationnelle au commerce électronique » organisés par l'UPU pour discuter de l'amélioration de la logistique et examiner les divers moyens de mettre en œuvre l'échange électronique préalable d'informations entre les postes et les douanes en utilisant le CDS ou toute autre solution basée sur les messages EDI conjoint douane-poste de l'OMD/UPU et le modèle de données de l'OMD. L'atelier a rassemblé des représentants de plus de 20 opérateurs postaux et de trois administrations douanières du monde arabe.

Enfin, l'OMD et l'UPU ont mis à jour le « Guide pour le dédouanement postal » qui fournit des informations détaillées

sur les instruments et outils pertinents de l'OMD et de l'UPU et qui établit une base de connaissances commune pour que douane et opérateur postal entament le dialogue au niveau national.

Commerce électronique

Le Conseil a adopté le Cadre de normes sur le commerce électronique transfrontalier ainsi qu'une Résolution visant à assurer une mise en œuvre harmonisée et efficiente du Cadre. Ce dernier fixe des normes de base relatives au commerce électronique transfrontalier. Les 15 normes qu'il énonce sont concises et s'attachent à l'environnement du commerce électronique en vue d'apporter des solutions pragmatiques, justes et innovantes tout en tenant compte des

attentes et préoccupations diverses exprimées par les administrations douanières et autres parties prenantes.

À l'avenir, le Cadre de normes sera enrichi de spécifications techniques et de directives afin d'en assurer la mise en œuvre rapide, efficace et harmonisée. En outre, les Directives relatives à la mainlevée immédiate des marchandises ont été mises à jour.

L'OMD est prête à aider ses Membres à mettre en œuvre le Cadre de normes et les outils qui y sont associés à travers des activités de renforcement des capacités. Cinq ateliers régionaux sont déjà prévus en 2018/2019 pour promouvoir et soutenir la mise en œuvre des normes du Cadre et autres outils pertinents. Le



Une centralisation efficace de votre tarification douanière et classification des contrôles à l'exportation – globalement

La détermination et l'utilisation régulière de la tarification douanière exacte et/ou de la classification du contrôle des exportations pour un produit est la tâche la plus fondamentale et souvent la plus difficile du commerce international. C'est une composante essentielle de la conformité de l'entreprise et le facteur-clé déterminant pour le calcul des droits de douane et l'application correcte des règles d'origine.

L'une des erreurs les plus fréquentes dans une vérification des douanes est l'utilisation de classifications incohérentes pour le même produit – une victoire facile pour les autorités et une marque noire souvent coûteuse pour l'entreprise impliquée.

MIC CCS vous facilite la détermination, la validation ainsi que l'affectation de la tarification douanière & la classification du contrôle des exportations – de façon rentable et conformément aux tarifs douaniers nationaux et aux listes de biens du contrôle des exportations. Ce logiciel vous permet en particulier de contrôler de façon générale tout le processus de tarification et de classification des produits au niveau mondial. Vous voulez en savoir plus sur MIC CCS? Contactez nous s'il vous plait:

MIC

Tel.: +43(0)732-778496
sales@mic-cust.com

premier événement de ce type a eu lieu les 16 et 17 juillet en Inde pour les pays de la région Asie-Pacifique.

Rôle de la douane dans les opérations de secours en cas de catastrophes naturelles

Le projet « Douane : réagir face aux crises épidémiques » (C-RED) financé par le ministère néerlandais des Affaires étrangères a pris fin. Dans le cadre du projet, un soutien a été fourni aux administrations douanières d'Afrique de l'Ouest qui ont été principalement affectées par l'épidémie d'Ebola, à savoir la Guinée, le Libéria, le Mali, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone, de sorte qu'elles soient mieux préparées à soutenir la lutte contre les maladies épidémiques et les catastrophes naturelles. Un compte-rendu des activités menées a été publié dans le numéro de juin 2018 du magazine.

Rapport d'étude sur les technologies de rupture

Le groupe de travail virtuel sur l'avenir de la douane a travaillé à la rédaction d'un rapport sur les technologies de rupture dont l'objectif est de sensibiliser la communauté douanière aux technologies les plus récentes et à leur potentiel, aux avantages et risques que leur usage génère, aux projets pilotes existants et aux enseignements tirés. Le Comité technique permanent (CTP) réuni en avril 2018 a consacré une journée entière à ce sujet et s'est félicité du rapport d'étude qui a continué à être enrichi depuis lors et sera réexaminé lors de la réunion du CTP au printemps 2019.

En savoir +

facilitation@wcoomd.org



Renforcement des capaci

Soutien consultatif stratégique

Ce domaine d'activités comprend l'évaluation des besoins au travers de missions exploratoires ou visant à identifier les lacunes, l'élaboration de plans stratégiques, la mise en œuvre des normes de l'OMD et le suivi régulier des indicateurs de performance. Durant l'exercice 2017/2018, 31 missions de

soutien consultatif stratégique ont été réalisées. Parmi les principaux outils de l'OMD utilisés dans le cadre de ces actions figurent le Cadre de diagnostic, le Diagnostic de gestion des risques, le Diagnostic de gestion des ressources humaines, l'outil d'évaluation institutionnelle et d'autres outils portant sur l'analyse organisationnelle.

Mercator

Depuis son lancement en juin 2014, le programme Mercator est devenu une initiative stratégique visant à aider les gouvernements à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) de manière uniforme en appliquant les instruments et les outils de l'OMD, les dispositions de l'AFE se rapportant, dans une large mesure, aux procédures douanières.

Entre juillet 2017 et juin 2018, un peu plus de 140 activités nationales de renforcement des capacités, d'assistance technique et de formation ont été réalisées dans le cadre du Programme. Par ailleurs, l'OMD a participé à 90 forums mondiaux, 60 forums régionaux et 35 forums sous-régionaux sur la mise en œuvre de l'AFE. 36 Membres sont désormais engagés à moyen ou long terme dans le programme et ont bénéficié soit de missions exploratoires ou de diagnostic, soit d'un soutien en matière de planification stratégique ou de mise en œuvre, ou des deux.

Pour gérer la mise en œuvre de ces plans ainsi que les demandes des Membres en matière de renforcement des capacités lié à l'AFE, l'OMD s'appuie sur les conseillers du Programme Mercator (CPM). De nouveaux ateliers d'accréditation ont été organisés ces douze derniers mois et l'OMD dispose à présent de 58 conseillers.

Développement des ressources humaines

E-learning

La plate-forme e-learning CLiKC! contribue aux activités de renforcement des capacités en offrant notamment des services relatifs à la préparation d'événements, tels que des ateliers de formation ou d'accréditation, ainsi qu'à la communication entre participants.

25 cours e-learning sont disponibles sur la plateforme. Un nouveau dossier



tés

e-learning sur le guichet unique a été publié en anglais et le cours sur les règles d'origine a été réorganisé et complété par des modules plus détaillés par rapport à la version précédente.

En outre, une application mobile présentant les principales modifications apportées à la version 2017 du Système harmonisé est désormais disponible à la fois sur les appareils Android et Apple. Toute personne intéressée peut télécharger cette application qui propose également des fonctions supplémentaires aux fonctionnaires des douanes ayant un compte CLiKC!

Académie de l'OMD

Le tout nouveau portail e-learning de l'OMD visant à renforcer les compétences douanières des professionnels du commerce est maintenant en ligne. Les cours disponibles dès à présent traitent des sujets suivants : Système harmonisé (cinq cours spécifiques par secteur), Modèle de données de l'OMD (deux cours) et valeur en douane (deux cours). D'autres cours seront ajoutés dans les prochains mois. Les cours ne sont actuellement disponibles qu'en anglais et en français, mais d'autres langues seront disponibles dans le futur.

Académie virtuelle d'orientation douanière

L'Académie virtuelle comprend quatre modules très interactifs, accompagnés d'un tutorat en ligne et de deux modules optionnels sur la plate-forme CLiKC!, l'objectif étant de donner aux fonctionnaires des douanes ayant moins de quatre années de service une possibilité unique de se former pendant 14 semaines. Les 6^e et 7^e sessions de l'Académie se sont tenues respectivement en septembre 2017 avec 33 douaniers de 27 pays différents et en mars 2018 avec 34 douaniers de 25 pays différents. La formation porte sur les compétences douanières de base, les principes des procédures et pratiques

de dédouanement, les normes et conventions internationales et la façon dont elles peuvent être appliquées sur le lieu de travail. Au terme des activités et de l'évaluation, 45 participants ont obtenu un certificat.

Programme de bourse

L'optique de ce programme est d'accompagner les administrations douanières dans leur développement organisationnel en dotant des fonctionnaires, sélectionnés pour leurs potentiels d'évolution au sein de leur structure, des connaissances techniques et capacités liées aux actions de réforme et de modernisation de leur administration. Trois sessions ont été organisées entre juillet 2017 et juin 2018 pour les locuteurs anglophones, francophones et hispanophones. Elles ont réuni 38 agents sur une période de six semaines chacune.

Programme d'études

Dix fonctionnaires ont suivi le programme Finances publiques de l'Institut universitaire national d'études politiques (GRIPS) de Tokyo, Japon, et 10 fonctionnaires le programme Gestion stratégique et droits de propriété intellectuelle (DPI) de l'Université Aoyama Gakuin de Tokyo, Japon.

Programme de développement de carrière

Le programme est une initiative soutenue par la Douane japonaise qui permet à quelques candidats provenant de pays en développement et retenus à l'issue d'une procédure de sélection de travailler sur une période de 10 mois au sein du Secrétariat de l'OMD en tant qu'experts associés. Ont participé au programme, durant l'exercice 2017/2018, 10 douaniers originaires d'Azerbaïdjan, du Bangladesh, du Burkina Faso, de Cuba, d'Indonésie, du Mexique, du Nigeria, du Soudan, de Thaïlande et du Timor-Leste.

Programme sur le leadership et le perfectionnement du personnel d'encadrement

Quinze ateliers ont été organisés pendant l'exercice 2017/2018, et quatre de plus ont été menés dans le cadre du programme de bourses et du programme de développement de carrière. Dans leur totalité, ces ateliers ont permis à environ 360 cadres douaniers supérieurs et cadres moyens susceptibles d'évoluer de mieux comprendre les méthodes modernes de gestion ainsi que leurs propres comportements et développements personnels en termes de leadership, sur la base d'une compréhension et d'une conscience d'eux-mêmes améliorées. En outre, une administration a bénéficié d'une « retraite pour dirigeants », activité qui vise à accroître la capacité des cadres de direction à faire preuve de leadership dans la mise en œuvre de réformes et de projets de modernisation.

Nouveaux outils et instruments

Mise à jour de l'Outil de diagnostic relatif au développement du personnel

L'outil, qui a été conçu pour servir de guide pratique aux administrations désireuses d'évaluer leur politique, stratégie et processus de gestion des RH, a été mis à jour dans sa section relative à l'égalité des genres et à la diversité. Ont été adaptées en conséquence les questions du diagnostic, les faiblesses courantes et les solutions éventuelles et possibilités d'amélioration.

Mise à jour du chapitre consacré à la gestion de projet dans le Recueil visant à développer le renforcement des capacités

Le chapitre 5 du Recueil visant à développer le renforcement des capacités a été mis à jour afin de définir un contexte de gestion de projet spécifique à la douane, fondé sur les meilleures pratiques internationales. Ce chapitre porte sur la nature spécifique des projets douaniers, tenant compte de la nature pluridisciplinaire de tels projets pendant

les phases de démarrage/lancement, de planification, de mise en œuvre et d'évaluation.

Mise à jour du chapitre consacré à l'engagement des donateurs du Recueil visant à développer le renforcement des capacités

Une mise à jour du chapitre sur l'engagement des donateurs était nécessaire pour tenir compte de l'entrée en vigueur de l'AFE et pour informer les administrations du contexte international concernant les donateurs et le développement après l'entrée en vigueur de l'Accord. Le chapitre fournit des conseils stratégiques de haut niveau face aux complexités du financement par des donateurs, compte tenu des expériences équivalentes d'autres Membres. Il traite plus particulièrement de questions liées à la position de la douane dans le contexte des objectifs des Nations Unies pour le développement durable (ODD), de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du Programme d'action d'Accra, et dans le cadre des dispositions de l'AFE relatives au traitement spécial et différencié (TSD).

Guide pour la mise en place d'un système de GRH basé sur les compétences

Face à une hausse des demandes dans le domaine de la gestion des ressources humaines, l'OMD a développé, dans le cadre du projet MADAO financé par la Suède, le Guide pour la mise en place d'un système de GRH basé sur les compétences dans un environnement douanier. Ce guide s'adresse aux directions générales des Administrations des douanes, aux unités/équipes chargées de la modernisation et aux cadres supérieurs chargés de la GRH.

Éthique

La 17^e session du Sous-Comité de l'OMD en charge de l'éthique s'est tenue à Bruxelles les 1^{er} et 2 mars 2018 lors de la semaine consacrée au renforcement des capacités.

Entre juillet 2017 et juin 2018, l'OMD a conduit plusieurs missions de soutien en matière d'éthique :

- des missions d'évaluation de l'éthique au Salvador (septembre 2017) ;
- une mission de soutien à la mise en œuvre d'une stratégie d'éthique au Rwanda (septembre 2017) ;
- un atelier sur l'éthique et la lutte contre la corruption pour l'Administration fiscale de l'Angola (décembre 2017) ;
- une consultation sur la déclaration d'Arusha et une mission visant à développer un programme complet d'éthique pour la Douane afghane à New Delhi, Inde (avril 2018) ;
- une mission de soutien à l'éthique pour l'Ouzbékistan afin d'aider ce pays à améliorer sa stratégie d'éthique douanière (mai 2018) ;
- une mission de soutien à l'éthique en Serbie avec l'aide de la Douane hongroise et du Service hongrois de protection nationale qui ont fait part de leur expérience en matière de tests d'éthique (juin 2018).

En décembre 2017, à l'invitation de l'Agence de la République du Kazakhstan pour les affaires du service public et la lutte contre la corruption, l'OMD a participé à la Conférence intitulée « De la recherche à la pratique : nouvelles normes anti-corruption et coopération internationale », à Astana, Kazakhstan. L'OMD a également été invitée par le Fonds monétaire international à présenter la déclaration d'Arusha, les directives et les initiatives actuelles de l'OMD sur la lutte contre la corruption en douane lors du séminaire régional AFRITAC West2, à Banjul, Gambie.

L'OMD a, en outre, participé à plusieurs réunions organisées par l'Office des Nations Unies contre la douane et le crime, axées sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, à Vienne, Autriche. L'OMD a participé également au Forum mondial de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte anti-corruption en mars 2018, intervenant lors de la table ronde sur le

thème « Intégrité et échanges : inutile de graisser les rouages du commerce ».

Égalité des genres et diversité

Pour rassembler des exemples de bonnes pratiques et échanger des informations sur les travaux des Membres respectifs dans ce domaine, l'OMD a créé un Groupe de travail virtuel sur la diversité et l'égalité de genre sur la plateforme CLiKC!. Environ 20 pays ont participé aux réunions organisées et plusieurs documents, notamment une présentation et des plans d'action sur l'égalité de genre, ont été chargés sur la plateforme CLiKC!.

En outre, le Secrétariat de l'OMD a organisé des conversations bilatérales avec plusieurs Membres afin de discuter plus avant de leurs travaux dans ce domaine. Cet échange a pour but final de développer un recueil de bonnes pratiques pouvant être utilisé en complément de l'Outil d'évaluation de l'égalité de genre dans les organisations (GEOAT).

Dans le cadre de la phase II du programme de la Finlande pour la région Afrique orientale et australe, le Secrétariat de l'OMD a commencé à élaborer un ensemble de formations en ligne et en salle de cours, portant sur l'égalité de genre et la diversité et sur leurs liens avec la réforme et la modernisation douanières. Cet ensemble comprendra deux volets : d'une part une formation d'une semaine pour cadres moyens et supérieurs sur la gestion des ressources humaines et l'intégration de la dimension de genre ; d'autre part un module d'e-learning plus vaste sur la sensibilisation à l'égalité de genre pour l'ensemble des fonctionnaires des douanes. La formation d'une semaine a été testée et finalisée et le module e-learning devrait être disponible sur la plateforme CLiKC! d'ici fin 2018.

En savoir +

capacity.building@wcoomd.org
www.wcoomd.org/en/topics/capacity-building/resources.aspx



WE PARTNER WITH CUSTOMS WORLDWIDE TO ENSURE A MORE EFFICIENT AND SECURE CROSS-BORDER TRADE

Our field proven solutions have helped governments tackle illicit trade and protect their revenues since 1974.

governments@cotecna.com
cotecna.com



Contrôle et lutte contre la fraude

Programme sur la sécurité

Dans le cadre du programme « Application des contrôles aux échanges de nature stratégique » (ACES), un programme et des modules de formation ont été développés afin notamment de pouvoir évaluer les procédures standard et les pratiques en vigueur en matière de « biens stratégiques ». Le programme de formation ACES a été adopté par de nombreuses administrations et l'OMD a elle-même organisé les formations suivantes depuis juillet 2017 :

- neuf ateliers nationaux auxquels ont participé 237 personnes venant de neuf pays différents ainsi que du réseau des Bureaux de liaison chargés du renseignement (BRLR) ;
- trois ateliers de « formation de formateurs » qui ont réuni 52 participants qui désiraient être accrédités en tant qu'experts formateurs spécialisés dans le domaine de l'ACES.

Douze pays ont indiqué avoir mené des formations ACES dans leur pays via les experts accrédités et cinq autres avoir intégré le matériel de formation de l'OMD dans le programme de formation de leurs écoles des douanes nationales. En outre, afin de mesurer l'impact du

programme ACES, l'OMD a organisé l'Opération Cosmo 2 en avril 2018 qui a rassemblé 104 pays et de nombreuses organisations internationales.

Sous le programme de travail lié à la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC), l'OMD a aussi mis au point un programme de formation et a commencé à sélectionner des formateurs. L'OMD a travaillé en outre avec le Bureau des Affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA), l'ONUDC, Small Arms Survey et INTERPOL sur du matériel de formation et l'organisation de formations en matière de détection des ALPC.

Dans le cadre du programme Global Shield - une initiative visant à contrôler le commerce des produits chimiques et autres composants utilisés dans la fabrication illégale d'engins explosifs improvisés (IED) -, une opération réunissant 34 pays de la région MENA a été organisée durant laquelle plusieurs tonnes de précurseurs chimiques et autres composants ont été saisis. Un atelier de formation des formateurs a également été organisé pour les experts de la région Asie-Pacifique.

Dans le domaine du financement du terrorisme, l'OMD a conduit des ateliers de lutte contre le blanchiment de fonds

et contre le financement du terrorisme et les flux financiers illicites en Afrique australe et orientale et en Asie du Sud-Est durant les premiers mois de l'année 2018.

Projets régionaux

L'OMD dispose de deux projets régionaux axés sur la sécurité soutenus financièrement par le gouvernement du Japon : le projet de l'OMD sur la sécurité en Asie/Pacifique (PSAP) qui a débuté en mars 2017 et le projet sur la sécurité en Afrique occidentale et centrale (PS-AOC) qui a débuté en avril 2018. Ces deux projets ont vocation à construire une capacité douanière en ce qui concerne la sécurité des frontières dans la région. Un aperçu des activités entreprises dans le cadre du PSAP est disponible dans le numéro de juin 2018 du magazine.

Programme sur les recettes

Contrôle a posteriori (CAP)

Les « Directives CAP » ont été mises à jour et continueront à servir de matériel de référence aux futures formations dans ce domaine. Des ateliers visant à renforcer les capacités des auditeurs douaniers se sont tenus en Bosnie-Herzégovine, en Iran, en Malaisie, au Bhoutan et au Soudan. Des missions de diagnostic ont été menées

Nouvelles publications

Manuel sur la coopération Douane/Police

Récapitulatif des typologies de la fraude commerciale

Directives sur le contrôle a posteriori
Édition 2018

Recueil sur la gestion des risques
Édition 2018

au Cameroun, en Jordanie, au Qatar et en Palestine. En outre, une mission de diagnostic portant à la fois sur le CAP et la gestion du risque a été menée en Arménie, une première du genre. L'OMD a également participé à une formation organisée par la Douane des Pays-Bas pour des douaniers chinois.

Afin de continuer à disposer du nombre d'experts nécessaires aux demandes de formation, un atelier d'accréditation des conseillers techniques et opérationnels CAP a été organisé pour les pays de la région MENA. Trois experts ont été pré-accrédités et participeront prochainement à une mission de terrain pour finaliser leur accréditation.

Opérations

Opération Leatherback a ciblé la fraude des produits pétroliers avec pour objectif d'identifier la nature et l'ampleur de l'évasion fiscale liée au commerce du pétrole. L'opération a abouti à la saisie de 1 198 797 litres de produits pétroliers et à l'identification de cas d'importation de pétrole frauduleux qui ont permis de récupérer 935 118 dollars des États-Unis.

Opération Fox a ciblé la fraude des produits du tabac et en particulier les cargaisons de cigarettes transitant par des zones franches. Plus de 100 conteneurs suspects ont fait l'objet de surveillance durant l'exercice, 136 millions de cigarettes ont été saisies et des zones franches exploitées par les trafiquants ont été identifiées.

Projet « Shot »

Face au danger croissant que représente le commerce illicite d'alcool, un projet visant à analyser les tendances mondiales en matière de fraude liée à l'alcool a été lancé en 2017 et se poursuivra en 2018.



Entrée en vigueur du Protocole de l'OMS pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

Au cours des sessions du Conseil, l'OMD s'est félicitée de l'annonce de la future entrée en vigueur du Protocole. L'OMD se tient prête à soutenir le travail de la douane dans la mise en œuvre de cet instrument international clé qui est entré en vigueur le 25 septembre 2018.

Programme sur les drogues et précurseurs

Projet AIRCOP

22 cellules aéroportuaires anti-traffic (CAAT) sont opérationnelles. Mises

sur pied, avec le soutien de l'UNODC et d'INTERPOL, dans le cadre du Projet AIRCOP en vue de renforcer les capacités des agents s'agissant de la détection des stupéfiants et autres produits illicites dans les aéroports internationaux, ainsi que l'identification de passagers à risque, les CAAT sont réparties en Afrique, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Dans le cadre du projet, une opération COCAIR VI a été mise sur pied afin de réunir les CAAT et d'autres unités aéroportuaires pour tester leurs capacités d'analyse de risque et promouvoir l'échange d'informations via l'outil sécurisé de l'OMD CENcomm.

Programme de contrôle des conteneurs (PCC)

Le PCC est une initiative gérée conjointement par l'ONUUDC et l'OMD. Les Unités de contrôle portuaire (UCP) créées dans le cadre du PCC sont aujourd'hui pleinement opérationnelles dans plus de 70 ports de 50 pays, quatre pays ayant rejoint le programme durant l'exercice 2017/2018. Permettre aux UCP de travailler en réseaux aux niveaux national, régional et international est une composante essentielle du Programme. Le système « ContainerCOMM » de l'OMD leur donne la possibilité de procéder à des échanges d'informations et de renseignements rapidement et de manière sécurisée par voie électronique. Aujourd'hui, il est accessible par plus de 100 administrations et compte plus de 1 000 utilisateurs. L'application est ainsi en passe de devenir une plateforme mondiale de communication sécurisée de port à port. Les Membres de l'OMD qui souhaitent utiliser cette plateforme sont invités à contacter le Secrétariat.

Étant donné le succès du PCC, un programme commun distinct sur le contrôle du fret aérien a été mis sur pied, et des équipes spécialisées chargées de cibler les cargaisons suspectes dans ce secteur de transport sont déjà opérationnelles dans 11 pays, six nouveaux pays ayant rejoint le programme durant l'exercice 2017/2018. Un système de communication AirCargoComm a été créé pour l'échange d'informations et peut être mis à la disposition de tous les membres de l'OMD. Le programme bénéficie du soutien de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Les UCP et les Unités de contrôle du fret aérien (UCFA) suivent régulièrement des formations pour renforcer leur savoir-faire en matière de profilage

et leurs connaissances des trafics illicites. Leurs progrès sont d'ailleurs également évalués. Depuis juillet 2017, 170 formations ont ainsi été menées sur différents types de techniques de contrôle dans les domaines du fret maritime et aérien.

Programme sur les DPI, la santé et la sécurité

De vastes activités de renforcement des capacités ont été entreprises dans ce domaine dans 56 pays, dont des séminaires et des missions de diagnostic régionaux ou nationaux. Les experts de l'OMD ont également apporté un soutien à des organisations nationales ou internationales, telles que l'Office américain des brevets (USPTO) ou l'Organisation pour la santé animale, dans la lutte contre la contrefaçon en participant à leurs ateliers ou conférences. En outre, deux opérations de grande envergure ont été coordonnées par l'OMD :

- l'Opération ACIM 2 (Action contre les médicaments contrefaisants et illicites) qui s'est déroulée sur une période de neuf jours dans 18 pays africains en juin 2017 et qui a donné lieu à l'interception d'environ 259 millions d'unités de produits de qualité inférieure aux normes ou contrefaisants, dont la grande majorité étaient des produits pharmaceutiques ;
- l'Opération GOALKEEPER initiée par la Douane russe et rassemblant 54 pays auxquels il était demandé de cibler la contrefaçon de produits officiels sous licence de la Coupe du Monde de la FIFA.

En outre, l'OMD a également soutenu l'opération mondiale annuelle contre les médicaments illicites, connue sous le nom de Pangea, conduite par INTERPOL.



Programme environnement

Projet INAMA

Lancé en octobre 2014, le projet INAMA, entrepris en collaboration avec la Direction du renforcement des capacités du Secrétariat, vise à renforcer la capacité de lutte contre la fraude de certains services douaniers d'Afrique subsaharienne, en se focalisant sur le commerce illicite d'espèces sauvages, et notamment les espèces menacées reprises dans la Convention de la CITES.

En 2017, deux opérations de lutte contre le commerce d'espèces sauvages ont eu lieu, l'une en Afrique anglophone et l'autre en Afrique francophone. Divers articles issus de la faune sauvage et commercialisés illégalement, notamment de l'ivoire travaillé et brut, des écailles de pangolin et des tortues vivantes, ont été saisis.

Trois ateliers de formation des formateurs ont eu lieu, deux en Afrique et un en Asie. Les objectifs étaient de développer les compétences techniques et les connaissances des participants relatives à la CITES, de développer leurs compétences de formateur et d'évaluer



le cadre de formation national actuel de leurs administrations, en particulier en ce qui concerne les espèces sauvages. Les participants identifiés comme prometteurs continueront la deuxième phase du processus d'accréditation et rejoindront ensuite le groupe de formateurs spécialisés CITES de l'OMD. Grâce au soutien financier du département d'État américain, des formations régionales réunissant agents des douanes et policiers suivront.

Une assistance a également été fournie au niveau national à sept administrations des douanes de l'Afrique subsaharienne désignées comme pays prioritaires, conformément à la méthodologie du projet INAMA. Tout au long de 2017, des missions exploratoires ont été menées au Burkina Faso, au Cameroun, au Kenya, au Mozambique, en Tanzanie et en Ouganda pour évaluer les capacités de contrôle des espèces couvertes par la CITES, sur la base de l'outil d'évaluation institutionnelle pour l'application de la CITES élaboré par l'OMD. Des rapports de diagnostic avec des recommandations détaillées ont été développés, ainsi que des

plans de travail pour mettre en œuvre les conclusions des diagnostics. Les administrations bénéficiaires ont également bénéficié de missions d'experts sur différentes thématiques. Les activités de soutien continueront d'être déployées jusqu'à la fin de 2018. Ces activités sont financées par la Suède.

Outil d'évaluation des aéroports en matière de trafic d'espèces sauvages

L'Association internationale du transport aérien (IATA) et l'OMD ont développé un outil d'évaluation avec le soutien du Partenariat ROUTES (Réduire les risques liés au transport illégal d'espèces sauvages) financé par USAID. L'objectif de l'outil est d'aider les aéroports à évaluer les mesures de sécurité en place pour contrer le transport de produits illicites issus d'espèces sauvages. Des évaluations ont été menées au Qatar, au Kenya, en Malaisie et en Afrique du Sud.

Programme de gestion des risques et du renseignement

Le Compendium sur la gestion des risques en matière de douane s'est enrichi de nouveaux contenus : des

manuels et indicateurs de risque pour le fret ferroviaire relatifs aux phases « avant l'arrivée, à l'arrivée et après l'arrivée » ont été élaborés ainsi que des Directives relatives à l'analyse a posteriori. En ce qui concerne les activités de renforcement des capacités, l'OMD a aidé 20 Membres à renforcer l'application de la gestion des risques.

Programme sur le patrimoine culturel

En partenariat avec divers partenaires, l'OMD a élaboré un manuel de formation unique sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels s'adressant aux douaniers de première ligne. Il fournit une analyse générale de ce type de commerce illicite, liste des sources d'information et différentes bases de données, et répertorie un certain nombre de techniques opérationnelles pour les agents de première ligne et des études de cas. Des sections supplémentaires couvrant des domaines et menaces spécifiques, telles que les enquêtes et des modèles de travail interagences, seront prochainement développées. Le manuel sera disponible prochainement en français et la traduction en d'autres langues est envisagée.



L'OMD a commencé à organiser des sessions de formation dont ont déjà bénéficié 13 administrations de la région MENA et les unités portuaires établies en Jordanie dans le cadre du PCC. L'OMD a également participé à des ateliers organisés par l'UNESCO et l'OSCE pour des représentants de plusieurs agences des pays des Balkans occidentaux et de l'Asie centrale.

En collaboration avec INTERPOL et avec le soutien d'Europol, l'OMD a organisé une opération réunissant services des douanes et de la police baptisée ATHENA à laquelle plus de 80 pays ont participé. Plus de 41 000 objets, dont des pièces de monnaie, des meubles, des peintures, des instruments de musique, des pièces archéologiques et des sculptures, ont été saisis lors de cette opération.

En outre, le gestionnaire de programme a collaboré avec l'unité de recherche de l'OMD pour organiser un atelier rassemblant les pays d'Afrique occidentale et centrale afin de discuter des pratiques et politiques nationales en matière de sécurité, de lutte contre le terrorisme et de protection du patrimoine, et d'identifier les lacunes entravant les actions de la douane sur ces divers plans. À partir de cette analyse, une formation sur mesure sera développée.

Outils

Le CEN et ses applications

La suite CEN comprend trois applications indépendantes, à savoir

le Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN), le CEN national (nCEN) et la plateforme de communication CENcomm, qui sont compatibles et naturellement complémentaires et qui chacune contribue à la numérisation des processus douaniers opérationnels dans le domaine de la lutte contre la fraude.

Durant l'exercice 2017/2018, le nCEN a été déployé dans quatre nouveaux pays - à savoir le Congo, la Palestine, le Sri Lanka et le Soudan. Ces pays viennent s'ajouter aux 25 pays qui utilisent déjà l'application à des fins analytiques et de gestion du risque - Angola, Botswana, Burundi, Comores, Fidji, Géorgie, Guinée, Haïti, Kenya, Lesotho, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Ukraine, Vanuatu et Zimbabwe.

Le CENcomm reste un outil populaire. Durant l'exercice 2017/2018, la plateforme a été utilisée lors de 80 opérations et dans le cadre de plusieurs projets. Une version modernisée de l'application a été mise au point et sera mise à la disposition des usagers dans les mois qui viennent.

Système de ciblage du fret

Le Système de ciblage du fret (CTS) permet à un pays de regrouper sous format électronique les données figurant dans les manifestes de chargement et de procéder à l'évaluation des risques, au profilage et au ciblage. Pour l'heure, le CTS dans sa première version limité au fret maritime a été déployé dans onze pays, à savoir la Jamaïque, les Bahamas,

le Sri Lanka, les Maldives, le Panama, la Géorgie, le Kenya, l'Ukraine, le Chili, les Philippines et Singapour. Les fonctionnalités pour le fret aérien ont été finalisées et ont été déployées dans ces mêmes pays.

Programme sur les pratiques opérationnelles douanières en matière de lutte contre la fraude et de saisies (COPES)

COPES est devenu un programme à part entière depuis janvier 2017 et a vocation à être déployé dans les six régions de l'OMD. Il couvre les questions de sécurité aux frontières, le recueil de la preuve, les saisies, les investigations et les poursuites. Bien que toutes les administrations des douanes ne soient pas dotées de pouvoir d'enquête judiciaire, elles ont vocation à être bénéficiaires du programme étant donné qu'elles font partie intégrante de la chaîne pénale douanière.

Le recueil COPES constitue une composante d'un projet désormais beaucoup plus large qui comporte lui-même différents objectifs : la sensibilisation des décideurs en matière de lutte contre la fraude aux questions de sécurité et à la judiciarisation des procédures, le développement d'une équipe de formateurs COPES, l'élévation des standards professionnels des fonctionnaires travaillant à la frontière en matière de recueil de la preuve, la conception d'opérations, l'accompagnement des agents de terrain pendant des opérations, l'amélioration de la coopération interagences et la réalisation de missions d'évaluation.

Sur la période 2017/2018, quatre nouvelles formations ont vu le jour : une spécifique dédiée aux formateurs, une autre axée sur les activités de lutte contre la fraude pour les agents de terrain, une autre pour les cadres et une dédiée aux investigations. Deux séminaires régionaux, six formations de formateurs, et cinq ateliers nationaux, dont un visant spécifiquement à préparer une opération, ont été organisés. En outre, le Brésil a bénéficié de formations développées selon ses besoins propres. Quant à l'opération de lutte contre la fraude, elle

a permis de faire de nombreuses affaires dont certaines ont été judiciairisées.

Le programme intervient également en synergie avec d'autres programmes de l'OMD. Un partenariat avec le PCC a permis de dispenser la formation COPEs à des agents affectés à des Unités de Contrôle Portuaires en Malaisie. Dans le cadre du projet MADAO, un expert COPEs a soutenu la Douane de Guinée dans la planification et la mise en œuvre d'une opération. Enfin, dans le cadre du Projet INAMA, une formation a été donnée aux participants aux ateliers de formation de formateurs qui se sont tenus en Malaisie, en Zambie et au Burkina Faso.

En savoir +

enforcement@wcoomd.org



Le Président du Conseil et le Secrétaire général réélus pour un nouveau mandat

Enrique Canon, Directeur général de la douane de l'Uruguay, a été réélu à la Présidence du Conseil et Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'OMD en fonction, à la direction du Secrétariat de l'Organisation pour un nouveau mandat de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2019.

M. Canon a exprimé ses remerciements pour la confiance témoignée par ce vote. M. Mikuriya, quant à lui, s'est dit profondément honoré par la confiance dont ont témoigné par ce vote les Directeurs généraux des douanes quant à sa capacité à conduire le Secrétariat, ajoutant qu'il était résolu à continuer à travailler avec eux pour réaliser les objectifs de l'Organisation et concrétiser sa vision basée sur les concepts de modernisation et de connectivité.

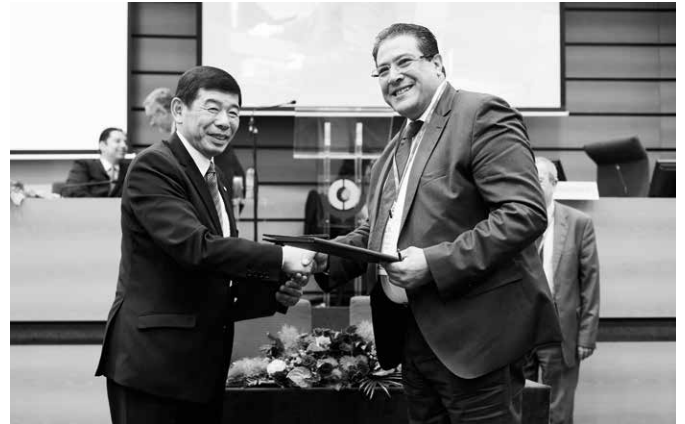


Cérémonie de signatures

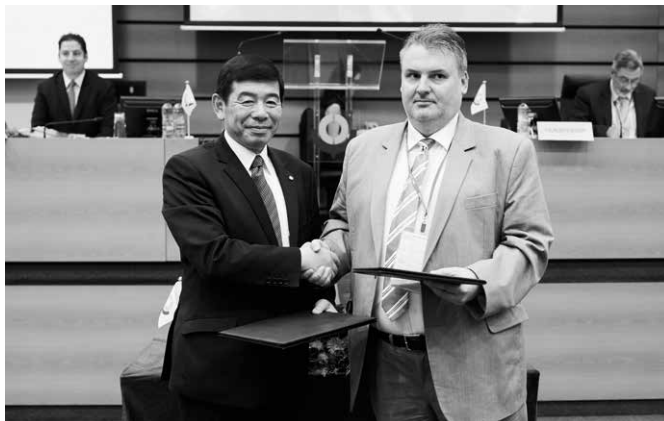
L'OMD a signé plusieurs Protocoles d'Accord durant ces sessions :



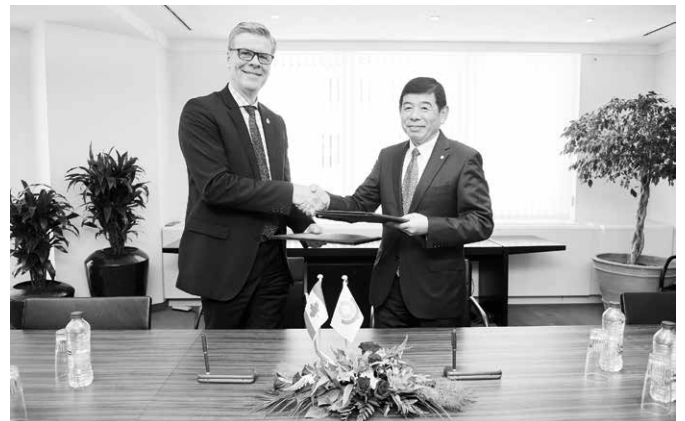
- avec la Douane coréenne sur l'ouverture d'un laboratoire régional des douanes de l'OMD ;



- avec la Douane tunisienne pour la création d'un Centre régional de formation de l'OMD ;



- avec la Douane hongroise sur la mise en place d'un Centre régional de formation cynotechnique ;



- avec la Douane canadienne sur la mise en place d'un Centre régional de formation cynotechnique.

En savoir +

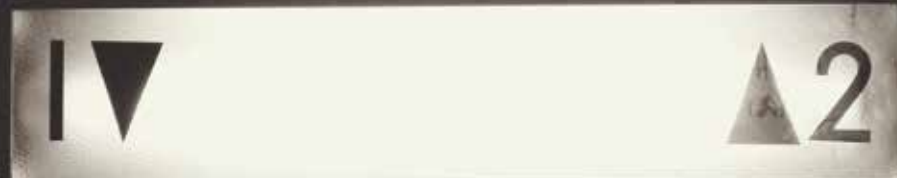
www.wcoomd.org/en/about-us/partners/mou-new.aspx



Concours photo 2018

« FACILITER LE COMMERCE, protéger notre population, construire notre pays » est l'intitulé de la photo gagnante du concours 2018 présentée par la Douane de la Jamaïque. La photo montre des douaniers s'attelant à diverses tâches de manière efficace et amicale. Elle illustre les principes clés que sont le service à la clientèle, la responsabilité, le professionnalisme, l'éthique et la transparence, principes que met en exergue le slogan de la douane jamaïcaine : « le pays d'abord ».

Revoir la méthode d'évaluation de l'OCDE concernant les politiques de facilitation des échanges



Par Xiaoping Jiang,

DIRECTEUR,

et Zhuojian Zhou,

CHEF DE PROJET, CENTRE DE RECHERCHE SUR LA SÉCURITÉ ET
LA FACILITATION DES ÉCHANGES RE-CODE, CHINE

Institut indépendant de recherche chinois, Re-code partage, dans le présent article, quelques réflexions sur la méthode d'évaluation des politiques de facilitation des échanges appliquée par l'OCDE. Il y explique pourquoi il a décidé d'évaluer la performance de la Chine en utilisant les indicateurs élaborés par l'OCDE, mais sans pour autant passer par la même méthodologie d'attribution de scores, et présente les conclusions que cet exercice a permis de tirer.

Plusieurs organisations internationales ont mis au point des méthodes pour évaluer l'efficacité des efforts entrepris par les pays pour faciliter les flux commerciaux. Citons, parmi elles, la Banque mondiale avec son projet *Doing Business* et le *Logistics Performance Index*, le Forum économique mondial avec le *Global Enabling Trade Report* et le *Global Competitiveness Report*, et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) avec son jeu d'indicateurs sur la facilitation des échanges. Cette dernière méthode constitue l'objet du présent article.

Méthode d'évaluation de l'OCDE

L'OCDE a mis au point des indicateurs pour évaluer dans quelle mesure les pays ont introduit et mis en place des mesures de facilitation des échanges ainsi que leur performance par rapport aux autres. Les mesures qui ont été sélectionnées sont dites spécifiques ou « restreintes » dans la mesure où elles sont centrées sur les prérogatives publiques et qu'elles sont tirées de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges.

Il existe 11 indicateurs de premier niveau relatifs aux procédures à l'importation

et à l'exportation, chacun étant divisé en sous-indicateurs, au nombre de 115 au total. La méthodologie n'est pas du tout compliquée : le score pour chaque indicateur de premier niveau se base sur la moyenne des scores obtenus pour chacun des indicateurs de deuxième niveau (c'est-à-dire les sous-indicateurs), tandis que la performance globale en matière de facilitation des échanges est calculée sur la moyenne des scores des indicateurs de premier niveau.

Il existe deux méthodes pour calculer le score des indicateurs de deuxième niveau :

- La « notation directe », où un score de 0 à 2 est attribué pour chaque indicateur (0 pour un mauvais résultat, 1 pour un résultat moyen et 2 pour un bon résultat). Les chercheurs peuvent se fonder sur les sources d'information disponibles au public (sites web des douanes, publications officielles telles que les codes douaniers, etc.) et sur les réponses aux questionnaires soumis aux administrations pertinentes et aux transporteurs actifs au niveau mondial.
- La « notation indirecte », où les données sont tirées de rapports

internationaux, de bases de données ou d'autres sources existantes du même type et sont ensuite traduites en scores sur la base de règles spécifiques.

Pour plus de détails sur les indicateurs individuels, les sources de données et la méthode de calcul, voir l'outil en ligne « simulateur des indicateurs de la facilitation des échanges » à l'adresse <https://sim.oecd.org/Simulator.ashx?lang=En&ds=TFI>.

Les politiques de la Chine en matière de facilitation des échanges

L'OCDE a mené une évaluation des politiques de facilitation des échanges de la Chine en 2012, en 2015 et en 2017. Les résultats sont reproduits dans le tableau 1.

Les experts conviennent que, de manière générale, les résultats de l'évaluation sont le juste reflet du niveau de facilitation des échanges en Chine. Toutefois, un grand nombre d'experts estiment également que plusieurs indicateurs n'ont pas été évalués avec la rigueur nécessaire et, par conséquent, qu'ils s'écartent de la réalité sur le terrain.

Prenons, en guise d'exemple, l'évaluation effectuée en 2017 et, plus particulièrement, l'indicateur se référant au programme de décisions anticipées avant déclaration, qui permet à la Douane chinoise de prendre des décisions en matière de classement, d'origine et de valeur des marchandises avant leur importation ou leur

exportation. Re-code est d'avis que la performance de la Chine à cet égard n'est pas aussi bonne que ce qu'indiquent les estimations de l'OCDE. Le score obtenu semble bien trop élevé, et ce pour deux raisons :

- les dispositions régissant les décisions anticipées en matière de classement, de valeur et d'origine des marchandises ne sont pas bien harmonisées avec les autres réglementations pertinentes ;
- les procédures et obligations aux fins de la prise d'une décision en la matière ne sont ni normalisées ni uniformisées sur le territoire national.

Un autre exemple est le score attribué aux trois indicateurs de la catégorie des « Formalités », qui semblent être, eux par contre, sous-évalués. Il est largement reconnu que la Chine a engrangé d'énormes progrès en matière de formalités : les exigences documentaires et les procédures douanières ont été simplifiées dans une grande mesure et les systèmes informatiques ont été améliorés, ce qui a ouvert la voie à une automatisation bien plus large. Alors que ces avancées ont été reconnues par la communauté des affaires en Chine, elles ne se voient pas reflétées dans l'évaluation de l'OCDE.

Les scores obtenus pour les deux indicateurs afférents à la « Coopération entre diverses agences à la frontière » ne

semblent pas non plus conformes à la réalité. Au cours des dernières années, la Douane chinoise n'a pas ménagé ses efforts pour promouvoir la coopération avec le personnel de l'Administration générale chinoise de la supervision de la qualité, des inspections et de la quarantaine¹. Par ailleurs, un « réseau de vérification des licences interservices » a été mis sur pied en coopération avec d'autres autorités. La coopération avec les homologues étrangers s'est également améliorée et les services chinois sont particulièrement actifs à ce niveau. La Douane chinoise, par exemple, a lancé un certain nombre de programmes de contrôle conjoints avec les administrations douanières de plusieurs pays voisins. Ces efforts ne sont pas adéquatement représentés dans l'évaluation de l'OCDE.

Les causes des écarts

Re-code estime que trois grandes raisons viennent expliquer les écarts observés pour certains des indicateurs.

La première a trait aux sources des données. De nombreux indicateurs de deuxième niveau sont calculés en utilisant la méthode de la notation indirecte, c'est-à-dire à partir des données tirées de rapports ou de bases de données de tierces parties. Le problème est que ces données sont parfois faussées. Prenons l'exemple des chiffres relatifs au « temps de dédouanement », un sous-indicateur relevant de la catégorie des « Formalités - Procédures ». Pour déterminer la valeur de cet indicateur, l'OCDE choisit d'utiliser le temps de dédouanement sans vérification matérielle et le temps de dédouanement avec vérification matérielle tels que publiés dans le *Logistics Performance Index* (LPI) de la Banque mondiale. Les résultats obtenus dans les rapports de 2014 et de 2016 ne relèvent pas vraiment d'avancée dans ce domaine. Le temps moyen nécessaire pour le dédouanement est de 2,07 et de 2,10 jours respectivement.

Or, la Chine a pris de nombreuses mesures pour rendre les formalités de dédouanement plus efficaces et les agences présentes aux frontières

Tableau 1 : Indicateurs sur la facilitation des échanges en Chine

Indicateur	Année		
	2012	2015	2017
Disponibilité des renseignements	1.56	1.80	1.52
Implication des négociants	1.50	1.75	1.43
Décisions anticipées	1.50	1.43	1.67
Procédures d'appel	1.71	1.13	1.33
Redevances et impositions	2.00	1.75	1.69
Formalités – Documents	1.17	0.83	1.33
Formalités – Automatisation	1.75	1.75	1.15
Formalités – Procédures	1.29	1.50	1.32
Coopération interne entre diverses agences à la frontière	1.00	1.00	1.00
Coopération externe entre les différentes agences à la frontière		1.00	0.80
Gouvernance et impartialité	1.86	1.57	1.67

1 En mars 2018, cette Administration a été démantelée et ses services d'inspection et de quarantaine des entrées et sorties intégrés à la Douane chinoise.

intervenant dans les flux commerciaux travaillent ensemble pour accélérer les procédures et les contrôles à cet effet. Les progrès se voient reflétés dans les études sur le temps nécessaire pour la mainlevée menées par Re-code en Chine depuis 2014 (voir le rapport sur l'étude entreprise en 2015 mentionné à la fin du présent article). En outre, les chiffres concernant les délais de dédouanement tirés du système de dédouanement de la Douane, auquel Re-Code a eu accès en 2016, sont bien plus bas que ceux rapportés dans le LPI.

La validité des temps de dédouanement présentés par le LPI en 2014 et 2016 méritent donc d'être remis en cause à juste titre. D'ailleurs, depuis que l'OCDE a publié ses derniers indicateurs sur la facilitation des échanges en 2017, la Banque mondiale a également rendu publique l'édition 2018 du LPI qui reflète bel et bien, cette fois, une amélioration du temps nécessaire au dédouanement en Chine. L'évolution du temps de dédouanement, telle que rapportée dans le LPI au cours des années, est reproduite dans le graphique 1.

Un autre problème a trait au fait que la méthode de notation ne permet parfois pas de mesurer les progrès réalisés. Reprenons encore une fois l'exemple du temps de dédouanement qui est noté

suivant une méthodologie binaire avec un score allant de 0 à 2 et des seuils fondés sur la méthode par-dessus/en-deçà de la moyenne. La note pour l'indicateur est de 0 (zéro) lorsque le « temps moyen nécessaire pour le dédouanement » du pays selon le LPI se situe parmi les scores les plus bas obtenus par 30 % des économies évaluées, de 1 s'il entre dans la tranche de résultats obtenus par 40 % des économies suivantes, et de 2 si le score obtenu figure parmi les plus élevés obtenus par les 30 % restants des économies. Si le classement d'une économie reste dans la même fourchette, même si le pays a fortement progressé dans le classement comparé au rapport précédent, son score OCDE restera inchangé.

Enfin, l'OCDE utilise des formules non pondérées pour calculer les scores pour les 11 indicateurs de premier niveau. À cet égard, Re-code considère qu'une évaluation qui détermine une simple moyenne sans établir de coefficients de pondération et sans tenir compte du poids différent des indicateurs ni de leur possible corrélation (corrélation entre les variables qui pourrait être interprétée comme un double comptage) ne constitue pas la méthode idéale.

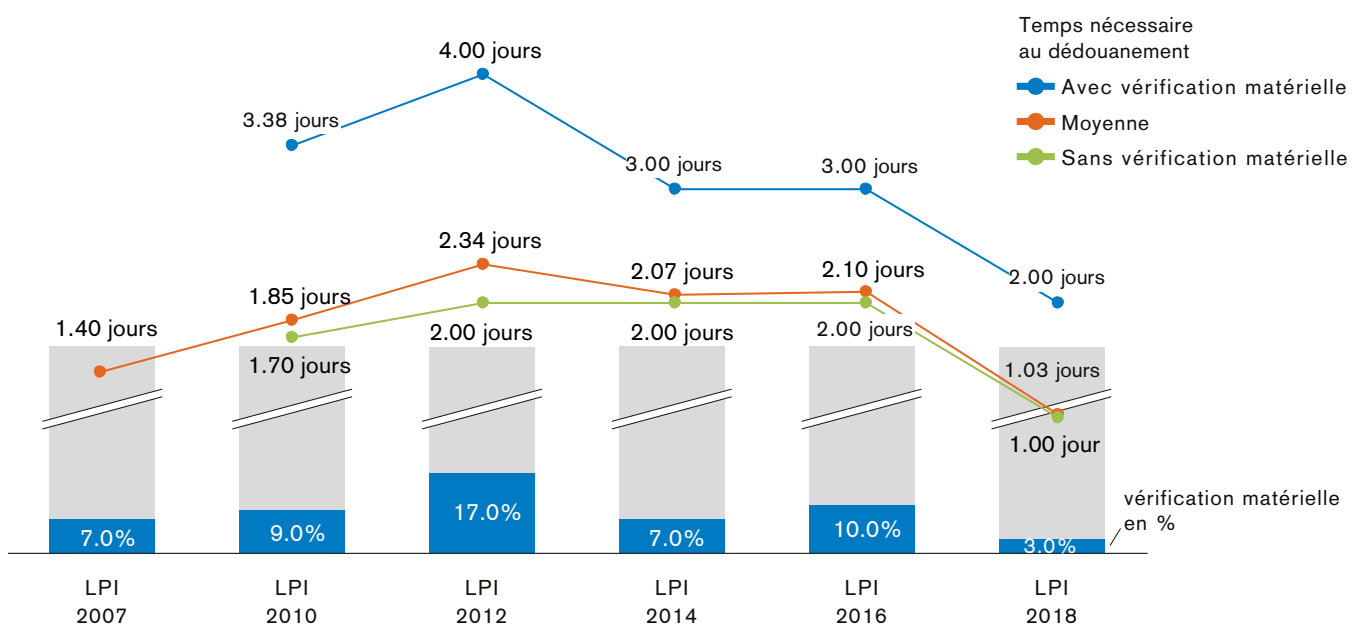
Revoir la méthodologie de l'OCDE
Re-code a donc ajusté la méthodologie afin de pallier les déficiences mentionnées plus

haut. Au lieu de se baser sur des données disponibles au public ainsi que sur des rapports et les bases de données établis par d'autres organisations internationales, le Centre de recherche a décidé de créer son propre vivier d'experts et de demander à ces derniers d'attribuer une note à chaque indicateur de deuxième niveau. Pour assurer l'impartialité des résultats, Re-code a fixé quelques conditions au moment de recruter les experts. Les candidats devaient travailler dans le monde des affaires et du commerce, ils devaient posséder une expérience d'au moins cinq ans dans le domaine commercial, faire montre d'un intérêt avéré pour la facilitation des échanges en Chine et manifester leur volonté de participer à l'évaluation.

En 2017, 21 experts expérimentés provenant de diverses agences gouvernementales (dont la Douane chinoise et l'Administration générale chinoise de la supervision de la qualité, des inspections et de la quarantaine), du secteur privé et de différents instituts de recherche indépendants ont été invités à participer à l'enquête.

Des coefficients de pondération ont été attribués aux indicateurs durant le processus d'agrégation afin de refléter l'importance spécifique de certains indicateurs et de réduire l'impact des possibles corrélations entre eux.

Graphique n°1 : Temps nécessaire au dédouanement en Chine selon les rapports LPI

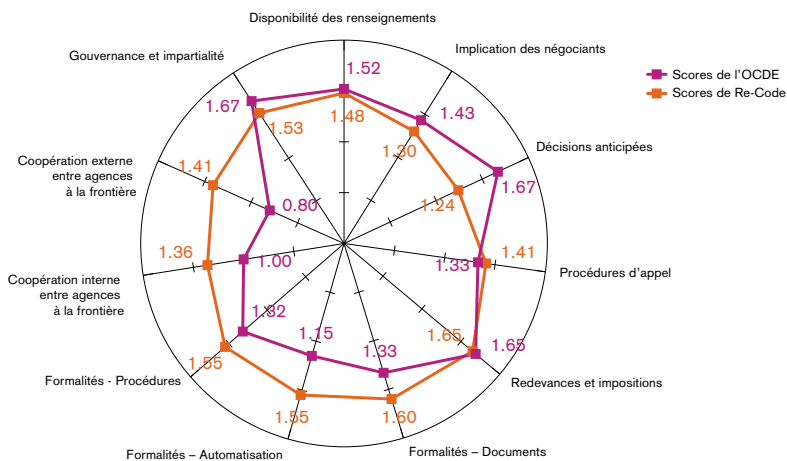


Sources: Rapports LPI de la Banque mondiale 2007, 2010, 2012, 2014, 2016, 2018

Tableau 2 : Coefficients de pondération des 11 indicateurs de premier niveau

Indicateur	Coefficient de pondération	Indicateur	Coefficient de pondération
Disponibilité des renseignements	0.11	Formalités – Automatisation	0.08
Implication des négociants	0.11	Formalités - Procédures	0.09
Décisions anticipées	0.09	Coopération interne entre diverses agences à la frontière	0.09
Procédures d'appel	0.10	Coopération externe entre les différentes agences à la frontière	0.07
Redevances et impositions	0.09	Gouvernance et impartialité	0.08
Formalités – Documents	0.09		

Graphique n°2 : Comparaison des scores obtenus par l'OCDE et Re-code



Re-code a demandé aux trois experts les plus expérimentés d'évaluer l'importance de chaque indicateur de premier et de deuxième niveau et d'assigner, ensuite, les coefficients de pondération correspondant aux résultats de leur évaluation. Les facteurs de pondération des indicateurs de premier niveau sont reproduits dans le tableau 2.

Grâce aux adaptations rapportées ci-dessus, un nouveau jeu de scores a pu être établi pour les 11 indicateurs de premier niveau. Les résultats ainsi obtenus sont comparés aux conclusions de l'évaluation de l'OCDE de 2017 dans le graphique 2.

Résultats de la recherche

Les résultats de la recherche ont été publiés dans le « Rapport annuel sur la facilitation des échanges en Chine 2017 » de Re-code et les lecteurs ont été instamment invités à envoyer leurs réactions sur les conclusions y figurant.

Sur une note positive, certains lecteurs ont estimé que les travaux de recherche menés par Re-code fournissaient une évaluation plus précise de la performance réelle de la Chine en matière de facilitation des échanges que ceux de l'OCDE et reflétaient mieux les progrès réalisés en Chine au niveau des formalités et de la coopération internationale et nationale.

Toutefois, le rapport de Re-code met également le doigt sur certains manquements des pouvoirs publics chinois, en particulier en ce qui concerne la gestion des décisions anticipées et le processus de consultation du secteur privé lorsque de nouvelles lois, réglementations et décisions administratives d'application générale relatives au commerce sont introduites ou amendées.

En savoir +
 Les rapports de Re-code peuvent être téléchargés à l'adresse <https://pan.baidu.com/s/14Urcz5vKDhSp7S9IRBs4CQ>

Un beagle pas

IMAGINEZ MESURER MOINS de 50 centimètres et devoir inspecter les bagages qui défilent sur le tapis roulant à l'un des aéroports les plus fréquentés des États-Unis. On pourrait croire la tâche intimidante, et pourtant, se frayer un chemin parmi les foules de voyageurs, reniflant les sacs à dos et autres bagages à la recherche de nourriture, est le travail journalier d'un adorable petit quadrupède.

Frodo est un beagle dressé par le Service de la douane et de la protection des frontières (CBP) des États-Unis afin de détecter les denrées alimentaires. Depuis 2011, il travaille à l'Aéroport international de Chicago O'Hare et, aux dires de Jessica Anderson, spécialiste agricole de la CBP, Frodo adore son métier. « C'est le travail rêvé pour un beagle. Il faut savoir que les beagles sont très portés sur la nourriture. S'ils savent qu'il y a quelque chose à manger quelque part, comptez sur eux, ils le trouveront ! »

Qui pense race de chien utilisé dans la lutte contre la fraude ne pense pas exactement aux beagles en premier. Selon Anderson, le programme avec les beagles a débuté dans les années 80. « Nous voulions sensibiliser le public au programme sur les denrées agricoles. Les beagles sont mignons et câlins et ils ne sont pas intimidants... même si je dois avouer que Frodo en a effrayé plus d'un. »

Frodo est spécialisé dans la détection de pommes, d'agrumes, de mangues, et de viande de bœuf et de porc. Il est dressé pour réagir passivement aux odeurs cibles. S'il « met la patte » sur quelque chose, il s'assied, indiquant ainsi à Anderson qu'il a reniflé une odeur particulière. Anderson intervient aussitôt et demande au voyageur s'il transporte de la nourriture dans ses effets personnels. « En général, les voyageurs se souviennent à ce moment-là qu'ils ont quelque chose dans leur bagage, en effet », explique-t-elle.

Si Frodo a tout l'air du chien que l'on veut cajoler et prendre dans ses bras, il est interdit de s'en approcher lorsqu'il

comme les autres

est en train de travailler, les câlineries pouvant le distraire. La plupart des chiens utilisés par les services de l'agriculture sont des chiens qui proviennent de refuges animaliers. Les beagles ont généralement entre un et trois ans lorsque l'école cynotechnique les acquiert aux fins du programme. « Les beagles sont normalement mis à la retraite lorsqu'ils ont neuf ans mais, comme il s'agit de chiens de refuge, nous ne connaissons pas leur âge exact », nous indique Anderson.

« Pour autant que sa motivation reste la nourriture, que ce qu'il veut le plus au monde, c'est manger, et qu'il a entre un et trois ans, un beagle est susceptible de nous intéresser et nous le prendrons sous notre aile pour le dresser. Ce critère d'âge a été adopté parce que nous voulions profiter des années les plus productives du chien », poursuit-elle.

Les beagles sont aussi des chiens robustes, avec une espérance de vie de 15 ans. De plus, ils mangent moins que les chiens plus grands et, comme ils sont issus de refuges, la CBP ne doit pas passer par des éleveurs.

Chaque beagle passe par une période de dressage de 10 semaines au cours de laquelle il va tisser une relation personnelle avec son maître. Le dressage ne s'arrête toutefois pas une fois les équipes chien/mâitre-chien certifiées. Les chiens et leur maître respectif doivent, en effet, passer par une nouvelle certification chaque année.

Chaque chiot est capable de trouver plusieurs types de plantes, de viandes, de fruits et de légumes, outre les odeurs qu'il est dressé à reconnaître, à savoir, les pommes, les agrumes, les mangues, la viande de bœuf et de porc. « Il me semble qu'une enquête a permis d'établir que ces odeurs correspondaient aux articles retrouvés le plus souvent sur des passagers », nous confie Anderson. « Ces données nous ont permis d'affiner le dressage des chiens afin qu'ils puissent mieux cibler ce qu'ils doivent chercher ». Frodo a également retrouvé un envoi commercial d'os pour chiens, emballés



Quelques-uns des nombreux produits alimentaires détectés par Frodo (Photo : CBP Chicago)



Frodo en plein travail sous la conduite de son maître-chien, Jessica Anderson (Photo : CBP Chicago)

dans plusieurs valises, des bracelets en poils d'éléphant, de la soupe de nid d'oiseau en provenance du Vietnam et d'autres articles tout aussi extravagants. À ce jour, il peut se targuer d'avoir contribué à des saisies pour une valeur de près de 100.000 dollars des États-Unis.

Frodo ne travaille pas suivant les heures de bureau traditionnelles mais suit plutôt un horaire alterné – une heure de service, une heure de repos – et sa

charge de travail peut varier selon les volumes de bagages à traiter. Après tout, comme le souligne Anderson, « les chiens ne sont pas des machines ». Frodo est âgé entre sept et neuf ans ; il n'a donc probablement plus qu'une année de service à fournir, avant de prendre une retraite bien méritée.

En savoir +
www.cbp.gov

La déclaration unique à l'exportation au Brésil, fruit des efforts de modernisation inspirés des normes internationales

Par Eliza Helena Delgado de Oliveira,
Hermano Felipe Campos Ferro
et Debora Teles Toscano,

FONCTIONNAIRES DES DOUANES DU SERVICE FÉDÉRAL DES RECETTES DU BRÉSIL

LE GOUVERNEMENT BRÉSILIEN a récemment centralisé ses procédures d'exportation et créé une nouvelle plateforme en ligne pour la gestion des opérations à l'exportation afin de les rendre plus efficaces et de stimuler, en définitive, la croissance économique. Le nouveau « système d'exportation unifié » représente la première application mise au point dans le cadre du projet de guichet unique du Brésil, qui a été lancé en 2014 dans le but d'intégrer toutes les procédures informatiques existantes actuellement utilisées par les services présents aux frontières pour gérer les flux commerciaux et d'améliorer ainsi la coordination et les contrôles tout en facilitant la soumission de données pour les opérateurs commerciaux.

L'ancien modèle

Pour pouvoir exporter ses produits, une entreprise devait auparavant s'inscrire auprès du Département des recettes fédérales (RFB). L'inscription permettait d'accéder au système intégré de commerce extérieur (Siscomex), une plateforme informatique créée dans les années 1990 dans le cadre des efforts du RFB pour informatiser les procédures et les contrôles.

Sous l'ancien système, l'exportateur ou l'agent en douane devait initialement soumettre, via Siscomex, un « registre d'exportation ». Ce document permettait aux différents services

gouvernementaux de contrôle d'évaluer individuellement la conformité de l'opérateur par rapport aux réglementations relevant de leur compétence, comme celles ayant trait à la santé, à la sécurité, à la faune et la flore, aux matières nucléaires et aux contingents tarifaires.

Le cas échéant, une licence ou un certificat devaient également être obtenus et ajoutés aux documents à l'exportation. Ces documents étaient délivrés soit sous format papier, soit à travers des systèmes électroniques indépendants. En d'autres termes, le service concerné devait d'abord délivrer le document demandé par l'opérateur sur la base des renseignements fournis, puis vérifier que le document délivré était bien en adéquation avec la demande d'exportation.

Une fois cette étape terminée et uniquement dans ce cas, l'exportateur pouvait soumettre enfin une déclaration d'exportation assortie de tous les autres documents exigés par le RFB afin d'entamer le dédouanement. Parmi les documents qui devaient être présentés figuraient la facture commerciale (contenant les renseignements sur la transaction commerciale en soi), la liste de colisage (reprenant le nombre de colis et leur contenu) et le connaissance (le contrat de transport délivré par le transporteur).

Selon l'étude *Doing Business* menée par la Banque mondiale, l'exportation de marchandises conteneurisées au Brésil prenait, en moyenne, 13 jours en tout et coûtait en moyenne quelque 2 200 dollars des États-Unis par conteneur. Ces chiffres plaçaient le Brésil en 124^{ème} position dans le classement pour l'indicateur relatif au commerce transfrontalier du *Doing Business*.

Bien que « l'ancien modèle » du Brésil ait été novateur à l'époque de sa création, il n'était clairement plus suffisamment efficace pour répondre aux besoins des parties prenantes du secteur privé et des pouvoirs publics du pays, en particulier face à l'intensification des échanges commerciaux mondiaux.

Guichet unique pour les exportations

Afin de résoudre nombre des problèmes relevés et de rationaliser les procédures, une plateforme de guichet unique (www.siscomex.gov.br) a été conçue dans la lignée de la démarche préconisée par le Centre des Nations Unies pour la facilitation des échanges et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), qui considère que l'environnement de guichet unique constitue une mesure indispensable aux fins de la facilitation. Les objectifs du portail d'exportation du guichet unique du Brésil sont :



© A. Davey

réels aux exportateurs, de répondre aux besoins des parties prenantes et de réduire les délais et procédures associés à de telles opérations. Au centre du nouveau système se trouve la Declaração Única de Exportação (DU-E) ou Déclaration unique d'exportation.

La DU-E est essentiellement un document en ligne aux fins du dépôt d'une déclaration à l'exportation qui permet, par ailleurs, d'ajouter des documents supplémentaires. Elle se fonde sur le Modèle de données de l'OMD et elle doit être complétée par l'exportateur ou la personne responsable de la soumission de la déclaration, sur la base des informations contenues dans la facture commerciale, qui doit également être transmise via le système. La facture commerciale au Brésil est un document fiscal national, qui établit le transfert de propriété pour un bien donné. La centralisation de ces deux documents sur une même plateforme permet de mener de meilleurs contrôles, en particulier pour la lutte contre l'évasion fiscale, dans la mesure où elle permet d'accéder à des informations sur les marchandises qui sont effectivement exportées et sur les taxes nationales afférentes au processus.

Le nouveau système a également changé la donne en matière d'obtention des licences, permis, certificats et autres autorisations exigés à l'exportation. Il est à présent possible d'introduire une demande pour l'un de ces documents directement à travers le portail et les agences émettrices peuvent contrôler l'utilisation du document délivré ainsi que la conformité de l'exportation afférente sans avoir à intervenir et à interrompre, le cas échéant, la continuité du flux logistique.

La procédure d'exportation peut néanmoins être enclenchée sans les documents ci-dessus et l'exportateur peut les soumettre par la suite, pour autant qu'il les présente avant l'expédition effective des marchandises. Cette disposition a permis de faciliter l'exportation de produits réglementés. Un des principaux atouts du système à cet égard est le « module de validation » dont il est assorti et qui permet à

Avant le déploiement du nouveau système, un exportateur devait saisir 88 éléments de données.

Avec le nouveau processus, le nombre d'éléments de données à l'exportation a baissé de près de 60 % et l'exportateur ne doit soumettre que 36 éléments de données.

l'exportateur de se former au nouveau processus d'exportation avant de procéder concrètement à l'exportation, réduisant ainsi au maximum le risque d'erreurs qu'il pourrait commettre lorsqu'il dépose la déclaration réelle.

Avant le déploiement du nouveau système, un exportateur devait saisir 88 éléments de données (50 sur le registre d'exportation et 38 sur la déclaration d'exportation). Avec le nouveau processus, le nombre d'éléments de données à l'exportation a baissé de près de 60 % et l'exportateur ne doit soumettre que 36 éléments de données.

Le portail vise également à augmenter la transparence en permettant aux entreprises de suivre l'évolution de leurs activités sur Internet. Par ailleurs, l'analyse des opérations traitées moyennant la DU-E jusqu'à présent montre que le temps moyen entre le dépôt de la déclaration et l'envoi des marchandises a diminué de 54 %, dépassant ainsi l'objectif initial établi au début du projet. La réduction du temps nécessaire pour l'exportation de marchandises a un impact direct sur les coûts de transaction et augmente la compétitivité des entreprises brésiliennes sur le marché mondial.

De plus, durant tout le processus, la plupart des marchandises attendant d'être exportées sont entreposées dans les locaux portuaires ou

- d'éliminer les redondances en matière d'informations et de garantir l'intégrité des données (par exemple, les données soumises durant l'enregistrement de la facture commerciale peuvent être utilisées pour compléter la déclaration d'exportation) ;
- de centraliser les procédures pour tous les modes d'exportations et systèmes de transport multimodaux ;
- de rationaliser et coordonner les actions de toutes les parties prenantes impliquées dans le processus logistique à l'exportation, y compris les agences nationales qui réglementent les exportations ;
- de réduire, voire d'éliminer les contrôles parallèles ;
- d'améliorer la perception des taxes en notifiant automatiquement l'autorité des recettes chaque fois qu'une déclaration d'exportation est reçue ;
- de faciliter les exportations en permettant à l'opérateur postal et aux sociétés de messagerie d'agir en tant que commissionnaires à l'exportation.

Outre la mise sur pied de la plateforme en soi, les procédures d'exportation ont été simplifiées afin d'octroyer des avantages

dans le terminal. Le fait que les dédouanements à l'exportation prennent à présent moins de temps signifie que les ports peuvent traiter les envois plus rapidement et peuvent donc augmenter le flux des marchandises qu'ils gèrent. Dans un pays souvent pointé du doigt pour son manque d'infrastructure portuaire, de telles augmentations dans les activités portuaires, sans la moindre dépense associée à l'infrastructure en soi, représentent une excellente nouvelle.

Analyse des risques

Du point de vue douanier, la refonte du processus vise surtout à ouvrir la voie à une analyse des risques axée sur la transaction 24 heures/24 et 7 jours/7, suivant les meilleures pratiques internationales. Auparavant, les déclarations étaient analysées par lots et uniquement les jours ouvrables, créant des écarts qui augmentaient encore le temps nécessaire pour le traitement des activités d'exportation. Au titre du nouveau système, chaque déclaration est analysée séparément, de manière périodique et plus rapidement aussi. Le processus de contrôle en est amélioré et le temps requis pour gérer le flux des exportations est considérablement réduit.

Le système attribue à chaque transaction d'exportation une « référence unique de l'envoi », ou RUE, qui permet de cumuler plusieurs factures en un seul envoi de fret et qui sera utilisée pour suivre la piste des expéditions à travers toutes les étapes du processus d'exportation. Le code RUE se compose d'un nombre et de caractères indiquant dans un format codé les informations suivantes :

- <année> = l'année dans laquelle Siscomex attribue la RUE à une exportation donnée (par exemple, 7 si alloué en 2017, 8 si alloué en 2018) ;
- <pays> = le pays dans lequel la RUE a été attribuée ("BR" dans le cas du Brésil) ;

- <exportateur> = l'identifiant de l'exportateur, qui peut contenir 8 ou 11 chiffres ;
- <décennie> = la décennie de l'année dans laquelle Siscomex attribue la RUE à une exportation donnée (par exemple, 1 si alloué en 2017, 2 si alloué en 2020, etc.) ;
- <référence> = une chaîne unique de caractères pouvant être fournie par l'exportateur / le déclarant ou par le système.

L'utilisation de la RUE dans les activités de commerce extérieur entre dans la lignée de la Recommandation de l'OMD. De plus, les différents formulaires de données utilisés dans le système ont été mis au point suivant le Modèle de données de l'OMD et, par conséquent, l'échange d'informations avec les administrations douanières qui utilisent également le Modèle de données n'en sera que plus facile.

Par ailleurs, le système permet d'ajouter des détails complémentaires sur la nature des produits exportés. Cet élément vise à pallier un problème courant, à savoir les demandes de spécifications plus détaillées de la part des douanes dans les pays d'importation. Auparavant, les renseignements sur les produits étaient éparpillés sur plusieurs documents et il arrivait couramment que des marchandises soient identifiées par le code de la Nomenclature commune du Mercosur (NCM), par une description écrite et par l'un ou l'autre code utilisé en interne par la Douane brésilienne ou les autorités fiscales. Le système a été conçu pour coordonner et centraliser toutes les descriptions en un seul et même endroit.

Consultation

Bien que le projet ait été mené par le RFB et le Secrétariat au commerce extérieur (SECEX), la participation du secteur privé à l'établissement du nouveau processus d'exportation a été cruciale et s'est révélée essentielle à toutes les étapes du projet, de la cartographie des anciens

procédés jusqu'à la reconnaissance des besoins des parties prenantes, en passant par le relevé des principaux problèmes, des points critiques, des redondances et des goulets d'étranglement tout au long du flux commercial.

L'avenir

Le lancement de la DU-E a commencé en mars 2017 et s'est poursuivi graduellement jusqu'à arriver à son déploiement intégral en juillet 2018. Initialement, seules les fonctions de base pour le fret n'exigeant que la supervision de la douane et envoyé par transport aérien étaient opérationnelles. Ont suivi ensuite les activités par transport maritime et terrestre. Puis, les activités afférentes au régime spécial du drawback ont été ajoutées et, enfin, les activités soumises à d'autres contrôles gouvernementaux. L'idée était de permettre aux différents acteurs de passer à de nouveaux concepts et fonctionnalités en toute tranquillité et en toute sécurité juridique et opérationnelle.

La perception des avantages générés par la mise en place du nouveau processus d'exportation suit son cours, lentement mais sûrement : les acteurs du secteur privé se familiarisent de plus en plus avec le système et perfectionnent leurs propres procédés. En outre, compte tenu des efforts déployés pour simplifier les procédures, réduire les doublons en matière d'entrée des données, rendre les contrôles plus transparents, réduire les coûts associés à l'exportation et augmenter la prévisibilité des opérations commerciales, le Brésil espère augmenter la performance du pays au niveau commercial et obtenir un meilleur résultat dans les classements effectués par la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

En savoir +

deboratosciano@receita.fazenda.gov.br
elizaoliveira@receita.fazenda.gov.br
hermano.ferro@receita.fazenda.gov.br

La Douane de Dubaï lance iDeclare

LA DOUANE DE Dubaï a lancé une application mobile permettant aux passagers arrivant à l'émirat de soumettre leurs déclarations de douane en toute sécurité par voie électronique et d'éviter ainsi de devoir remplir le formulaire papier traditionnel. L'application en ligne, appelée iDeclare, simplifie donc le processus de dédouanement des passagers qui peuvent désormais déclarer leurs marchandises, leurs effets personnels ou leur argent liquide depuis leur appareil mobile, avant ou après leur arrivée à l'aéroport, ce qui leur permet d'économiser du temps et de l'énergie.

Avec le lancement d'iDeclare, la Douane de Dubaï devient la première administration des douanes du Moyen-Orient à mettre en œuvre un système de déclaration par appareil mobile pour

les passagers. L'administration vise à rationaliser le trafic passager à l'aéroport international de Dubaï qui a accueilli 88,2 millions de passagers en 2017, ce qui en fait, pour la 4^{ème} année consécutive, l'aéroport le plus actif au monde. Le temps d'attente pour le dédouanement devrait être réduit de plus de 60 %, passant de 45 minutes à 5 minutes seulement, les inspecteurs devant simplement scanner le « code-barres » généré par l'application sur le smartphone du passager.

De plus, iDeclare permet aux voyageurs d'être mieux informés des réglementations applicables aux marchandises et aux inspecteurs des douanes de ne plus avoir à remplir des déclarations pour le compte des passagers. Dernière innovation technologique de la Douane de Dubaï, l'application est

conçue pour améliorer l'expérience des passagers tout en optimisant le contrôle aux frontières. À terme, il s'agit de mieux protéger l'économie et d'améliorer la sécurité.

Le nouvel outil vient s'ajouter à l'arsenal technologique déployé par l'administration dans sa volonté de transformation numérique et d'automatisation des processus et procédures douaniers. Par ailleurs, en améliorant la fluidité des flux de passagers aériens et la capacité de gestion de la Douane, iDeclare contribue aux efforts entrepris par Dubaï dans le cadre de l'organisation de l'Expo 2020 (www.expo2020dubai.com).

En savoir +
www.dubaicustoms.gov.ae





Avec les Bahamas, le Programme Mercator passe à la vitesse supérieure

Par Andrea Hampton,

RESPONSABLE DU PROGRAMME DE FORMATION
OMD-BAHAMAS

UN PEU PLUS tôt au cours de l'année, l'OMD et le Département des douanes et accises des Bahamas (BCED) se sont engagés sur la voie d'un partenariat prometteur visant à utiliser un nouveau modèle de renforcement des capacités douanières et d'assistance technique. Pour la première fois, un Plan national pluriannuel de mise en œuvre du Programme Mercator a été combiné à un programme de formation intense dans le but d'atteindre des résultats spécifiques sur une période de quelque 18 mois.

Cette initiative a vu le jour grâce à un prêt consenti par la Banque interaméricaine de développement au gouvernement des Bahamas et grâce à l'engagement et la détermination de la Directrice générale des douanes, Geannine Moss, qui entend rehausser le niveau de compétences et les aptitudes de son personnel en mettant en place des procédures et des pratiques modernes. Il s'agit de faciliter le commerce et de s'aligner aux dispositions de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce

(OMC) sur la facilitation des échanges (AFE). Les Bahamas entendent adhérer à l'OMC et le BCED a un rôle crucial à jouer pour préparer le pays à cet effet.

Plan de mise en œuvre

Le Programme Mercator de l'OMD a été conçu pour assister les gouvernements dans la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce prévues par l'AFE. Les Bahamas sont le premier pays à bénéficier du Programme Mercator avant d'avoir adhéré à l'OMC. Si cette initiative démontre l'engagement des autorités bahamiennes en faveur de l'adoption des règles et normes multilatérales de l'OMC, elle est également une manière de reconnaître que les avantages apportés par le Programme Mercator peuvent s'inscrire (et s'inscrivent, de fait) au-delà du statut éventuel du bénéficiaire en tant que membre de l'OMC.

Au titre du Programme Mercator, le renforcement des capacités est fourni sur la base d'une évaluation exhaustive des besoins et d'un plan de développement. Une fois les écarts relevés concernant les engagements au titre de l'AFE, des

plans d'action pluriannuels sont mis au point, voués à servir de feuilles de route et de mécanismes de suivi des progrès réalisés. Un conseiller du Programme Mercator (CPM) accrédité par l'OMD est alors détaché auprès de l'administration bénéficiaire afin de lui apporter un soutien tout au long de ce processus. Dans le cas des Bahamas, un CPM du service de la Douane et de la protection des frontières des États-Unis a été affecté au BCED.

Après avoir mené une mission exploratoire en mars 2018, le CPM et d'autres experts de l'OMD ont travaillé de concert avec le BCED afin de déterminer les principaux domaines à améliorer. Les conclusions de ces travaux ont vocation à aider l'administration à mieux s'aligner sur les meilleures pratiques et les normes internationales en matière de facilitation des échanges, notamment sur la Convention de Kyoto révisée (CKR), ce qui lui sera très utile pour se conformer aux obligations de l'AFE. En juin 2018, les conclusions de la mission exploratoire ont constitué la base d'un plan détaillé de mise en œuvre du Programme Mercator. Ce dernier :

- détaille les mesures spécifiques qui doivent être prises afin que le BCED soit aligné sur les normes de l'AFE ;
- relève des liens stratégiques pour chaque jeu d'activités, y compris les résultats escomptés ;
- établit les indicateurs pour garantir le suivi des progrès réalisés ;
- attribue des responsabilités individuelles aux cadres et aux administrateurs du BCED afin de faciliter une meilleure responsabilisation et une meilleure appropriation de l'appui technique ;
- prévoit un calendrier détaillant les actions à entreprendre dans le temps ;
- renvoie le BCED vers les ressources et les outils de l'OMD pertinents qui peuvent servir à étayer chacune des actions prévues, sur la base du Guide de mise en œuvre de l'AFE de l'OMD.

Accord de formation

Comme pour tous les autres pays bénéficiant du Programme Mercator, ce travail a été mené parallèlement à un exercice visant à relever les besoins critiques en matière de formation au sein de l'administration douanière. Cela étant, la démarche adoptée pour les Bahamas est unique dans la mesure où, grâce à l'Accord de formation avec l'OMD, le pays bénéficiera d'une assistance technique d'une ampleur inédite.

Le programme de formation se compose de 26 missions d'assistance technique et de renforcement des capacités, menées par des experts de l'OMD. Tous les thèmes couverts au cours des missions sous-tendent des objectifs spécifiques au titre du Programme Mercator et peuvent être mis en correspondance avec les articles de l'AFE. Ils portent notamment sur les fonctions fondamentales de la douane telles que la gestion des risques, l'évaluation, le classement tarifaire et les règles d'origine. L'attention est portée sur les mesures contribuant à créer un environnement commercial plus prévisible et transparent. Les initiatives

incluent les décisions anticipées et les procédures de recours et de réexamen, ainsi que les arrangements visant à renforcer la gestion coordonnée des frontières.

Une assistance dans le domaine du développement organisationnel est également fournie. Le but est de soutenir le développement de la capacité institutionnelle du BCED afin de lui permettre de procéder aux changements nécessaires pour répondre aux exigences des opérateurs commerciaux et de bénéficier pleinement des avantages attendus du déploiement imminent du guichet unique électronique.

L'accent a été mis sur la durabilité, également. Plusieurs fonctionnaires du BCED répondant au profil exigé par l'OMD suivront une formation de formateurs afin qu'ils puissent former leurs pairs à leur tour. La plateforme d'e-learning CLiKC! de l'OMD sera utilisée à cet effet.

De grandes avancées ont été accomplies en quelques mois seulement. Le programme de travail est intense, et, pour l'heure, plus de 100 fonctionnaires du BCED ont suivi une formation et reçu une assistance technique de la part de l'OMD couvrant 10 domaines différents. Les activités suivantes ont été menées concernant les domaines douaniers en lien avec l'AFE :

- 25 participants ont été formés aux règles d'origine et plusieurs formateurs potentiels au sein du BCED ont été identifiés par la même occasion ;
- la gestion des risques, les décisions anticipées et la législation, les politiques, les procédures et les capacités en matière de mesure de la performance ont fait l'objet d'une évaluation ;
- un cadre aux fins de l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée a été préparé avec l'établissement d'un plan et d'un groupe de travail qui se chargera de concevoir les indices de référence afin de comparer la performance du BCED en matière de dédouanement avant et après la

La démarche adoptée pour les Bahamas est unique dans la mesure où, grâce à l'Accord de formation avec l'OMD, le pays bénéficiera d'une assistance technique d'une ampleur inédite. Le programme de formation se compose de 26 missions d'assistance technique et de renforcement des capacités, menées par des experts de l'OMD.

mise en place du guichet unique électronique ;

- 12 hauts fonctionnaires et 12 administrateurs des douanes ont suivi le programme de leadership et de perfectionnement du personnel d'encadrement ;
- une formation sur le Modèle de données de l'OMD a été réalisée et un exercice de cartographie des exigences du Département en matière de données a été mené en vue du déploiement du guichet unique électronique.

Conclusion

En adoptant une démarche unique, alliant l'accent mis par le Programme Mercator sur les résultats et un programme intensif d'assistance technique et de missions de renforcement des capacités fondé sur le partage d'expertise, les Bahamas sont devenus un exemple de référence pour la sous-région des Caraïbes. De manière plus générale, le partenariat dynamique mis en place avec les autorités bahamiennes témoigne de l'efficacité de la Stratégie de renforcement des capacités de l'OMD.

En savoir +
capacity.building@wcoomd.org

Bâtir des organisations résolument axées sur la technologie : l'expérience de la Douane chinoise

Par Wang Lingjun,

VICE-MINISTRE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOUANE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Une nouvelle administration des douanes

EN MARS 2018, le gouvernement chinois a décidé d'intégrer au sein de la Douane le personnel du Bureau pour l'inspection et la quarantaine des entrées et sorties. Ainsi, le 20 avril dernier, les fonctionnaires chargés de vérifier et certifier la conformité des produits dans les 306 ports chinois ont commencé à travailler en tant que douaniers. Cette date marque donc la naissance de la nouvelle Douane chinoise.

La réforme a amené son cortège de possibilités mais aussi de défis.

Premier défi

Comment arriver à une pleine intégration de la Douane et des services de contrôle et de quarantaine ? Un tel effort exige de mettre au point des procédures complètement nouvelles

de dédouanement et de déployer de nouveaux systèmes informatiques. Ce n'est qu'en intégrant les plateformes informatiques des deux services que nous pouvions enclencher une « réaction chimique » qui transforme véritablement la Douane chinoise et permette de vérifier qu'effectivement « 1+1 » fasse 2.

Les procédures ont donc été simplifiées, les normes internationales adoptées et la structure de la base de données TI reconstruite et optimisée, conformément aux différents modèles d'activités. Les frais associés à la préparation des documents encourus par les opérateurs commerciaux et les coûts liés à la supervision administrative revenant à la Douane ont été réduits simultanément, aboutissant à une situation gagnant-gagnant tant pour les commerçants que pour la Douane.

Deuxième défi

Comment protéger la porte d'entrée sur le territoire national ? La nouvelle

Douane chinoise doit à présent assumer de plus grandes responsabilités en matière de sécurité des frontières et prévenir les risques liés au recouvrement des recettes, à la santé publique, à la biosécurité, à la sécurité alimentaire, aux articles illégaux et marchandises en général.

Troisième défi

Comment arriver à une ouverture globale vis-à-vis des transactions de commerce électronique et à une meilleure gestion de ces mêmes transactions ? Au cours des dernières années, les volumes du commerce électronique transfrontalier en Chine n'ont cessé de s'accroître rapidement. Par exemple, en 2017, la Douane chinoise a géré 1,89 milliards de colis entrants et sortants. Le 11 novembre, journée de shopping la plus populaire en Chine, notre Système douanier de dédouanement du commerce électronique transfrontalier a traité 16,9 millions de manifestes.



À nouveaux défis, nouvelles solutions

Compte tenu de nos ressources limitées, nous nous sommes tournés vers la technologie pour améliorer l'efficacité et économiser en ressources humaines et avons déjà réalisé quelques avancées au cours des cinq dernières années. Certaines sont présentées ci-après.

Capacités accrues en matière d'inspection non intrusive

En 2017, nous nous sommes penchés sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les systèmes et dispositifs d'imagerie radioscopiques, à rétrodiffusion à rayons X et à ondes millimétriques. Des projets pilotes ont été menés pour mettre à l'épreuve les capacités d'auto-détection des machines. La technologie semble prometteuse dans la mesure où nous avons réussi à détecter des articles soumis à des prohibitions et à des restrictions grâce à l'utilisation d'une application de détection automatique. Elle sera à présent déployée sur certains des appareils de détection, qui seront reliés aux systèmes informatiques douaniers ainsi qu'à une base d'images scannées.

Certains passagers, profitant du seuil quantitatif et de valeur susceptible d'entraîner des droits et taxes, effectuent plusieurs voyages afin d'entrer sur le territoire national avec des marchandises en quantité et en valeur en-dessous du seuil établi. Pour répondre à ce phénomène, nous utilisons la technologie de la reconnaissance faciale pour alimenter une base de données des visages des voyageurs entrant sur le territoire national et en sortant fréquemment. Nos agents sont à présent capables de localiser plus facilement les suspects dans le circuit de contrôle de voyageurs et de mener une inspection non intrusive en utilisant un scanner corporel à ondes millimétriques. Nos efforts à cet égard ont eu un énorme effet dissuasif sur les activités de contrebande.

En outre, des robots ont été déployés pour répondre aux questions des voyageurs et les guider tout au long du processus de dédouanement. Nous sommes également en train d'examiner comment ils pourraient nous aider dans notre travail de vérification et de détection des rayonnements.

Le nouveau système informatique douanier a été construit de manière à incorporer et à analyser les mégadonnées ou « Big Data ». Un Centre d'application des mégadonnées et une Plateforme des mégadonnées ont donc été mis sur pied. Nous avons graduellement façonné un modèle opérationnel qui combine les analyses des experts en matière de risque et les analyses des logiciels.

Un ciblage plus précis

Le nouveau système informatique douanier a été construit de manière à incorporer et à analyser les mégadonnées ou « Big Data », c'est-à-dire les données agrégées provenant de différentes sources et arrivant sous des formes multiples. Un Centre d'application des mégadonnées et une Plateforme des mégadonnées ont donc été mis sur pied. Nous avons graduellement façonné un modèle opérationnel qui combine les analyses des experts en matière de risque et les analyses des logiciels. Par exemple, les experts ont transformé des milliers de cas couronnés de succès en modèles d'algorithme et des centaines de cas de contrebande ont été relevés et punis, pour une valeur de plus de 16 milliards de renminbi.

Grâce à une analyse des données plus précise, nous pouvons compenser nos contraintes en matière de ressources humaines et répondre à la charge de travail croissante en matière de surveillance. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de vidéosurveillance afin de permettre le suivi en temps réel de plus de 1900 sites où des opérations douanières sont entreprises.

Numérisation

Nous avons créé une plateforme intégrée qui fusionne les fonctionnalités tant du

site web d'information de la Douane que du guichet unique. Le nouveau dispositif fournit donc près de la totalité des services relatifs aux procédures douanières et portuaires en ligne. En 2017, 50 % des documents commerciaux étaient traités moyennant le guichet unique et il est prévu d'atteindre 70 % pour la fin de cette année. Nous avons également ouvert pleinement l'accès aux données opérationnelles douanières, ce qui permet aux entreprises de suivre le processus de déclaration par Internet, grâce à des applications mobiles, voire à travers les réseaux sociaux.

De plus, un Centre de ciblage douanier et un Centre de supervision pour le recouvrement des recettes ont été établis, chacun mettant au point ses propres processus d'analyse des risques séparément. Où qu'elles se trouvent, les entreprises peuvent à présent bénéficier du même service. Grâce à ces initiatives, le temps nécessaire au dédouanement pour les importations et les exportations en 2017 a été réduit d'un tiers, comparé à 2016.

L'avenir

Nous sommes convaincus que, pour améliorer les mécanismes de contrôle, notre environnement TI doit être conforme aux normes internationales et évoluer de manière continue. L'examen et la mise en place de nouvelles technologies représente un processus constant, voué à ne jamais s'arrêter. Nos ressources se centrent à présent sur l'étude des possibilités offertes par la technologie des chaînes de blocs en matière de recueil et de partage des données couvrant toutes les étapes de production, de traitement, d'entreposage et d'utilisation, tant au niveau national qu'à l'étranger. Enfin, nous étudions le potentiel de la réalité virtuelle et sa possible utilisation pour former nos agents à faire face aux attaques terroristes, à mettre en place les dispositions nécessaires pour contrôler les épidémies ou encore à gérer les contrôles sur les navires. Des projets pilotes font actuellement l'objet d'une promotion au sein de diverses unités douanières.

En savoir +

www.customs.gov.cn

La chaîne de blocs : quel potentiel pour la Douane?

NOUS AVONS RÉUNI dans cette section plusieurs articles touchant à la « chaîne de blocs », expression qui fait référence à un type de structure de données qui identifie et suit les transactions de façon numérique et partage ces informations avec un réseau distribué d'ordinateurs.

Une chaîne de bloc est un type de registre distribué. Ces registres utilisent des ordinateurs indépendants (appelés nœuds) pour enregistrer, partager et synchroniser les transactions, au lieu de conserver les données centralisées comme dans un registre traditionnel.

La chaîne, telle que on l'entend ici, est constituée d'enregistrements appelés blocs. Elle a la capacité de transmettre tout type de donnée, rapidement et en toute sécurité, tout en créant en même temps un enregistrement de tout changement, de tout mouvement ou de toute transaction, disponible instantanément, de manière fiable et immuable, pour les participants du réseau d'une chaîne de blocs.

Le recours à des « contrats intelligents », ensemble de règles qui sont écrites en langage informatique et exécutées automatiquement, évite de passer par des intermédiaires agissant comme arbitres en matière d'argent et d'informations.

En termes de gouvernance, la technologie des chaînes de blocs est décentralisée. Il existe toutefois une fonction d'exploitant de la chaîne, opérateur qui fixe les règles pour tous les participants au réseau, ainsi que les régulateurs et les organisations gouvernementales. Si le réseau détecte quelque chose de suspect, le participant individuel verra son accès au réseau gelé et il en sera isolé. Si l'activité suspecte est le fruit d'un accident malencontreux, le participant sera admis à nouveau dans le réseau. À l'inverse, si l'activité dénote

une tentative de fraude, les exploitants collaborent avec les autorités pertinentes pour prendre les mesures nécessaires.

Le grand avantage de la technologie tient en ce qu'elle crée une « confiance » entre des parties inconnues qui se lancent dans des transactions commerciales et dans l'échange d'informations sans intermédiaire et tout en s'assurant de l'intégrité des données et en fournissant une piste de vérification complète.

Bien que les chaînes de blocs aient été conçues initialement avant tout sous l'angle des services financiers, la technologie peut servir de fondement pour de nombreuses applications fort utiles allant au-delà des transactions monétaires, dont la gestion de l'information.

La technologie pourrait donc tout aussi bien s'appliquer à l'environnement commercial et douanier dans la mesure où les participants à une transaction doivent pouvoir échanger des informations. Grâce à cette technologie, la même copie d'un registre serait instantanément accessible à toutes les parties situées à des « nœuds » différents et ce, de la manière la plus actualisée, fiable, sûre et immuable. Elle rendrait inutile la tenue de registres séparés par chacune des parties, comme l'exige la pratique actuelle.

Les articles réunis dans les pages qui suivent se penchent plus en détails sur l'application de la chaîne de bloc à la gestion de la chaîne logistique. Un premier article donne un aperçu des capacités et avantages qu'offrirait le recours à la technologie en se penchant sur quatre domaines principaux : la preuve de l'identité, le transfert d'actifs, le pistage et la collaboration aux frontières.

Les articles suivants présentent différentes plateformes développées pour renforcer la chaîne logistique et fondées sur la technologie des chaînes de blocs :

- le projet de construction d'une interface à Mercury II, le système utilisé dans le cadre de la dématérialisation du carnet ATA et qui reproduit les procédures papier du carnet.
- Tradelens, lancé par MAERSK et IBM, qui permet à toutes les organisations intervenant dans un envoi international d'échanger des informations sur les événements ainsi que les documents de transport en temps réel.
- Cadena qui permet de partager les informations sur les opérateurs économiques agréés (OEA) entre les administrations des douanes du Mexique, du Pérou et du Costa Rica, dans le but de garantir la mise en œuvre effective des arrangements et accords de reconnaissance mutuelle (ARM).
- le Global Trade Connectivity Network (GTCN), une « autoroute de l'information » à vocation globale mais limitée pour l'instant à l'échange d'informations sur le financement du commerce entre l'Autorité monétaire de Singapour et son homologue de Hong Kong.

Les lecteurs sont aussi invités à consulter les documents élaborés par l'OMD tels que le Rapport d'étude sur les technologies de rupture et le Document de recherche de l'OMD n° 45 « Révéler le potentiel de la chaîne de blocs pour la Douane ».



Les chaînes de blocs : sur la route de la confiance

**Par Jorien Kerstens
et James Canham,**

ACCENTURE

LA FRONTIÈRE EST un véritable avoir national et la facilitation du commerce transfrontalier légitime devrait faire partie des priorités de tout gouvernement. Le fait de rendre le commerce transfrontalier plus efficace ouvre en effet la voie à d'énormes gains pour les gouvernements et les citoyens. L'Organisation mondiale du commerce estime que la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges pourrait donner un coup de fouet à l'économie mondiale à hauteur d'un billion de dollars des États-Unis et réduire les frais totaux liés au commerce de 13 % pour les pays à revenu moyen.

Le commerce international est complexe et souffre plus généralement d'une inefficacité certaine. Malgré les avancées numériques, la plupart des procédures de commerce transfrontalier demeurent essentiellement fondées sur les documents papier et impliquent une multitude de parties prenantes. La majorité des transactions

commerciales passent par des intermédiaires : une étude récente a montré que 90 % des déclarations ont été gérées, d'une manière ou d'une autre, par un courtier et que 75 % des opérateurs commerciaux recourent à des fournisseurs tiers de services de logistique.

Les gouvernements peuvent jouer un rôle essentiel pour réduire les obstacles au commerce transfrontalier mais se heurtent à une complexité similaire. Les négociations en vue d'accords bilatéraux et multilatéraux prennent énormément de temps. Par exemple, l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne (UE) et le Canada, plus connu sous son acronyme anglais de CETA, n'a été conclu qu'au bout de près de 10 ans de pourparlers. Les divers services gouvernementaux intervenant aux frontières viennent ajouter une couche supplémentaire de complexité aux procédures. Aujourd'hui, le dédouanement d'un seul envoi traversant la frontière passe en moyenne par 15 agences mais leur nombre peut parfois atteindre 40 !

Tout est une question de confiance

Cette complexité est due à un manque inhérent de confiance entre acheteurs, vendeurs, acteurs de la chaîne logistique, services gouvernementaux et pouvoirs publics. C'est là que la chaîne de blocs peut potentiellement changer la donne. Registre distribué avec un jeu de données partagé, fondé sur le consensus et sécurisé : ces trois grandes caractéristiques contribuent toutes à engendrer la confiance. En bref, si toutes les parties prenantes peuvent utiliser une chaîne de blocs collectivement afin de pallier le manque fondamental de confiance, l'écosystème commercial deviendra plus efficace, sûr et adaptable à l'avenir. Et c'est plutôt une bonne nouvelle pour les négociants, les gouvernements et les citoyens dans la mesure où cette technologie contribuera à augmenter les recettes et à stimuler les échanges.

La chaîne de blocs, nouvelle perspective pour le commerce transfrontalier

Il y a deux ans, les chaînes de blocs étaient surtout une expression à la mode. Aujourd'hui, la question n'est



© Hayden Walker / Unsplash

plus de savoir si la chaîne de blocs doit être utilisée mais plutôt quand et où. Tout le monde n'a cessé de proposer des applications potentielles de la technologie et l'on comprend aisément que les douanes puissent se sentir dépassées par les événements.

Il est tentant d'envisager la chaîne de blocs comme « la » solution par excellence et d'aller chercher le problème qu'elle est censée résoudre par la suite. En réalité, la démarche inverse génère les meilleurs résultats. En proposant de se pencher sur quatre domaines principaux (à savoir, la preuve de l'identité, le transfert d'actifs, le pistage et la collaboration aux frontières), Accenture fournit une nouvelle façon d'évaluer le potentiel des chaînes de blocs eu égard à la nécessité de générer une plus grande confiance, de réduire les complexités et de garantir la croissance économique. Il s'agit essentiellement d'utiliser la bonne technologie de la bonne façon afin de résoudre les problèmes inhérents et de créer une certaine souplesse à l'avenir. Il ne s'agit donc pas de procéder de manière forfaitaire au déploiement informatique d'une technologie censée remédier à tous les problèmes.

La preuve de l'identité – je suis ce que vous voyez

L'ère du commerce électronique fait que de nombreuses personnes achètent un article auprès d'un individu qu'elles

n'ont jamais rencontré et ne sont pas susceptibles de rencontrer. Comment avérer que la personne à l'autre bout de la transaction est bien celle qu'elle dit être ? Une fois l'achat effectué, les marchandises peuvent ne pas arriver, ne pas répondre aux spécifications données ou ne pas remplir les critères de qualité ou les normes de sécurité. La confiance se fonde sur la bonne foi plutôt que sur une quelconque preuve concrète. Une identité numérique fondée sur la technologie des chaînes de blocs pourrait contribuer à éliminer ces doutes, tant pour les grandes entreprises commerciales que pour les consommateurs individuels. Cette identité numérique concernerait les opérateurs commerciaux, marchandises et conteneurs, voire documents, et leur conférerait une identité sûre et vérifiable, dont certains éléments pourraient être partagés.

La technologie des chaînes de blocs peut également contribuer à combler le manque de confiance qui surgit souvent entre les pays qui sont partenaires commerciaux, et à changer radicalement les accords commerciaux multilatéraux. Un des avantages des chaînes de blocs a trait au fait que les documents relatifs aux échanges commerciaux ne doivent pas voyager physiquement avec les marchandises ou être échangés entre les parties, ce qui réduit la filière documentaire et, partant, les possibilités de fraude commerciale, contribuant en définitive à réduire les obstacles au commerce transfrontalier.

Les chaînes de blocs peuvent également jouer un rôle important pour attester l'origine des biens. L'établissement de la provenance de diamants importés, par exemple, est essentiel pour en garantir l'origine éthique. À Dubaï, une initiative baptisée Opération Kimberley recourt à la technologie des chaînes de blocs afin d'améliorer le processus de vérification de l'origine des diamants. Il est également crucial de pouvoir retracer les origines ou la provenance des articles pour répondre à des crises sanitaires ou épidémiologiques au niveau mondial. Il a fallu plus de deux mois pour déterminer quelle avait été l'exploitation agricole d'origine des papayes contaminées qui ont déclenché

une épidémie de salmonellose aux États-Unis en 2017.

Transfert d'actifs

Une transaction commerciale transfrontalière suit essentiellement le même principe qu'une transaction aussi simple qu'acheter du pain : par exemple le boulanger remet une miche de pain à l'acheteur en échange d'une somme d'argent ; la transaction implique donc un transfert de propriété et du risque. La distance, le temps et le manque de confiance rendent le commerce international bien plus complexe. Si les marchandises changent physiquement de mains, il y a aussi transfert de l'obligation de rendre compte et de la responsabilité entre plusieurs parties prenantes. Dans le meilleur des cas, le vendeur est rémunéré immédiatement après que les marchandises arrivent à destination. Souvent, toutefois, le paiement prend bien plus longtemps et, en l'occurrence, la confiance joue un rôle important.

Pour résoudre le problème, il convient d'identifier les éléments déclencheurs, c'est-à-dire les événements principaux qui génèrent des actions en retour. Par exemple, l'arrivée des marchandises à destination devrait déclencher le paiement. Les chaînes de blocs permettent d'inscrire cette logique commerciale dans des « contrats intelligents » qui déclenchent automatiquement et légitimement la bonne action. Prenons en guise d'illustration les amendes que les compagnies aériennes dans l'UE doivent payer lorsque les retards de vol dépassent un certain nombre d'heures. L'incorporation de cette logique dans une chaîne de blocs pourrait déclencher automatiquement un paiement.

L'utilisation de la chaîne de blocs pour la gestion du transfert d'actifs contribuerait également à la lutte contre la fraude qui touche au mécanisme de « financement des échanges commerciaux » qui regroupe divers instruments financiers mis au point pour faciliter le flux des marchandises entre pays, nécessaires notamment pour couvrir le risque et le coût associés aux marchandises endommagées, perdues ou volées. L'OMC estime que 80 % à 90 % des échanges mondiaux dépendent de ces

outils. Toutefois, le risque de fraude est malheureusement considérable. La manipulation de documents, soit pour légitimer une transaction frauduleuse, soit pour utiliser des informations fictives afin de rassembler des fonds, reste le type de fraude le plus courant.

La chaîne de blocs peut ici aussi potentiellement contribuer à améliorer la situation et la plupart des banques commerciales se penchent d'ailleurs sur l'utilisation de la chaîne de blocs pour les paiements. Hong Kong et Singapour travaillent notamment sur une solution transfrontalière fondée sur les chaînes de blocs afin de faciliter les échanges et de lutter contre la fraude au financement du commerce. Une fois opérationnel, le modèle pourra aisément être exporté vers d'autres pays.

Le pistage ou comment faire passer le suivi et le repérage à la vitesse supérieure

Les marchandises changent de mains fréquemment depuis leur point d'origine vers leur destination. Ces mouvements exigent un traitement et un échange considérables de documents et de données. La chaîne de blocs permettrait de créer un registre, généré par une série d'écritures retraçant chaque mouvement d'entités, de marchandises, de colis ou de conteneurs le long de la chaîne logistique, qui pourrait servir de pipeline de renseignements concernant les marchandises durant leur parcours. Dans la mesure où il garantirait l'exactitude des informations sur l'état des marchandises à chaque instant, un tel registre ferait passer le concept de suivi et de repérage à la vitesse supérieure.

Le pistage permettrait d'améliorer l'intégrité des conteneurs et de lutter contre les vols qui représentent chaque année, selon les estimations du Federal Bureau of Investigation, des pertes annuelles atteignant quelque 30 milliards de dollars rien qu'aux États-Unis. Dans les faits, ces coûts sont supportés par les consommateurs qui paient un prix plus élevé pour leurs marchandises. La lutte contre les larcins constitue d'ailleurs une des principales raisons pour lesquelles la société United Parcel Service est en train d'investir dans les chaînes de blocs en

tant que membre de la *Blockchain in Transport Alliance*, un forum pour le secteur du transport du fret qui travaille à la mise au point de normes afférentes à la technologie des chaînes de blocs et à vocation pédagogique.

En outre, en utilisant la chaîne de blocs en conjonction avec les technologies de l'Internet des objets, les données pertinentes telles que la température, le lieu ou l'état du conteneur peuvent être renseignées. La soumission de données tout au long de la chaîne logistique peut aussi être rationalisée. Par exemple, les marchandises en transit aujourd'hui exigent l'échange fréquent et volumineux de documents et de données. En recourant à la chaîne de blocs, les flux d'échanges et les données peuvent réellement être partagés de manière efficace entre les parties prenantes dans l'écosystème du commerce. Lors de la réalisation d'un projet avec un consortium de l'industrie de la chaîne logistique, nous avons constaté que près de 70 % des documents d'expédition peuvent être remplis en utilisant les données existantes.

Prenons, par exemple, le connaissement, c'est-à-dire le document délivré par un transporteur (ou son agent) afin d'accuser réception de marchandises pour expédition. Aujourd'hui, ce document est normalement soumis par le transporteur qui rassemble manuellement les données d'autres parties dans la chaîne logistique. Ce processus est très chronophage et aboutit à une faible qualité des données, d'autant qu'il soulève plusieurs questions en matière de reddition de compte et de responsabilité. Un autre exemple est la déclaration de sécurité, soumise avant l'arrivée des marchandises. Le Code des douanes de l'Union (CDU), nouvelle législation douanière dont vient de se doter l'UE, permet déjà aux diverses parties prenantes, le long de l'itinéraire de transport, de soumettre un sous-ensemble de données à différents moments (notifications multiples des données de la « déclaration sommaire d'entrée ») mais une chaîne de blocs pour la chaîne logistique pourrait faciliter l'ensemble du processus et le rendre bien plus efficace encore.

En leur donnant accès aux chaînes de blocs pertinentes, les administrations des douanes peuvent voir exactement ce qui se trouve dans chaque conteneur et si quelque chose a été ajouté ou retiré durant le transport. Un tel dispositif pourrait aider les douaniers à détecter les cas de fraude et les menaces à la sécurité de manière précoce, et leur permettrait de procéder à l'évaluation des risques et de planifier les contrôles en temps opportun.

Les opérateurs légitimes sont généralement très désireux de partager les données, surtout si une telle mesure permet de réduire les retards à la frontière. Pour les opérateurs de confiance de l'UE, le CDU prévoit « l'inscription dans les écritures du déclarant » (EiDR), ce qui signifie que les données de la déclaration en douane restent à la disposition des autorités douanières dans le système TI du déclarant. Un registre de pistage auquel les pouvoirs publics auraient accès offrirait une solution technique efficace, d'autant que les gouvernements n'auraient pas à construire leur propre système à cet effet.

Collaboration transfrontalière

Un domaine nettement moins étudié mais tout aussi important concernant les chaînes de blocs est la possibilité de faciliter la collaboration entre les gouvernements ou entre les services gouvernementaux. La technologie des chaînes de blocs pourrait permettre aux gouvernements de partager les données et de maintenir une vue d'ensemble précise de l'utilisation des certificats et licences, sans dévoiler des renseignements ou des informations sensibles.

Une douane pourrait signaler un opérateur malveillant ou un envoi suspect à travers la blockchain et alerter ainsi d'autres pays avec lesquels elle collabore. Différents services gouvernementaux mènent des contrôles aux fins de l'analyse des risques sur la base de leurs propres règles confidentielles. En utilisant les chaînes de blocs, les décisions et les résultats afférents à ces contrôles pourraient être partagés au bénéfice de tous les partenaires et contribuer ainsi à une évaluation des risques plus précise et

globale. Plusieurs pays ont déjà mis en place des accords à cet effet, comme la « déclaration unique » ou « My exit, your entry » (ma sortie, votre entrée) de l'OMD.

Depuis des décennies, le guichet unique est une priorité pour les services frontaliers. Les grands obstacles rencontrés sont la réticence à partager des données, les sensibilités politiques et l'incapacité des différents services à se mettre d'accord sur un modèle de gouvernance. Ici encore, la chaîne de blocs peut clairement apporter une solution. Prenons l'exemple des certificats agricoles. Ils sont généralement octroyés par le Ministère de l'agriculture et contrôlés par les autorités sanitaires ou vétérinaires aux points d'entrée. La déclaration d'importation correspondante est supervisée par la douane et son approbation peut exiger une régularisation des écritures pour la quantité permise spécifiée sur le certificat. L'entreposage de ces renseignements dans une chaîne de blocs fournit une vision intégrale de l'utilisation du certificat, permettant une régularisation précise et évitant ainsi les doublons en matière de contrôle.

Si, pour faciliter le commerce transfrontalier et lutter contre la fraude, les pays doivent collaborer de plus en plus, les efforts de collaboration et de partage de données aujourd'hui coûtent souvent cher et sont inefficaces. Dans la pratique, compte tenu des sensibilités politiques, les pays utilisent leurs propres données et échangent des messages à travers un protocole convenu. Prenons l'exemple de l'admission temporaire des marchandises, qui permet à certains articles, tels que des toiles de peintres pour une exposition, d'entrer dans un territoire national en exonération de droits. L'utilisation d'une chaîne de blocs pour retracer leur mouvement et partager les informations à leur sujet éliminerait le recours aux procédures papier et les échanges coûteux de données.

Conclusion

En matière de chaînes de blocs, plutôt que d'adopter la technologie par principe, les douanes et les pouvoirs publics devraient plutôt faire l'inventaire des problèmes spécifiques que cette solution informatique peut contribuer à résoudre. Pour de nombreux services gouvernementaux, la première étape pourrait consister à entreprendre un projet pilote afin d'en jauger l'efficacité et de mieux comprendre les coûts potentiels de son déploiement au sein d'une administration. Indépendamment de la taille du projet, en se concentrant sur les quatre domaines définis plus haut, les agences peuvent commencer à élaborer un argumentaire solide en faveur de l'utilisation de la chaîne de blocs. Au final, il s'agit de créer de la confiance. Les chaînes de blocs pourraient véritablement changer la donne et contribuer à renforcer la confiance entre tous les participants à l'écosystème complexe du commerce transfrontalier d'aujourd'hui.

En savoir +

Jorien Kerstens

jorien.kerstens@accenture.com

www.accenture.com/ie-en/service-accenture-border-service



Scanning the barcode >>>
converting into a database >>>
mobile printing!

jetStamp graphic 970

NEW

Possible integration into:

- Goods-management systems
- Barcode-label software
- Windows-based software applications
- Prints barcodes, number, date, time, graphics, text continually

Mobile. Practical. Easy.

Production Date: 2021-01-28 09:23
Best Before: Dec 2021
Change No.: 12345678



To the
application clip

REINER

www.reiner.de/970pwc

Numérisation des carnets ATA : comment la chaîne de blocs peut renforcer la confiance

Par Zahouani Saadaoui,

CHEF DE SECTEUR DOUANE ÉLECTRONIQUE, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FISCALITÉ ET DE L'UNION DOUANIÈRE, COMMISSION EUROPÉENNE

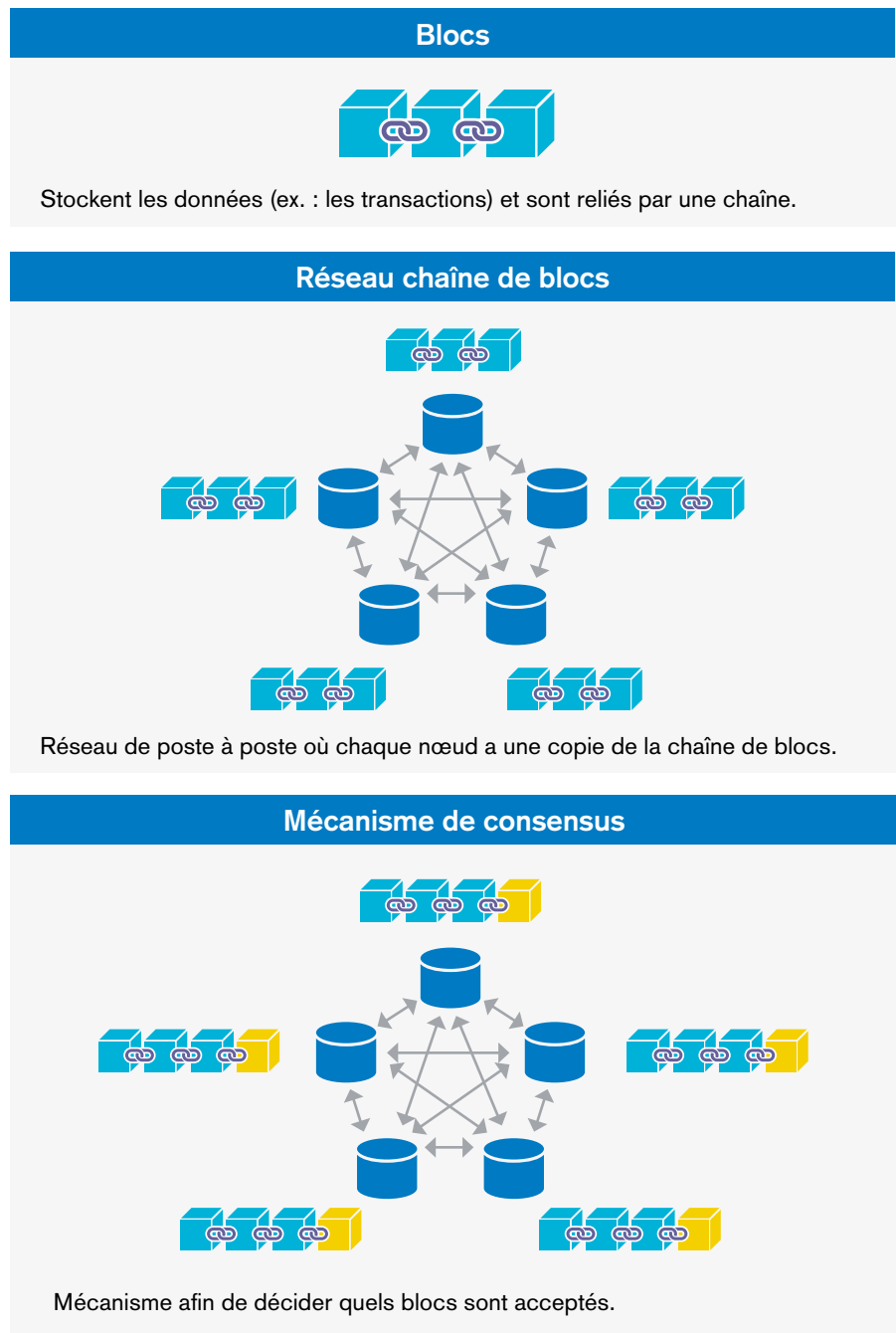
© James Baldwin / Unsplash

LE MOUVEMENT DES marchandises et des moyens de transport en provenance ou à destination de l'Union européenne (UE), ou encore en transit à travers son territoire, implique de nombreux acteurs de la chaîne logistique qui doivent échanger des informations et respecter plusieurs pans de la législation européenne, en particulier les réglementations afférentes à la douane, au transport, à la protection de l'environnement, à la sûreté et à la sécurité. Il en résulte un ensemble d'opérations transfrontalières hautement complexes.

Au cours des 20 dernières années, les technologies numériques ont remodelé la manière dont industriels et gouvernements fonctionnent. Le commerce international n'y a pas échappé et, depuis quelque temps déjà, l'efficacité, la fiabilité et la rentabilité des opérations sont intrinsèquement liées au processus de numérisation. Tant au niveau national que communautaire européen, plusieurs initiatives ont été lancées afin d'informatiser la communication de données et de faciliter ainsi l'échange de renseignements et la coopération entre les autorités compétentes intervenant dans différents secteurs. Parmi les technologies disponibles, les chaînes de blocs semblent particulièrement prometteuses dans la mesure où elles permettraient de mettre en place de nouveaux paradigmes pour la numérisation de la chaîne logistique et où elles pourraient changer la façon dont les citoyens, les opérateurs économiques et les autorités publiques interagissent.

En l'essence, la chaîne de blocs est un registre décentralisé et distribué qui emmagasine des informations dans des blocs qui sont reliés de manière sécurisée et répartis de poste à poste entre tous les nœuds, chacun de ces nœuds contenant une copie complète de l'information.

Graphique 1. Les bases de la chaîne de blocs : composants architecturaux fondamentaux



Les transactions par chaîne de blocs sont validées à travers un mécanisme fondé sur le consensus qui est utilisé pour déterminer quels sont les blocs de données ou les transactions qui seront ajoutés successivement à la fin de la chaîne, selon ce qui est convenu entre les parties prenantes impliquées.

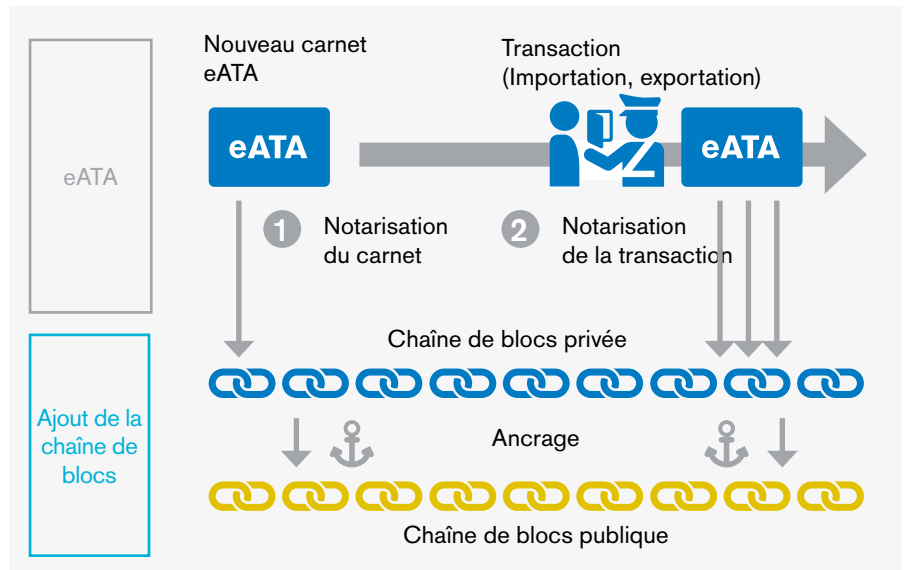
Depuis le début de l'année 2017, la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD), qui se charge d'élaborer les politiques et de mettre au point les systèmes opérationnels pour l'Union douanière européenne en coopération avec ses États membres, a entrepris d'explorer l'application potentielle de la technologie des chaînes de blocs tant dans le domaine de la douane que de la fiscalité. Au niveau douanier, cette étude exploratoire s'est focalisée sur les possibilités en matière de notariation, c'est-à-dire sur la capacité d'une plateforme de chaîne de blocs d'être utilisée comme tierce partie pouvant détenir des informations générées par les interlocuteurs de la chaîne logistique.

En ce sens, un document particulièrement intéressant est le carnet ATA (l'acronyme étant la contraction du français et de l'anglais « admission temporaire/temporary admission »), document douanier international utilisé dans 87 pays et territoires et qui permet essentiellement l'admission temporaire, généralement jusqu'à un an, de la plupart des marchandises en exonération de droits. Le carnet ATA élimine le besoin de présenter une déclaration en douane aux postes-frontières et de déposer une garantie ou une caution dans le pays d'importation temporaire. Il peut être utilisé pour des déplacements couvrant plus d'un pays et inclure de nombreuses sorties et rentrées dans le pays d'origine durant la période de validité du document.

Chaque pays dans le système dispose d'un organe garant unique approuvé par les autorités douanières nationales et par la Fédération mondiale des chambres de commerce de la Chambre de commerce internationale (ICC/WCF). Les associations garantes nationales ont le droit de délivrer les carnets et d'autoriser les chambres locales présentes sur leur territoire national à en émettre en leur nom. Des frais de traitement s'appliquent ainsi qu'une caution, qui sera rendue si le carnet a été utilisé correctement.

Les discussions sur la possibilité d'avancer vers un environnement dématérialisé pour les carnets ATA ont commencé il y a plusieurs années entre les administrations des douanes et l'ICC/WCF qui gère le système des carnets ATA. Le projet eATA vise à numériser le processus d'admission temporaire en permettant l'échange de données électroniques entre les pays ou les unions douanières (partenaires ATA) qui utilisent le document.

Graphique 2 : Notarisation des carnets et de la transaction



L'UE appuie le projet dans le cadre du plan stratégique pluriannuel de la douane électronique de la DG TAXUD. L'ICC/WCF est actuellement en train de déployer un système qui reproduit les procédures papier du carnet ATA en utilisant l'outil numérique baptisé « Mercury II ». Cette solution, fondée sur la technologie « traditionnelle » et recourant à une base de données centralisée, est hébergée par l'ICC à Paris, en France, et sera principalement utilisée pour enregistrer les carnets et leurs mouvements au fur et à mesure qu'ils sont certifiés par les bureaux des douanes tout au long de l'itinéraire suivi par les marchandises. Au cours du deuxième semestre de 2018, l'ICC lancera un pilote afin de mettre à l'épreuve l'application.

Les différentes étapes du processus numérique s'articulent comme suit :

- 1) Par le biais des systèmes nationaux d'émission et de gestion des litiges ou de l'application Mercury II, une personne passe commande d'un carnet ATA en ligne, ou de volets supplémentaires si elle détient déjà un carnet et que des voyages viennent s'ajouter à ceux initialement prévus.
- 2) Le « titulaire » télécharge alors le carnet dans un portefeuille électronique sécurisé, entreposé sur son téléphone portable, et peut le partager, si besoin est, avec son représentant. Le carnet est crypté et échangé par le biais de canaux de communication sécurisés.
- 3) Lorsqu'il traverse une frontière, le titulaire ou son représentant déverrouille le portefeuille et présente le code QR au douanier.
- 4) Le douanier scanne le code QR, passe en revue la liste générale des marchandises couverte par le

Graphique 3 : Les bases de la chaîne de blocs : le hachage cryptographique



carnet, fait rapport de l'entrée des biens sur le territoire national ou de leur sortie, sous le régime de l'importation temporaire, du transit ou de l'exportation temporaire, selon les cas.

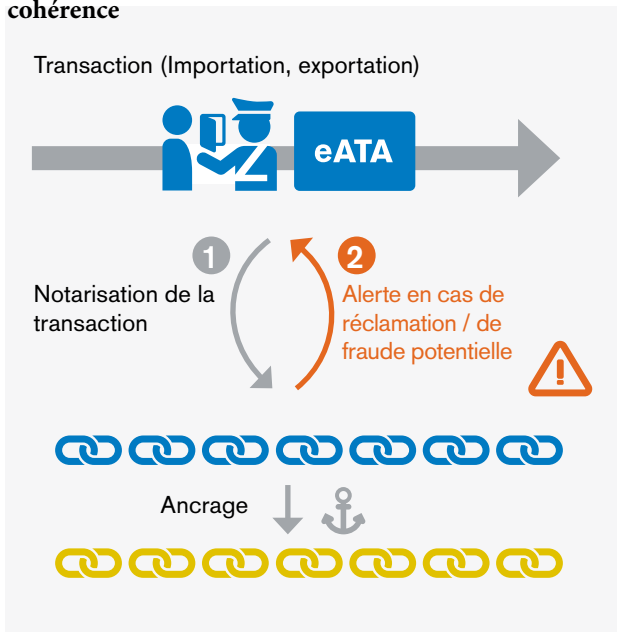
- 5) La transaction est consignée et le titulaire ou son représentant reçoit un message de confirmation sur son téléphone portable.
- 6) La douane peut émettre des réclamations via le système et les gérer avec les associations garantes nationales.

En juin 2017, un partenariat entre la DG TAXUD et l'ICC/WCF a été établi en vue

de permettre à la première de lancer un projet de démonstration de la faisabilité afin de voir si une application basée sur la chaîne de blocs pouvait être utilisée en interface avec Mercury II dans le but d'ajouter une couche supplémentaire de confiance au processus. Les principales exigences qui justifieraient l'utilisation de la technologie des chaînes de blocs étaient remplies : plusieurs parties prenantes doivent avoir accès aux mêmes données et il existe une certaine méfiance entre ces parties concernant l'utilisation de leurs données respectives.

Le projet de démonstration de la faisabilité s'est achevé avec succès à la mi-2018 et a montré que la technologie du registre distribué (dans ce cas précis,

Graphique 4 : Automatisation des vérifications de la cohérence



La combinaison de chaînes de blocs de types public et privé aux fins du processus de notarisation permet de maximiser les avantages d'une chaîne privée (en particulier afin de réduire les coûts d'écriture des informations sur la chaîne de blocs) tout en profitant de la force d'une chaîne publique (telle que Bitcoin) qui se fonde sur un très grand nombre de nœuds.

le réseau de test Ethereum) pouvait être utilisée pour garantir l'intégrité et la traçabilité des carnets et des transactions grâce à un mécanisme d'ancrage sur une plateforme de chaîne de blocs privée combiné à un ancrage périodique sur une chaîne de blocs publique, qui aboutit concrètement à une notarisation indépendante telle qu'illustrée par le graphique n° 2. La différence entre une chaîne de blocs publique et privée s'articule autour de la question de savoir qui a la permission de participer au réseau, d'exécuter le protocole de consensus et de tenir le registre partagé.

Les fonctions de hachage constituent un élément fondamental de la technologie des chaînes de blocs. Dans une chaîne de blocs, les documents ou les données sont hachés, c'est-à-dire que leur contenu est résumé et représenté par une chaîne unique de 64 caractères. La valeur de hachage du bloc précédent est utilisée pour calculer la valeur de hachage du bloc actuel, créant ainsi un lien entre les blocs.

Au titre du projet de démonstration de la faisabilité, une valeur de hachage des données spécifiques au carnet ou à la transaction est entreposée sur la chaîne de blocs, garantissant l'authenticité d'un document à tout moment et fournissant une empreinte digitale numérique d'un

document ou d'une transaction. Obtenu à partir d'un algorithme qui empêche la création à rebours du document original à partir de l'empreinte digitale, le hachage garantit que même un changement de virgule dans un document aboutira à une empreinte totalement différente.

Le réseau de test de la chaîne de blocs qui a été construit dans le cadre du projet n'enregistre que la valeur de hachage des carnets ou des transactions en plus de quelques métadonnées, permettant ainsi de vérifier automatiquement la cohérence des mouvements des marchandises prévus par le carnet ATA (voir graphique 4). La technologie des chaînes de blocs à contrats intelligents d'Ethereum a été utilisée pour rendre ce type de vérifications possible dans ce contexte commercial spécifique.

La combinaison de chaînes de blocs de types public et privé aux fins du processus de notarisation permet de maximiser les avantages d'une chaîne privée (en particulier afin de réduire les coûts d'écriture des informations sur la chaîne de blocs) tout en profitant de la force d'une chaîne publique (telle que Bitcoin) qui se fonde sur un très grand nombre de nœuds. L'écriture sur la chaîne de blocs publique a un coût et, par conséquent, au cours du projet, seule la valeur de hachage la plus récente ayant

été emmagasinée sur la chaîne privée a été ancrée périodiquement sur la chaîne de blocs publique (seul les hachages sont enregistrés sur la chaîne de bloc publique ce qui permet d'éviter tout problème concernant la confidentialité des données). Toutes les parties ont ainsi pu profiter de cette démarche optimale qui a permis de tirer pleinement parti des avantages de la chaîne publique à un coût raisonnable.

Bien que la DG TAXUD n'ait pas l'intention de rendre opérationnel le mécanisme testé, les interlocuteurs qui ont été impliqués dans la numérisation de la procédure de carnet ATA pourront bénéficier des enseignements tirés au cours dudit projet. Plusieurs autorités douanières intéressées par la numérisation de la procédure de carnet ATA ont exprimé leur méfiance face à un outil comme Mercury durant les réunions du Comité de pilotage eATA de l'OMD et le projet montre que le recours à la technologie des chaînes de blocs pourrait offrir une solution permettant de renforcer la confiance des parties prenantes vis-à-vis du système.

En savoir +
zahouani.saadaoui@ec.europa.eu

CADENA, la chaîne de blocs sous-tendant la mise en œuvre des accords de reconnaissance mutuelle

Par **Sandra Corcuera Santamaria**,
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

Depuis quelques temps déjà, la Banque interaméricaine de développement (BID) soutient les travaux de mise au point d'une chaîne de blocs qui permette de partager les informations sur les opérateurs économiques agréés (OEA) de manière automatisée, sécurisée et efficace entre les administrations des douanes du Mexique, du Pérou et du Costa Rica, dans le but de garantir la mise en œuvre effective des arrangements et accords de reconnaissance mutuelle.

PRÈS DE 80 pays dans le monde ont mis sur pied leur programme d'OEA et certains ont passé des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) ou sont en train d'en négocier. À ce jour, un nombre record de 60 ARM ont été signés et quelque 40 arrangements supplémentaires sont en cours de négociation.

Outre les accords bilatéraux « traditionnels », des accords multilatéraux ou plurilatéraux ont également fait leur apparition. Le plus

récent ARM de ce type a été conclu en 2018 par les administrations douanières de la Colombie, du Chili, du Mexique et du Pérou, quatre pays formant le bloc commercial de l'Alliance du Pacifique, l'initiative d'intégration régionale la plus récente en Amérique latine. Dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, trois autres ARM multilatéraux sont en train d'être négociés entre les pays d'Amérique centrale (le Costa Rica, le Salvador, le Guatemala et le Panama, le Honduras y participant

en tant qu'observateur), les pays de la Communauté andine (la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou) et les nations du bloc commercial du Mercosur (l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay). Dans d'autres régions du monde, les pays participent activement aux initiatives régionales axées sur les OEA (comme la Communauté de l'Afrique de l'Est, par exemple) ou sont en train de négocier des ARM multilatéraux (l'initiative du bassin du Tumen).

Les défis

Le déploiement de programmes d'OEA et la propagation des ARM dans le monde sont des évolutions positives dans la mesure où ces initiatives contribuent à sécuriser la chaîne logistique du commerce international tout en renforçant la facilitation des échanges. Cela étant, les ARM peuvent-ils être appliqués de manière à offrir aux commerçants les avantages qui leur ont été promis ?

En théorie, lorsque les administrations douanières signent un ARM, les entreprises certifiées OEA bénéficient

de certains avantages dans tous les pays signataires de l'ARM en question. Ces avantages sont répertoriés dans l'ARM et peuvent prendre la forme d'une réduction des contrôles documentaires et matériels menés par la douane, le système de gestion des risques d'une administration douanière reconnaissant que l'envoi provient d'un OEA certifié par une autre administration, ou qu'il doit bénéficier d'un traitement prioritaire s'il est sélectionné aux fins d'une vérification. Loin d'être exhaustives, ces mesures ont un impact positif sur les bénéfices commerciaux puisqu'ils réduisent le temps et les coûts nécessaires pour effectuer une transaction. Dans la pratique, toutefois, l'application sécurisée de telles mesures reste problématique et aboutit à une situation qui limite la capacité des administrations à offrir les avantages promis de manière sûre et en temps voulu.

Les ARM se fondent sur le principe de l'échange ininterrompu d'informations sur les sociétés certifiées OEA entre les pays signataires de l'ARM. Afin d'échanger les renseignements nécessaires à cet effet, des douaniers spécialement assignés à cette tâche dans chaque administration envoient par courriel à leurs homologues des autres administrations un fichier Excel contenant les éléments de données sur leurs OEA, conformément à ce que les pays ont convenu de se transmettre les uns aux autres. Les administrations douanières participant à un ARM conviennent également de la fréquence des échanges de données, qui est généralement établie à une fois par mois. Chaque fonctionnaire responsable s'occupe ensuite d'incorporer ces éléments de données dans le système de gestion des risques de son administration afin que les opérations d'importation associées à un OEA étranger d'un pays partenaire à l'ARM soient qualifiées de plus « fiables » par ce même système.

Pour l'heure, il existe très peu de mécanismes permettant de procéder à un échange de données automatisé, sûr et en temps réel sur les certifications

CADENA permet aux administrations douanières qui s'engagent sur la voie d'un ARM de partager une vision unique du statut d'un certificat d'OEA en temps réel. Les opérateurs commerciaux sont également en mesure d'accéder aux informations sur leur certificat, augmentant ainsi la confiance et la transparence et, en définitive, la participation active du secteur privé.

OEA. Bien que quelques initiatives aient été entreprises pour automatiser l'échange des données, de nombreux pays recourent encore aux courriels.

Cette situation pose plusieurs problèmes.

- La méthode actuelle d'échange de données comporte des risques. Lorsqu'un courriel est envoyé, le message quitte le serveur du fournisseur de messagerie et voyage à travers l'Internet. Il est impossible de savoir par combien d'autres serveurs le message passe entre le moment où il est envoyé et le moment où il est effectivement reçu par le destinataire, tout comme il est impossible de savoir qui a accès à ces serveurs. Bien qu'il soit possible de crypter la connexion au serveur de messagerie et d'utiliser les protocoles de cryptage pour envoyer le courriel, il n'est pas toujours possible de garantir que le destinataire ait mis en place le même jeu de mécanismes de sécurité. En d'autres mots, l'envoi des documents, pour sécurisé qu'il soit, ne garantit pas la livraison sécurisée de ces mêmes documents. Le programme d'OEA se fonde essentiellement sur la sécurité de la chaîne logistique. Les écritures et les données relatives aux entreprises

agréées devraient donc pouvoir être échangées sans le moindre risque.

- Les données ne sont pas échangées en temps réel mais sur une base mensuelle ou périodique et, par conséquent, les avantages ne peuvent pas être accordés immédiatement. Les entreprises peuvent subir des pertes au cours du mois suivant la certification selon le laps de temps qui s'écoule entre le moment où elles se voient octroyer l'agrément OEA et le moment où l'échange de données se produit entre les administrations douanières participant à l'ARM.
- La capacité de réagir à une suspension, une annulation ou un retrait du statut d'OEA est également réduite, pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus. Il peut y avoir un retard entre l'annulation effective d'un certificat OEA et la communication concrète de l'annulation à l'administration douanière partenaire. Cette situation pose un risque sécuritaire réel. Ce déphasage peut avoir un effet négatif sur la confiance et la sécurité de la chaîne logistique et ce risque est dès lors partagé par les pays participant à l'ARM.

CADENA

Afin de résoudre ces problèmes et de créer un mécanisme sûr d'échange de données, les fonctionnaires chargés du programme d'OEA et les spécialistes en technologies de l'information des douanes du Mexique, du Pérou et du Costa Rica travaillent avec Microsoft et la BID afin de mettre au point les fonctions informatiques et l'architecture technologique d'une application baptisée CADENA (« chaîne » en espagnol), fondée sur la technologie des chaînes de blocs. Actuellement, les trois administrations douanières en sont à la phase de validation et la solution fait l'objet d'essais avant d'entrer dans la phase de production.

La chaîne de blocs offre des avantages concrets pour la gestion du processus de certification des OEA et pour la

mise en œuvre d'ARM dans la mesure où elle permet d'enregistrer et de partager les transactions suivant un protocole convenu entre un groupe de parties, chaque transaction étant sécurisée et protégée par une piste de vérification à rebours immuable. CADENA permet aux administrations douanières qui s'engagent sur la voie d'un ARM de partager une vision unique du statut d'un certificat d'OEA en temps réel et l'application facilite la validation automatique des OEA au titre d'un ARM en recourant aux contrats intelligents. Grâce à CADENA, les opérateurs commerciaux sont également en mesure d'accéder aux informations sur leur certificat, augmentant ainsi la confiance et la transparence et, en définitive, la participation active du secteur privé.

Le principal impératif dans le contexte d'un ARM est d'attribuer un numéro unique à chaque OEA qui puisse être utilisé dans l'ensemble de la chaîne logistique et qui soit reconnu par tous les partenaires de l'ARM en question. CADENA utilise les normes de l'OMD, notamment le format du numéro d'identification des entreprises (NIE) et ses données maîtres sous-jacentes sur les OEA qui fournissent un jeu complet d'informations relatives aux opérateurs économiques agréés.

Les résultats préliminaires obtenus durant la phase de validation indiquent que les administrations douanières peuvent en tirer d'énormes avantages, qui se traduiront également par des gains ou des bénéfices pour le secteur privé :

- CADENA rend la gestion de l'ARM efficace et effective, les douanes disposant d'un mécanisme numérisé, automatisé, sécurisé et fiable pour le partage d'informations sur les certificats d'OEA.
- CADENA garantit l'intégrité des données et permet d'accéder aux données à gérer en octroyant différents rôles et permissions aux utilisateurs.
- CADENA garantit aux opérateurs qu'ils pourront bénéficier des avantages des ARM à partir du

moment où ils recevront leur certification.

- CADENA promeut la transparence en permettant aux entreprises d'accéder aux informations relatives à leur certificat ainsi qu'à la liste des autres entreprises certifiées OEA dans les pays signataires de l'ARM.
- CADENA renforce la sécurité globale des chaînes logistiques en garantissant que les renseignements sur les suspensions et abrogations du statut par une administration douanière et les retraits par les entreprises soient bien enregistrés et partagés en temps réel.

Et à l'avenir ?

CADENA a vu le jour grâce à la volonté d'innovation des douanes du Mexique, du Pérou et du Costa Rica, et grâce à l'appui de la Banque interaméricaine de développement et de Microsoft. L'initiative illustre comment une technologie transformatrice peut contribuer à améliorer les procédés douaniers et la gestion des frontières.

Bien qu'elle vise à relever un défi spécifique, à savoir la mise en œuvre des ARM, CADENA a montré, durant la phase de démonstration de la faisabilité, qu'elle pouvait remplir plusieurs autres fonctions, qui font aujourd'hui l'objet

d'une étude approfondie. Le système pourrait être élargi afin d'automatiser et de gérer l'ensemble du processus de certification des OEA, promouvant ainsi tant l'efficacité que la traçabilité aux fins du contrôle. CADENA peut également être intégrée dans d'autres systèmes douaniers comme dans les applications de gestion des risques, remédiant ainsi à de nombreuses inefficacités tout en encourageant le changement et la modernisation au sein de la douane. La solution peut également être adaptée pour permettre l'adhésion d'autres pays à l'ARM et peut interagir avec d'autres chaînes de blocs et entités. Il serait possible de tirer parti d'une « seule vérité » concernant le statut des opérateurs certifiés OEA à des fins notamment de vérification au niveau des assurances, de la fiscalité et du financement du commerce, par exemple. Et ce ne sont là que quelques exemples !

Le développement de CADENA et le déploiement d'un programme d'OEA participent au même projet. Tant la technologie des chaînes de blocs que les programmes d'OEA sont des innovations nées au 21^{ème} siècle et tous deux viennent renforcer un élément essentiel dans la chaîne logistique du commerce international : la confiance.

En savoir +
sandracs@iadb.org

La Banque interaméricaine de développement et les programmes d'OEA

Au cours de la dernière décennie, la Banque interaméricaine de développement a apporté son soutien continu aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour la conception et la mise en œuvre de programmes d'OEA et a contribué à faciliter les négociations sur un nombre important d'ARM dans la région.

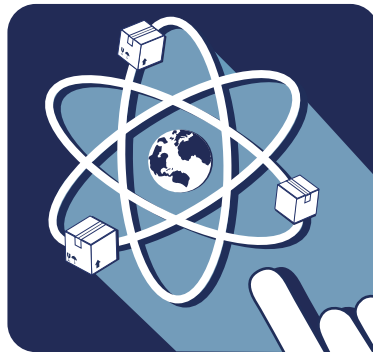
En outre, la BID a mené des études de recherche sur l'impact des programmes d'OEA sur le commerce et les exportations et a également mis au point des modules de formation virtuelle, dont une « Formation en ligne ouverte à tous » sur les OEA qui s'adresse aux fonctionnaires des douanes et autres services gouvernementaux présents aux frontières ainsi qu'aux entreprises intéressées par l'agrément.

En soutenant la mise au point de CADENA et en promouvant activement l'utilisation d'une technologie novatrice afin de gérer les programmes d'OEA, le travail de la BID prend une nouvelle dimension.

Formations



Export Control



Douane



Accises

Retrouvez les formations continues ODASCE :



Intra-entreprises



Interentreprises



Parcours



L'Expert des entreprises qui passent les **frontières**



ODASCE

www.odasce.asso.fr

TradeLens ou la chaîne de blocs au service des douanes pour la facilitation des échanges et pour une conformité accrue

Par Stewart Jeacocke,

EXPERT INTERNATIONAL EN DOUANE D'IBM

et Norbert Kouwenhoven,

CHEF DE PROJET D'IBM

« Vous avez fait votre valise vous-même ? » Voilà une question à laquelle nous sommes nombreux à devoir répondre au moment de l'enregistrement à l'aéroport. Pour un conteneur maritime, la situation est un peu plus complexe. La plupart des organisations ne communiquent jamais directement avec la partie qui a rempli le conteneur. Fondée sur la technologie des chaînes de blocs, la plateforme TradeLens pose les fondements nécessaires pour le développement de chaînes logistiques numériques au niveau mondial. TradeLens connecte toutes les parties dans la chaîne logistique afin de permettre un partage d'informations vraies, de promouvoir la collaboration et la confiance et d'encourager l'innovation au niveau de tout le secteur industriel. Les pouvoirs publics qui décident de saisir les opportunités offertes par TradeLens sont mieux à même de contribuer de manière constructive à l'avènement d'une nouvelle ère du commerce international, sans friction et conforme.

Les incohérences des données, un mal omniprésent dans le commerce international

Un acheteur ne peut être certain de ce que contient un conteneur que lorsque ce dernier est ouvert et vidé. Un transporteur maritime ne voit jamais le contenu d'un conteneur et se fie aux documents fournis par l'expéditeur ou le transitaire. Les autorités douanières peuvent rencontrer des difficultés pour déterminer quel est l'acheteur de certaines marchandises importées. Une étude a permis d'établir que, pour un seul chargement d'avocats expédié du Kenya aux Pays-Bas, quelque 30 organisations différentes et plus de 100 personnes seront appelées à intervenir et près de 200 échanges de renseignements individuels seront exigés. Chaque échange d'information suppose un risque : celui d'introduire des incohérences dans les données. TradeLens réduit ces incertitudes et incohérences en fournissant aux parties autorisées un accès aux données d'origine ; dans le cas des avocats, les parties accèderont donc aux informations réellement fournies par l'organisation qui s'est chargée de remplir le conteneur au Kenya.

Chaque jour, un million de données en plus sur TradeLens

TradeLens est le fruit de la collaboration entre Maersk et IBM. Il s'agit d'une plateforme mondiale fondée sur une chaîne de blocs qui permet de suivre le mouvement des marchandises depuis l'origine jusqu'à destination et qui relie les différentes parties impliquées dans un envoi. Ouverte et neutre, la plateforme permet aussi à toutes les organisations intervenant dans un envoi international d'échanger, de manière simple et sûre, des informations sur les événements et les documents de transport en temps réel, offrant ainsi aux expéditeurs une meilleure visibilité du statut, de la localisation et du contenu de leur envoi. En outre, les participants

Les membres de TradeLens peuvent se connecter à la plateforme en utilisant des méthodes standard telles que les interfaces de programmes d'application sur le web. Cela étant, ils peuvent tout aussi bien utiliser les interfaces d'utilisateur prêtes à l'emploi offertes par la plateforme. Une administration douanière peut établir une connexion en quelques jours seulement, à l'aide d'une petite équipe.

à la plateforme peuvent créer des applications supplémentaires qui tirent profit de l'écosystème de la plateforme et les mettre à disposition de tous.

Cette année, une version à « disponibilité limitée » a été lancée, étape importante dans l'évolution de la plateforme. Il est déjà assuré que près de 20 % du trafic mondial de conteneurs maritimes sera suivi via cette dernière. Plus de 90 organisations ont convenu de participer à la plateforme, dont trois lignes maritimes (Pacific International Lines, Hamburg Süd et Maersk Line). Grâce à ces nombreuses entités et aux administrations douanières d'Australie, des Pays-Bas, du Pérou, d'Arabie saoudite et de Singapour, le volume de données de TradeLens ne cesse de croître à un rythme de près d'un million d'événements par jour.

Un pipeline mondial de données

TradeLens est l'expression concrète du concept de « pipeline de données » mis au point par les douaniers Frank Heijmann et David Hesketh et étudié dans le cadre de plusieurs projets de recherche de l'Union européenne (UE) tels que ITaide, Cassandra et Integrity. La collaboration concernant TradeLens a débuté en juin 2016, le projet étant alors connu sous l'appellation de Global Trade Digitization (GTD). La plateforme a été utilisée par CORE, un projet axé sur la sécurité financé par l'UE et auquel ont participé la Douane néerlandaise, le

Service de la douane et de la protection des frontières des États-Unis et la Direction Sciences et technologies du Département américain de la sécurité intérieure.

Une petite révolution en soi

La blockchain permet aux participants de se fier en toute certitude aux données de TradeLens, sachant qu'il est impossible pour n'importe quelle organisation ou pour un individu quelconque de modifier les informations sur le réseau. La technologie des chaînes de blocs utilisée par TradeLens partage quelques-unes de ses caractéristiques avec la chaîne de blocs anonyme qui sous-tend le bitcoin. Elle s'en distingue, toutefois, à bien des égards. Six facteurs sont absolument essentiels pour son succès.

- **Le registre dupliqué et partagé** : chaque organisation qui participe directement au réseau de la chaîne de blocs supervise un nœud dans la blockchain. Ces nœuds gardent chacun une copie de la chaîne de blocs. Lorsque des données sont ajoutées, la copie de chaque nœud est mise à jour automatiquement.

- **L'immutabilité** : le réseau de la chaîne de blocs ne fonctionne que par ajout seulement. Une fois les données publiées, elles ne peuvent plus être modifiées. Si une erreur s'est glissée dans les données, alors une nouvelle version doit être ajoutée et tant l'ancienne que la nouvelle sont visibles dans la blockchain.

- **Les permissions** : les parties peuvent être identifiées et seules les parties participantes à un envoi spécifique peuvent voir, soumettre ou valider les données. Cette caractéristique distingue clairement TradeLens du réseau de chaîne de blocs au cœur du bitcoin, où toutes les parties sont complètement anonymes.

- **Les canaux** : les canaux divisent le réseau de la chaîne en sous-réseaux distincts. Les données dans un canal spécifique ne sont distribuées qu'aux nœuds qui font partie de ce même canal.
- **L'approbation sélective** : grâce à cet attribut, le réseau TradeLens ne souffrira jamais des contraintes de consommation d'énergie qui hantent le bitcoin. Le bitcoin doit vérifier les transactions tout en préservant l'anonymat et il utilise un mécanisme dit de la preuve de travail (en anglais, *proof of work*) à cette fin. C'est justement ce mécanisme de preuve de travail qui rend le bitcoin si énergivore. Les membres de TradeLens ne sont pas anonymes et, dès lors, une démarche de validation sélective beaucoup plus efficace peut être mise en place pour vérifier les transactions.
- **Les contrats intelligents** : des parties de code de logiciel sont intégrées au réseau de la chaîne de blocs. Elles contiennent les règles opérationnelles pour une transaction donnée et peuvent être utilisées pour mettre en œuvre des processus automatisés.

Les avantages des plateformes telles que TradeLens sont vastes et variés.

Visibilité accrue au bénéfice du secteur privé

Dans de nombreux pays, il est encore difficile pour un opérateur commercial de bénéficier d'une vision consolidée du statut de son envoi. Les douanes et autres autorités de réglementation peuvent améliorer la visibilité de l'information sur le statut des envois en rendant publics les événements et informations principales sur TradeLens. Le secteur privé peut dès lors mieux planifier ses activités et, par la même occasion, économiser tant du temps que de l'argent.

La vérité en amont et à la source

Aujourd'hui, le principal interlocuteur dans la plupart des régimes douaniers reste l'importateur. Il revient en effet à l'importateur, ou à son agent, de se charger de déposer la déclaration en douane. À cette fin, il utilise les renseignements fournis par l'exportateur mais il n'a généralement pas l'occasion de vérifier le contenu matériel d'un envoi avant de remplir la déclaration. La partie la mieux placée pour fournir des informations exactes sur un chargement est donc l'exportateur. Après tout, c'est à lui que revient la tâche de « faire la valise ».

Des plateformes telles que TradeLens permettent aux douanes et autres organes gouvernementaux d'appuyer leurs processus de contrôle sur les informations commerciales existantes. Dès que le conteneur est rempli dans le pays d'exportation, la douane du pays d'importation pourrait extraire le bon de commande et la liste de colisage sur TradeLens et les utiliser pour mener son évaluation des risques.

Un réseau mondial de communautés locales

Dans de nombreux pays, des initiatives telles que les guichets uniques et les systèmes portuaires électroniques nationaux ont réussi à améliorer l'efficacité et la coordination des procédures aux frontières. TradeLens peut s'intégrer à ces initiatives et les compléter en fournissant un accès à son réseau mondial de membres. TradeLens peut également accélérer la tendance émergente qui consiste à connecter les guichets uniques ou les systèmes portuaires afin de créer des réseaux régionaux, en permettant à ces différents interlocuteurs de partager des données à l'échelon mondial.

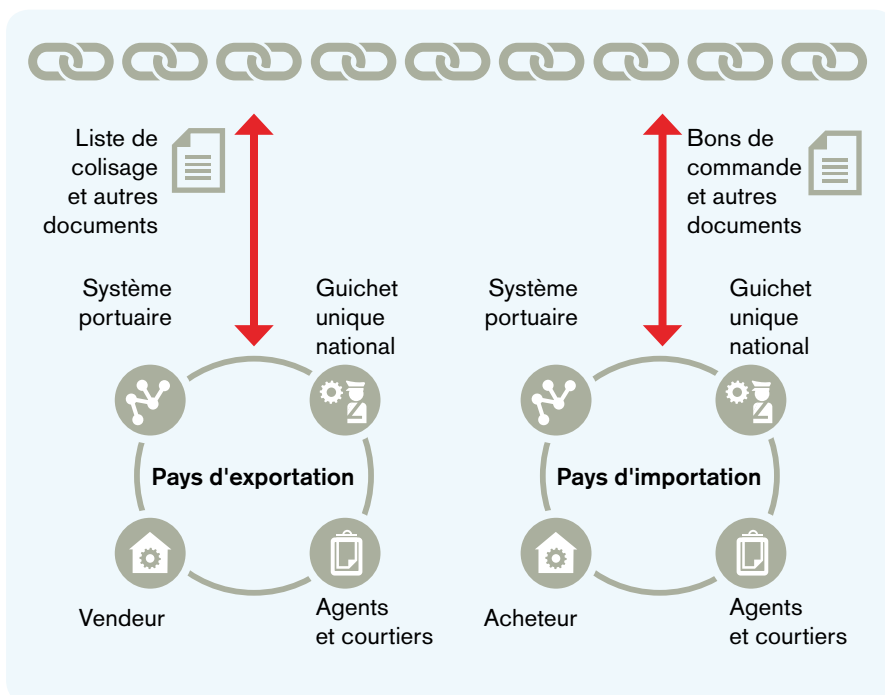
Vers un commerce dématérialisé

Depuis les années 1970, nombreux sont ceux qui ont annoncé à grands cris l'arrivée du bureau dématérialisé. Au cours des quarante dernières années, toutefois, les documents papier dominent encore le commerce international. Connaissances, certificats d'origine, certificats phytosanitaires... la liste est longue. Les plateformes de chaînes de blocs comme TradeLens fournissent le mécanisme idéal pour numériser ces documents. Les canaux, les permissions et le cryptage garantissent que même les informations les plus confidentielles demeurent à l'abri des regards indiscrets.

Les contrats intelligents permettent de créer des procédures automatisées qui traversent les frontières nationales et organisationnelles. Ils rendent possible, par exemple, la mise en place d'un processus dématérialisé de bout à bout pour les certificats phytosanitaires, depuis la délivrance dans le pays d'exportation jusqu'à la vérification dans le pays d'importation. Dans le cadre d'une telle procédure, l'approbation du

Réseau opérationnel de la chaîne de blocs Tradelens

Source sûre de vérité



certificat dans le pays d'exportation est visible en temps réel et la technologie des chaînes de blocs garantit que personne ne puisse manipuler le certificat.

Des plateformes qui simplifient l'adoption de la blockchain

Nœuds, réseaux, contrats intelligents, consensus... La mise en place d'une première solution de chaîne de blocs peut exiger l'apprentissage de toute une terminologie nouvelle et l'acquisition de tout un savoir technologique. Ce n'est pourtant pas toujours nécessaire. Des plateformes comme TradeLens permettent de bénéficier de la technologie des chaînes de blocs et de ses avantages sous un format facile à déployer et à utiliser.

Les membres de TradeLens peuvent se connecter à la plateforme en utilisant des méthodes standard telles que les interfaces de programmes d'application (API) sur le web. Cela étant, ils peuvent tout aussi bien utiliser les interfaces

d'utilisateur prêtes à l'emploi offertes par la plateforme. Une administration douanière peut établir une connexion en quelques jours seulement, à l'aide d'une petite équipe, sans devoir exiger de son personnel qu'il se spécialise dans la technologie des blockchains.

Afin de simplifier encore l'adoption de la chaîne des blocs, TradeLens s'engage à promouvoir les normes sectorielles et l'interopérabilité des plateformes. Elle continue de s'aligner sur les organisations de normalisation pertinentes telles que le CEFAC/ONU et d'étudier les mécanismes spécifiques d'interopérabilité pour les chaînes de blocs.

Avantages immédiats pour la douane

En rejoignant TradeLens, les douanes et autres autorités de réglementation peuvent avoir immédiatement accès en temps plus opportun à des données plus précises et facilement vérifiables et les

utiliser afin d'améliorer leurs procédures de ciblage et de sélection. Elles peuvent ainsi contribuer à faciliter le commerce légitime et à accroître la conformité.

L'équipe chargée de TradeLens se réjouit de poursuivre la collaboration avec les pouvoirs publics qui veulent saisir les opportunités que la plateforme leur offre. Construisons son avenir ensemble et ouvrons la voie à une nouvelle ère du commerce international, sans friction et conforme.

En savoir +

stewart.jeacocke@uk.ibm.com

Norbert.Kouwenhoven@nl.ibm.com

www.tradelens.com

Are you protecting your container inspection officers from toxic gas exposure?

Customs staff are being unknowingly exposed to fumigants and other toxic industrial chemical gases when entering containers.



SECURITY is critical



Using Nordiko gas testing and extraction is simple, can prevent health problems and save time

The technology was presented at the 6th WCO TI Forum in Tokyo

Contact NORDIKO

info@nordiko.com.au

T: +61 2 99 06 55 52

F: +61 2 9906 1874

www.nordiko.com.au

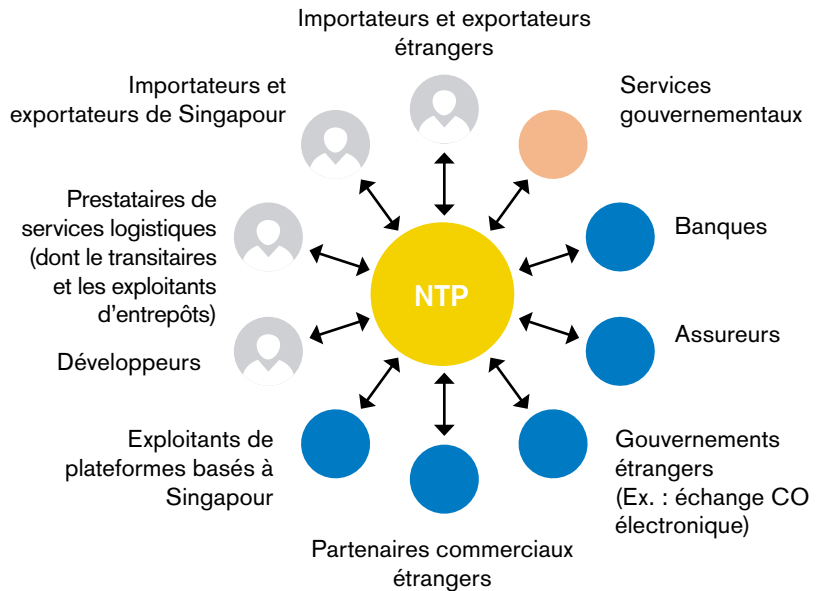
Aller au-delà du guichet unique national

Par la Douane de Singapour

L'Autorité monétaire de Singapour a signé un protocole d'accord avec son homologue de Hong Kong, Chine, en novembre 2017, afin de mettre au point conjointement une infrastructure de services recourant à la technologie du registre distribué qui reliera les plateformes numériques de gestion du commerce et le nombre croissant de plateformes recourant à la technologie du registre distribué dans le monde. Dans le présent article, la Douane de Singapour présente cette nouvelle initiative appelée GTCN, ou Réseau mondial de connectivité du commerce, ainsi que le nouvel écosystème de gestion des renseignements commerciaux appelé NTP, ou plateforme du commerce en réseau. Elle explique notamment le rôle complémentaire que jouent les deux systèmes, l'un basé sur le registre distribué et l'autre pas, afin de relier les différents composants de l'environnement commercial.

Graphique 1 : L'écosystème commercial participatif de la NTP

Se connecter à l'écosystème commercial plus large via la NTP



La *Networked Trade Platform* (NTP) de Singapour a été officiellement lancée en décembre 2017. Nouvelle plateforme de gestion des renseignements commerciaux, la NTP reliera les divers « îlots numériques » qui forment l'actuel écosystème commercial : des systèmes de progiciel de gestion intégré, et autres systèmes propriétaires, aux systèmes de gestion du fret utilisés par les transitaires, en passant par les applications permettant le suivi logistique jusqu'au dernier kilomètre.

La nouvelle Plateforme incorporera des services couverts actuellement par deux systèmes : TradeNet®, qui est le guichet unique national de Singapour et dont le but est de répondre aux besoins de connectivité de l'entreprise au gouvernement (B2G) et de gouvernement à gouvernement (G2G), et TradeXchange®, plateforme informatique lancée il y a dix ans et qui permet les échanges d'information tant d'entreprise à entreprise (B2B) que de l'entreprise au gouvernement (B2G).

La NTP a déjà intégré les services de TradeXchange et offre une série de nouvelles fonctions conviviales et de services afin d'aider le secteur du commerce et l'industrie de la logistique. La base des utilisateurs de la NTP a d'ailleurs plus que doublé comparé à TradeXchange. Quant aux services de type B2G disponibles à travers TradeNet, leur migration progressive a débuté en juin 2018.

Si ça marche, pourquoi changer ?

TradeNet remonte à presque 30 ans. Lancée en 1989, alors qu'Internet relevait encore du domaine des chercheurs et des universitaires férus d'informatique, la plateforme était en avance sur son temps et son déploiement a capté l'imagination de beaucoup. Elle a fait notamment l'objet d'une étude dans le Harvard

Business Review en 1990, sous le titre « *TradeNet : A Tale of One City* », que l'on peut traduire par « TradeNet : Un conte d'une ville », paraphrasant le titre du célèbre roman de Charles Dickens, « Un conte de deux villes ». Aujourd'hui, le concept de guichet unique national est bien compris. Le lancement, en 2007, de TradeXchange, dans le cadre des efforts pour unifier l'écosystème commercial B2B, a représenté un autre jalon.

Revenons à 2018 et à la NTP. La plateforme permettra l'échange électronique de données commerciales à la source, pour divers types de transactions B2B et B2G tout au long du cycle de vie des opérations commerciales : des bons de commande et des factures, permis et instructions d'expédition, aux demandes de financement et aux paiements. Aujourd'hui, un seul échange peut impliquer plus de 25 parties, générant de 30 à 40 documents, et quelque 60 % à 70 % des renseignements doivent être encodés par voie manuelle plus d'une fois.

La valeur potentielle d'une mise en lien des îlots numériques est immense. Outre les gains de productivité, d'efficacité et de précision, le fait que les données puissent

être connectées ouvre une multitude d'opportunités d'innovation.

Ces mesures ambitieuses ne sont pas passées inaperçues – en 2016, l'*International Data Corporation* a octroyé à Singapour le « Prix de la Ville intelligente d'Asie-Pacifique » dans la catégorie développement économique et, en 2017, la Plateforme NTP a remporté le « Prix du Sommet mondial sur la société de l'information » dans la catégorie *e-business*. Ce prix met à l'honneur les meilleurs projets numériques au niveau mondial favorisant le développement socio-économique.

Au cours de la dernière décennie, le concept de guichet unique n'a cessé d'évoluer. Nous sommes ainsi passé de la simple automatisation des douanes aux échanges de renseignements commerciaux, et des guichets uniques limités, reliant les opérateurs commerciaux à une seule instance de réglementation (la douane ou le port, par exemple), à des guichets uniques permettant à toutes les parties de soumettre des renseignements normalisés une seule fois, afin de satisfaire à toutes les exigences légales¹.

1 Guide pratique relatif à la facilitation du commerce de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), Évolution du guichet unique.

Aujourd'hui, le commerce est en grande partie transfrontalier. La notion de connectivité numérique dans le cadre de la NTP ne doit pas être envisagée dans la limite du petit point rouge que nous représentons sur la carte mais aller au-delà. Il s'agit de pouvoir interagir avec d'autres communautés et plateformes commerciales, quels que soient le lieu géographique ou la technologie utilisée. Singapour n'est, en effet, pas le seul pays à s'engager sur la voie de la numérisation du commerce. Partout dans le monde, de véritables ruches d'activités se sont créées autour de ce processus, alimentées par la nécessité de calmer les frustrations au niveau opérationnel et par l'apparition de nouvelles technologies qui viennent bouleverser la donne.

Les entreprises font aujourd'hui montre d'une volonté croissante de se numériser, tout comme les gouvernements et les administrations douanières qui, partageant des vues similaires, souhaitent garantir un commerce de plus en plus ouvert et juste dans toutes les régions du globe. En se lançant dans une nouvelle initiative, Singapour fait de son côté un bond audacieux dans le monde du commerce numérique.

D'ilot en ilot, au niveau local et à travers les frontières : la NTP et le GTCN

En novembre 2017, un mois avant que la NTP ne devienne pleinement opérationnelle, l'Autorité monétaire de Singapour (MAS) a signé un protocole d'accord avec son homologue de Hong Kong, Chine, afin de mettre au point conjointement une infrastructure de services recourant à la technologie du registre distribué qui reliera les plateformes numériques de gestion du commerce et le nombre croissant de plateformes recourant à la technologie du registre distribué dans le monde. Les bases de ce qui allait devenir le *Global Trade Connectivity Network* (GTCN) étaient ainsi jetées.

Le GTCN devrait être opérationnel en 2019. Il est conçu comme une infrastructure de services transfrontalière, neutre par rapport aux différents secteurs industriels

Le GTCN représente une première tentative d'intégration de plateformes numériques, en commençant par Singapour et Hong Kong, et vise à fournir des solutions numériques aux défis existants dans le domaine du commerce international, marqué par l'application de réglementations commerciales et de normes documentaires divergentes.

mais aussi par rapport aux différents services qui y seront offerts. Il ne vise ni à contrôler ni à dominer les autres plateformes qui formeront le réseau. Il fournira d'abord une vue d'ensemble commune des demandes de financement du commerce entre Singapour et Hong Kong, permettant ainsi aux banques participantes de partager un registre immuable et vérifiable à travers la frontière, tout en préservant la vie privée et la confidentialité des données. Toutefois, le GTCN est voué à s'élargir au-delà de la liaison Singapour-Hong Kong et au-delà du financement du commerce, même si le produit minimum viable initial est financé par les autorités monétaires.

Le GTCN représente donc une première tentative d'intégration de plateformes numériques, en commençant par Singapour et Hong Kong, et vise à fournir des solutions numériques aux défis existants dans le domaine du commerce international, marqué par l'application de réglementations commerciales et de normes documentaires divergentes. Le GTCN pourra également contribuer à poser les fondements d'une plateforme régionale numérisée pour le commerce et la chaîne logistique en Asie. Le résultat final devrait permettre de renforcer la transparence de la chaîne logistique, son intégrité et sa sécurité.

Un tout est toujours plus puissant que la somme de ses parties. De même, les

avantages pour l'économie sont bien plus importants que la somme des bénéfices principaux et du chiffre d'affaires des entreprises à titre individuel. La NTP et le GTCN jouent un rôle complémentaire afin de relier les différents composants de l'environnement commercial mondial grâce aux technologies, l'une basée sur le registre distribué et l'autre pas. Le GTCN permettra techniquement aux différents acteurs de se mettre en réseau à travers des plateformes de registre distribué et rendra possible les échanges automatiques d'informations entre les parties, suivant des protocoles spécifiques, comme indiqué par le graphique n°2.

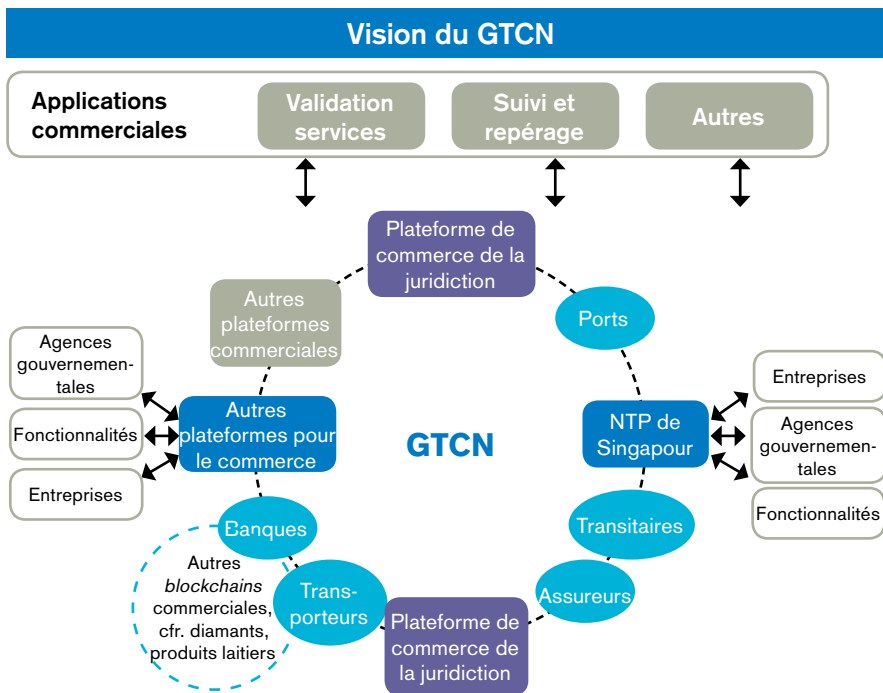
Comme le résumait très bien Karl Wust et Arthur Gervais, « la blockchain est saluée comme une innovation technologique (nous) permettant de révolutionner la façon dont la société commerce et interagit. Sa réputation est attribuable, en particulier, à ses propriétés intrinsèques, qui permettent à des entités se méfiant les unes des autres d'échanger une valeur financière et d'interagir sans devoir passer par une partie tierce de confiance. »²

Dans le monde du commerce transfrontalier, où les différentes autorités de réglementation telles que les administrations douanières, les banques centrales et les autorités monétaires, les agences de l'alimentation et de la santé ou encore les services de sécurité interagissent avec une multitude d'entreprises (sociétés de logistique, de transport maritime et aérien de fret, d'entrepôt et de transport routier mais aussi banques et commerçants de tout poil), il est facile d'imaginer le potentiel de la technologie.

Le registre distribué est utile là où il n'existe pas d'autorité centrale et où la communauté s'organise elle-même et prend ses propres dispositions en conséquence. L'information n'est inscrite que dans le registre distribué, elle est horodatée et signée numériquement après que le consensus a été atteint entre les parties impliquées. Tout changement ultérieur se traduit

2 Wust, Karl, Gervais, Arthur, Do you need a Blockchain ? International Association of Cryptologic Research (IACR) ePrint Archive, 2017.

Graphique 2 : Vue d'ensemble du GTCN et de ses participants



par une nouvelle écriture dans le registre. Cette caractéristique du registre distribué permet de stocker les données en toute sécurité et de garantir la transparence, imposant une obligation de reddition de comptes en l'absence d'une autorité centrale.

Kurt et Gervais évoquent trois situations où le registre distribué a du sens. Tout d'abord, lorsque plusieurs parties impliquées ne se font pas confiance et ne tombent pas d'accord sur une tierce partie en ligne de confiance. Ensuite, lorsqu'il existe plusieurs auteurs de données et que les données doivent être entreposées. Enfin, lorsque ces mêmes parties nombreuses veulent interagir et changer l'état du système.

Comme toute autre forme de collaboration, la mise en lien des écosystèmes commerciaux numériques ne peut aboutir que lorsque les divers besoins, intérêts et préoccupations de toutes les parties prenantes sont satisfaits. Les besoins et les intérêts diffèrent souvent et ils évoluent différemment aussi avec le temps pour les parties prenantes, de sorte qu'il

devient difficile pour toutes les parties de confier le contrôle d'une plateforme partagée à une seule partie.

Le registre distribué apparaît comme la technologie présentant les caractéristiques répondant aux besoins du GTCN. Le modèle de « connexion unique, connexion vers tous » du GTCN permet à tous les participants d'adapter rapidement leur propre connectivité au niveau requis pour interagir avec un vaste éventail de guichets uniques nationaux, gérés par des gouvernements, et avec des plateformes numériques dans l'espace B2B.

La nature distribuée et le caractère immuable du registre permettent tous deux au GTCN de répondre non seulement à des besoins fonctionnels liés à l'intégration de différentes plateformes numériques à travers les frontières, mais aussi d'éviter de devoir concilier les intérêts des diverses parties prenantes et d'arriver à des compromis, étape qui était décisive avant l'avènement des plateformes partagées dépourvues d'une autorité centrale unique.

Conclusion

La vision du GTCN, qui consiste à connecter les différentes plateformes de gestion des opérations commerciales sans intervenir dans les règles et les processus de chacun, est ambitieuse mais elle n'a probablement rien de nouveau³. Certes, le succès du GTCN ne dépend pas du registre distribué en soi mais les caractéristiques de cette technologie ont éliminé certains des écueils sur lesquels ont achoppé pendant longtemps un grand nombre de parties qui avaient décidé, sans se connaître, de se rassembler pour collaborer et procéder à des échanges.

Il reste à évoquer un dernier facteur essentiel de succès : la volonté des acteurs. Comme l'indique Adam Green, dans le Financial Times, si la technologie est infalsifiable et propice à la collaboration, « les utilisateurs n'ont pas forcément la collaboration en tête ». Malgré les incertitudes liées au registre distribué, notamment pour ce qui a trait à sa « scalabilité », nombreux sont ceux à reconnaître que, dans le domaine du commerce transfrontalier tout au moins, les participants pourraient tirer un grand parti de cette technologie.

Rappelons aussi que les autorités de réglementation ont encore et toujours un important rôle à jouer ici, par exemple afin d'assurer la gouvernance et la normalisation des données dans le but d'en garantir l'interopérabilité. Il est d'ailleurs peut-être plus important que jamais que ces autorités s'attellent à cette tâche. Les capacités technologiques étant en place avec l'avènement de la technologie du registre distribué, le moment est venu pour les organismes de réglementation de se réunir et d'intensifier leurs efforts afin d'en exploiter le potentiel et de se positionner en tant que chefs de file des initiatives visant à assurer la connexion du commerce de bout à bout, à travers tous les secteurs d'activité et par-delà les frontières.

En savoir +

<https://www.ntp.gov.sg>
customs_ntp@customs.gov.sg

3 Les Portails de Pôles Commerciaux avaient été initialement conçus pour servir de passerelles aux réseaux électroniques mondiaux, les pôles commerciaux nationaux étant interconnectés dans un réseau électronique mondial. Source : Guide pratique relatif à la facilitation du commerce de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, Évolution du guichet unique.

Pourquoi les gouvernements et les douanes ont encore besoin de leur propre système de classement des marchandises

Par Gael Grooby,

DIRECTRICE ADJOINTE, DIRECTION DES QUESTIONS
TARIFAIRES ET COMMERCIALES DE L'OMD

LE SYSTÈME HARMONISÉ (SH) de l'OMD représente un pilier fondamental pour les douanes. Cela étant, les systèmes de classement sont courants et une question se pose dès lors : est-il si important de disposer d'un système spécialisé propre aux douanes étant donné les efforts et le temps que les administrations doivent y investir ?

Il existe pléthore de systèmes de classement dans la pratique. CTCI, CPC, CPA, NAPCS, GPC, SGH : quelle que soit la combinaison des lettres à laquelle vous pensez, elle correspond sans doute à l'acronyme d'un système de classement des marchandises international, national, public ou privé. Un produit peut être classé dans plusieurs systèmes et porter plusieurs codes en conséquence. Cette multitude

de systèmes témoigne de l'utilité et de l'ubiquité du classement. Certains de ces systèmes sont de nature réglementaire : ils existent de façon à pouvoir appliquer des conditions. D'autres ont une vocation commerciale et sont établis pour faciliter la commercialisation des marchandises, la gestion des stocks ou encore d'autres aspects liés au commerce. D'autres encore sont créés à des fins statistiques et leur objet premier est de fournir des données pour analyse.

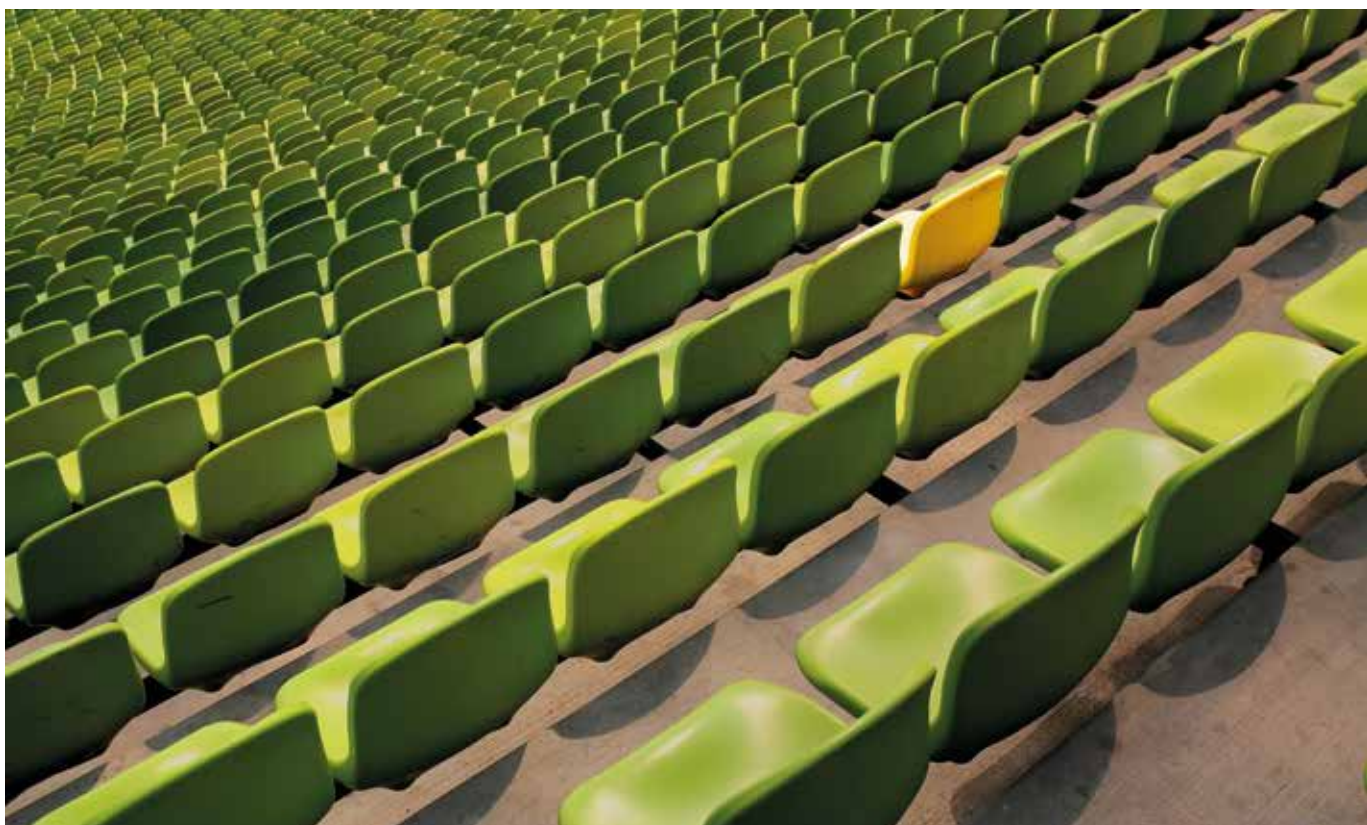
Avec autant de systèmes, pourquoi le SH est-il si important pour les administrations des douanes ? La réponse est simple : il a été créé par les douanes et existe pour elles.

Objectif et évolution

L'objectif du SH est de fournir un outil pratique pour la mise en œuvre des politiques publiques. Dans la mesure où il joue un rôle important dans

la collecte de données, il est de plus en plus utilisé par le secteur privé et par les instituts universitaires et de recherche, mais il n'en reste pas moins un instrument établi et tenu à jour afin que les pouvoirs publics sachent quelles sont les marchandises qui traversent les frontières nationales. Ces informations sont utilisées pour la mise en œuvre d'un vaste éventail de mesures. Qu'il s'agisse de droits pour alimenter les recettes de l'État, de la mise en place d'accords commerciaux ou de l'identification des importations et exportations de produits soumis à des restrictions ou à une surveillance, le SH joue un rôle direct et intrinsèque dans de nombreux programmes gouvernementaux.

Il représente aussi l'instrument de choix dans la plupart des accords commerciaux afin de garantir que les parties signataires partagent bien un entendement commun des marchandises



© Ricardo Gome Angel / Unsplash

concernées par les arrangements pris. En fournissant des données aux fins de l'analyse statistique, par ailleurs, le SH joue également un rôle indirect dans de nombreux domaines de la politique publique. Certaines mises à jour du SH visent spécifiquement à aider le secteur privé, mais cet objectif reste toujours dans la lignée du rôle des gouvernements qui consiste à élaborer des politiques qui contribuent au développement économique et apportent une assistance aux différents secteurs d'activité. La priorité du SH n'est pas le commerce mais bien la réglementation. Il permet aux administrations douanières de remplir leurs fonctions. Si ces dernières doivent surveiller un sous-ensemble de marchandises donné, rendre des comptes à leur sujet, les réglementer, les arrêter, les contrôler et percevoir des recettes les concernant, elles utiliseront le SH et les sous-positions tarifaires qui y ont été ajoutées au niveau national. Les douanes contrôlent la mise à jour et l'évolution du SH afin qu'il puisse continuer à servir ces objectifs.

Champ d'application

Certains systèmes de classement n'ont nul besoin de couvrir toutes les marchandises, comme ceux visant un secteur spécifique (par exemple, les systèmes de classement réglementaires pour les produits chimiques ou pharmaceutiques) et d'autres ne s'intéressent qu'aux marchandises présentant certains attributs (les produits dangereux ou leurs parties, notamment). Par ailleurs, certains systèmes de classement sont liés à un autre système et ne sont donc pas universels, dans la mesure où ils ne portent que sur certaines marchandises couvertes par ce régime particulier ; c'est le cas du système de classement de produits GPC (Global Product Classification) pour les produits auxquels un code article international (Global Trade Item Number ou GTIN) a été attribué. Pour les douanes, néanmoins, si une marchandise arrive à la frontière dans le cadre d'une transaction commerciale légitime, même s'il s'agit de la dernière invention d'une marque et que le produit est tout à fait nouveau, il faut pouvoir la classer afin d'appliquer le traitement légal correspondant à l'article en cause

et, le cas échéant, recouvrer les droits ou les taxes indirectes qui s'imposent. C'est pourquoi le SH est conçu pour pouvoir couvrir toutes les marchandises échangées, y compris celles qui sont encore inconnues.

Outre la couverture du SH, qui doit être la plus large possible, le niveau de granularité ou de détail revêt également une importance particulière eu égard à l'objectif de la nomenclature. Pour une nomenclature commerciale, il peut être très important de distinguer le classement de « vêtements de marque pour l'extérieur destinés au segment de la population féminine âgée entre 18 et 24 ans » des « vêtements de marque pour l'extérieur destinés au segment de la population féminine âgée entre 55 et 64 ans », mais une nomenclature douanière est très peu susceptible d'exiger une telle distinction. Les nomenclatures douanières peuvent inclure des sous-divisions qui ne présentent pas un intérêt particulier pour les douanes mais qui répondent aux desideratas d'un secteur industriel particulier ou aux besoins des statisticiens. Cela étant, le niveau de détail de nombreux systèmes de classement commerciaux ne permettrait sans doute pas à une personne extérieure au secteur d'activité concerné de s'y retrouver et de les utiliser correctement et de manière cohérente. Ainsi, au moment de décider s'il convient d'établir un classement compte tenu de son utilité pour le secteur privé, voire d'établir un système de classement tout court, il est important de tenir compte de la capacité des administrations des douanes à appliquer un classement dans la pratique ou à veiller à ce qu'il soit respecté.

Un autre aspect important concernant le champ d'application a trait à la gestion des positions dites résiduelles où sont rangés les produits classés comme des articles « autres » ou « non dénommés ni compris ailleurs ». Le numéro, l'emplacement et le libellé de telles positions sont importants pour déterminer si les réglementations seront appliquées à tous les produits concernés. Par exemple, les exigences pour l'importation et l'exportation de navires, d'appareils médicaux, de plantes vivantes ou de viandes propres

à la consommation humaine non dénommés sont très différentes. Un classement de type général dans une position résiduelle numérotée 9999.99 pour tous ces produits non dénommés ni compris ailleurs serait inadapté pour un système de classement réglementaire couvrant une variété aussi vaste de produits. Si l'on prend les navires, par exemple, une disposition couvrant les « autres navires non dénommés ni compris ailleurs » ne serait pas utile aux fins de la nomenclature douanière dans la mesure où les exigences pour l'importation ou l'exportation des navires de passagers et de charge sont normalement différentes de celles imposées aux bateaux de plaisance. Dans le cadre d'une nomenclature douanière, contrairement à la plupart des autres nomenclatures, il est essentiel de se donner le temps nécessaire à la réflexion pour déterminer comment traiter des produits inconnus ou dont les échanges sont faibles.

Stabilité et prévisibilité

Le SH est destiné à être un instrument légal devant être mis en œuvre dans le cadre des systèmes juridiques individuels de ses Parties contractantes. Les lois ne sont pas facultatives. Par conséquent, il est essentiel que les changements au SH soient le résultat d'un examen détaillé et global et qu'ils soient connus bien à l'avance. Une nouvelle édition du SH constitue un événement majeur pour les secteurs d'activité qui sont concernés par les amendements apportés. Compte tenu du nombre et de la portée des accords commerciaux et autres mesures sur lesquels ces modifications auront une incidence et eu égard au nombre de systèmes qui devront également être changés en conséquence, l'évaluation de l'impact et les préparatifs entrepris pour la mise en œuvre d'une nouvelle version du SH peuvent prendre un temps considérable. Il est donc important que les parties concernées soient averties suffisamment à l'avance de l'entrée en vigueur d'un nouvel SH.

Cet élément est d'autant plus important du point de vue des pouvoirs publics et des administrations douanières. Quel que soit le pays, la préparation d'amendements à la législation nationale

représente généralement un processus long et compliqué. Cette tâche n'est certainement pas à prendre à la légère. Même s'ils disposent de deux années d'avance dans le cycle de révision, depuis la validation des amendements au SH jusqu'à leur date de mise en œuvre obligatoire, certains pays ont du mal à appliquer la nouvelle version du SH à temps. Il est également important de tenir compte d'un autre élément, à savoir le fait que la jurisprudence ne cesse d'évoluer dans chaque pays appliquant le SH. Il est donc essentiel de garantir autant de cohérence que possible entre les nouvelles dispositions et les règles existantes, dans leur libellé mais aussi en ce qui concerne les principes les sous-tendant. Il s'agit de permettre aux administrations de se référer aux précédents et d'utiliser les connaissances acquises en guise d'orientations afin de garantir une application correcte du SH et de réduire le nombre de différends.

Solidité

Les systèmes de classement commerciaux ne sont généralement destinés qu'à leurs utilisateurs. Il ne serait pas vraiment avantageux pour quiconque d'essayer de fausser un classement ou encore de tenter de l'interpréter d'une manière autre que l'intention d'origine. Malheureusement, les systèmes de classement réglementaires sont souvent liés à des mesures que les utilisateurs préféreraient pouvoir éviter. Pour le SH, ces mesures peuvent inclure l'application de droits, de taxes indirectes, de droits anti-dumping ou compensateurs, de restrictions à l'importation ou à l'exportation et d'exigences en matière de contrôles ou de documents. Si les opérateurs commerciaux, dans leur grande majorité, acceptent simplement de rester conformes aux prescriptions légales qui leur sont imposées, certains s'efforceront toujours de contourner toute décision ou intention allant à leur encontre.

En d'autres mots, dans un système de classement commercial, les utilisateurs sont tout à fait d'accord pour classer une pomme en tant que telle, mais, dans le cadre d'un système de classement réglementaire, ils peuvent parfois aller très loin pour prouver qu'une pomme devrait être rangée avec les

poires. Un système de classement réglementaire comme le SH doit se fonder sur un classement qui résiste aux questionnements et aux abus, même lorsqu'il est traduit dans différentes langues et est appliqué dans des juridictions différentes. En conséquence, la rédaction d'un système de classement réglementaire peut sembler quelque peu étrange, comparé au langage plus naturel utilisé dans certains systèmes commerciaux. La structure peut paraître trop complexe et le nombre de règles et de conditions ridicule. Parfois, le système semble délibérément difficile. Dans les faits, cette formalité, cette complexité et la rédaction trop tatillonne ne sont que le résultat malheureux de la nature litigieuse du classement. Il est plus difficile de soutenir, devant un tribunal, qu'il est légalement juste de classer une Panthera Tigris Altaica en tant que Felis Catus qu'un tigre de Sibérie en tant que chat.

Travailler ensemble

Compte tenu de leur rôle différent, les divers systèmes de classement sont nécessaires dans le monde du commerce. Le SH ne fournit pas d'informations suffisantes pour classer, par exemple, toutes les pièces de stock de manière à ce que les clients puissent s'y retrouver et, comme indiqué plus haut, les systèmes de classement commerciaux ne sont pas conçus à des fins réglementaires. Ces derniers sont bien trop spécifiques et détaillés pour permettre aux douaniers de faciliter les échanges de marchandises en temps opportun. En règle générale, une douane ne se soucie pas de savoir si une pelle possède un bout arrondi ou carré et les douaniers sur le terrain ne sont certainement pas en mesure de déterminer si le beurre qui leur est présenté est biologique et équitable.

Toutefois, en faisant en sorte que les gestionnaires de ces divers systèmes travaillent ensemble, il est possible de créer un meilleur environnement commercial. La création de corrélations entre les plus grands systèmes commerciaux et réglementaires présente d'énormes avantages, en particulier pour les fabricants et les commerçants qui peuvent ainsi mieux comprendre la position de leurs produits dans un système comme le SH à travers

l'emplacement que ces produits occupent dans les systèmes commerciaux avec lesquels ils travaillent, qui leur sont plus familiers et qui sont aussi plus spécifiques à leur secteur industriel. Pour un système de réglementation du commerce comme le SH, l'un des plus grands avantages d'un tel rapprochement des systèmes est qu'il permet aux autorités de mieux cerner ce qui est important pour les secteurs d'activité et comment s'articulent les différences entre les produits. L'un des objectifs des gouvernements est d'appuyer le commerce et le but du SH est d'aider le secteur privé tant en matière de facilitation que de collecte d'informations à des fins statistiques.

Aller de l'avant contre vents et marées

En présentant les problèmes et les défis auxquels le SH est confronté, nous espérons que le lecteur est plus à même d'apprécier en quoi le SH est un outil si remarquable et pourquoi il constitue un instrument incontournable pour permettre aux douanes de remplir leur mission. Il convient toutefois de faire preuve de prudence également. Le commerce passe par de grands changements : chaînes de production distribuée et chaînes de valeur mondiales, produits intégrés, une innovation et des délais de mise au point de nouveaux produits bien plus rapides que par le passé... À de nombreux égards, le commerce a dépassé la capacité des systèmes réglementaires, notamment du SH, à suivre le rythme.

Par ailleurs, comme pour tout système qui vieillit, les attaques contre son intégrité sont de plus en plus variées et sophistiquées. Le nombre d'arrêts des tribunaux qui viennent contredire les mêmes dispositions du SH révèle quelques-unes de ambiguïtés du système qui le rendent vulnérable face aux abus. Si le système a bien fonctionné pendant des années, il n'en est pas moins vrai qu'il aurait besoin d'une bonne cure de jouvence afin de pouvoir être amélioré. La communauté douanière devra simplement s'assurer de préserver l'objet premier et les points forts du SH dans tout exercice de révision.

En savoir +
hs@wcoomd.org

Remettre la question des contrôles douaniers dans les zones franches au cœur du débat



Par **Mariya Polner,**

CONSEILLÈRE POLITIQUE PRINCIPALE,

et **Satoko Kagawa,**

ADMINISTRATEUR TECHNIQUE, DIRECTION DU
CONTRÔLE ET DE LA FACILITATION DE L'OMD

LE COMMERCE A toujours été l'une des expressions de la liberté et du pouvoir. L'idée d'un « port franc » remonte à l'an 167 avant notre ère, lorsque le Sénat romain prit la décision de faire de l'île de Délos un port franc¹. Les villes-États du début du Moyen Âge, telles que Venise, pourraient être assimilées à ce que l'on entend aujourd'hui par ports francs ou zones franches. Toutefois, il est communément admis que la plus ancienne zone franche dans le sens moderne du terme se trouve à Shannon, en Irlande, où la première Zone de libre-échange (le type de zone franche le plus couramment rencontré) a été établie en 1959.

Trait commun de toutes les zones franches : les avantages qu'elles offrent aux opérateurs économiques. Les zones franches servent de « pôles de croissance »

en encourageant les investissements directs étrangers, en particulier en proposant un nombre moindre de réglementation et de paperasserie gouvernementale. Aujourd'hui, il existe plus de 3 000 zones franches dans 135 pays². En un peu plus de 50 ans, elles sont devenues un phénomène mondial et font partie intégrante de la chaîne logistique et de valeur mondiale.

Avec les années, le concept en soi a évolué de manière substantielle, également. L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)³ relève les quatre catégories de zones franches suivantes : les zones de libre-échange, centrées uniquement sur la réexportation des marchandises échangées ; les zones franches industrielles pour l'exportation, conçues pour l'exportation de marchandises avec une importante valeur ajoutée ; les zones économiques spéciales, qui se fondent notamment sur une approche multisectorielle des activités économiques

et se centrent tant sur les marchés nationaux qu'étrangers ; et les zones industrielles, qui hébergent des activités économiques spécifiques (comme les télécommunications ou le textile, par exemple). Le Bureau international du travail⁴ offre une classification plus détaillée qui inclut, outre les types de zones mentionnés ci-dessus, les ports francs, les zones d'entreprise, les zones de services financiers et les zones technologiques ou *science zones*.

Si les zones franches sont attractives pour les entreprises légitimes, elles attirent tout autant les fraudeurs et les trafiquants. Les organisations criminelles peuvent, en effet, falsifier des documents et exploiter les zones franches pour reconditionner ou ré-étiqueter les marchandises, ou encore y fabriquer et assembler de nouveaux produits. Le transit et le transbordement de marchandises posent le plus grand risque car il devient plus facile pour les réseaux criminels de masquer l'origine et la destination finale des produits en passant par ces zones. Cette dissimulation peut se faire en remplaçant les connaissances une fois les marchandises arrivées dans la zone franche, en changeant les conteneurs et leurs contenus ou, simplement, en envoyant les marchandises vers une destination différente de celle qui a été déclarée. De telles pratiques présentent des risques tant pour le recouvrement des recettes que pour la santé publique et la sécurité.

Les faits de fraude relevés étaient anecdotiques et aucune recherche systématique n'avait été menée jusqu'à cette année, lorsque l'OCDE et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) ont publié une étude intitulée *Commerce de produits de*

1 Zarmakoupi, Mantha (2013), "The City of Late Hellenistic Delos and the Integration of Economic Activities in the Domestic Sphere", CHS Research Bulletin 1, n° 2.
2 Akinci, Gokhan and James Crittle (2008), "Special economic zones : performance, lessons learned, and implication for zone development", Foreign Investment Advisory Service (FIAS) occasional paper, Washington, DC : Banque mondiale.
3 OCDE (2009), "Zones franches : coûts et avantages", OCDE Observateur n° 275, novembre 2009.
4 Bureau international du travail (2003), « Emploi et politique sociale dans les zones franches d'exportation (ZFE) », GB 286/ESP/3, mars 2003, Genève.

contrefaçon et zones franches : constats issus de tendances récentes⁵, qui se penche sur l'exploitation des zones franches pour le trafic de produits de contrefaçon. En outre, en 2018, l'*Economist Intelligence Unit* se penche sur la gouvernance des zones franches et publie *The Global Illicit Trade Environment Index*⁶. Fondés sur des recherches et des études de cas menées dans cinq grandes zones franches, l'Index et l'étude de l'OCDE/EUIPO ont permis d'ouvrir un débat plus que nécessaire et d'attirer l'attention des décideurs politiques du monde entier sur cette importante thématique.

Aujourd'hui, la réputation des industries et des pays dépend de la façon dont leurs zones franches sont gérées. Il n'en va pas seulement de la réputation mais aussi de la sécurité de l'ensemble de la chaîne logistique. À une époque de transparence et de responsabilité civile accrues, il est absolument nécessaire de garantir que l'environnement opérationnel des zones franches soit sûr et sécurisé, que les procédures en soient efficaces et transparentes, que les opérateurs soient respectueux des lois et que les marchandises transitant par les zones franches soient légales.

Dans le cadre actuel, l'adoption et la mise en œuvre du Chapitre 2 de l'Annexe spécifique D de la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (amendée), mieux connue sous le nom de Convention de Kyoto révisée⁷ (CKR), constitue la première étape pour garantir des niveaux adéquats de procédures et de contrôles douaniers dans les zones franches.

Convention de Kyoto révisée

Dans l'ensemble, la CKR vise à mettre au point des procédures douanières prévisibles et transparentes fondées notamment sur le recours aux technologies de l'information, sur la gestion des risques, sur une approche coordonnée des contrôles avec les autres agences gouvernementales, et sur des partenariats

avec le secteur privé. La CKR se divise en trois parties : le texte de la Convention, l'Annexe générale constituée de dix Chapitres, et dix Annexes spécifiques. Toute l'Annexe générale est exécutoire pour les Parties contractantes et aucune réserve ne peut être émise concernant sa mise en œuvre. Les Annexes spécifiques de la CKR se composent de normes et de pratiques recommandées concernant d'autres aspects des régimes douaniers. Les Parties contractantes peuvent accepter une ou plusieurs des Annexes spécifiques et soumettre également des réserves concernant les pratiques recommandées.

Le Chapitre 2 de l'Annexe spécifique D de la CKR reprend 21 normes couvrant un large éventail de procédures douanières liées au fonctionnement des zones franches. Ce Chapitre définit les zones franches comme « une partie du territoire d'une Partie contractante dans laquelle les marchandises qui y sont introduites sont généralement considérées comme n'étant pas sur le territoire douanier au regard des droits et taxes à l'importation. » À des fins douanières, la dénomination de zone franche se réfère exclusivement au statut des marchandises, c'est-à-dire à l'exonération de droit ou d'impôt. Cette définition, entendue de manière plus large, laisse supposer que toutes les activités douanières non tarifaires, comme les fonctions de contrôle aux frontières, dont les inspections et les saisies, devraient être préservées et rester d'application. Or, il existe différentes interprétations de cette définition puisque certains pays en déduisent que ces zones restent totalement « en dehors du territoire douanier ».

Selon la configuration institutionnelle de la zone franche, le champ d'application et le degré des contrôles douaniers sur les marchandises introduites et sur les opérations économiques menées dans ces zones varient considérablement d'un pays à l'autre. De ce point de vue, la norme 4 de l'Annexe spécifique D revêt une importance particulière parce qu'elle stipule que la douane « a le droit

d'effectuer à tout moment un contrôle des marchandises détenues dans une zone franche. » La pratique recommandée afférente indique que la douane procède au contrôle des marchandises et des opérations dans la zone franche pour des raisons fondées sur des considérations de moralité ou d'ordre publics, de sécurité publique, d'hygiène ou de santé publiques, ou sur des considérations d'ordre vétérinaire ou phytosanitaire. Les fonctions de contrôle ne devraient pas être négligées même si le contrôle est exercé par un autre service au nom de la douane.

La norme 4 doit être interprétée en regard de la norme 3 qui stipule que « la douane énonce les conditions d'exercice du contrôle de la douane, y compris les exigences en matière de conception, construction et aménagement des zones franches ». La coopération des autorités douanières dans les étapes les plus précoces de l'élaboration du concept de zone franche est nécessaire pour garantir la sûreté et la sécurité dans cette même zone.

Les contrôles douaniers dans les zones franches sont plus souples que ceux menés dans le cadre, par exemple, du régime de l'entrepôt de douane, et ils se concentrent principalement sur les documents pertinents afin de vérifier que les personnes introduisant des marchandises dans la zone maintiennent les registres à jour concernant les marchandises (en utilisant soit des registres spéciaux, soit des déclarations pertinentes ou encore des systèmes électroniques), afin que la circulation de biens dans la zone franche et en dehors puisse être contrôlée. Néanmoins, la douane a le droit de mener des contrôles aléatoires des marchandises à tout moment afin de garantir qu'elles soient comptabilisées de manière satisfaisante, qu'elles soient soumises à des opérations autorisées uniquement et qu'aucun produit non autorisé ne soit introduit ou retiré. Aux fins de l'efficacité, les contrôles douaniers devraient se fonder sur un système de gestion des risques tel que prévu par la CKR.

5 Titre du document de synthèse. Cfr OECD/EUIPO (2018), *Trade in Counterfeit Goods and Free Trade Zones : Evidence from Recent Trends*, OECD Publishing, Paris/EUIPO, pour le document intégral en version anglaise uniquement, à l'adresse <http://www.oecd.org/governance/trade-in-counterfeit-goods-and-free-trade-zones-9789264289550-en.htm>

6 The Economist Intelligence Unit (2018), *The Global Illicit Trade Environment Index*, à l'adresse : [https://www.eiuperspectives.economist.com/sites/default/files/Illicit%20Trade%20WHITEPAPER%20\(19%20June%202018\).pdf](https://www.eiuperspectives.economist.com/sites/default/files/Illicit%20Trade%20WHITEPAPER%20(19%20June%202018).pdf)

7 OMD (2006), *Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (amendée)*, disponible sous : http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/conventions/pf_revised_kyoto_conv.aspx

L'Annexe spécifique D doit être lue ensemble avec les autres dispositions de la CKR relatives à l'origine des marchandises et aux régimes douaniers tels que le transit et le transbordement, régimes qui sont souvent exploités par les contrebandiers et les organisations criminelles à leur avantage. L'origine (couverte par l'Annexe spécifique K de la CKR) est utilisée non seulement pour calculer les taux de droit et les contingents mais aussi comme indicateur de risque par les autorités douanières. Ainsi, les « modifications » de l'origine constitue un défi pour les douanes. Les régimes de transit et de transbordement (couverts par l'Annexe spécifique E de la CKR) posent un risque élevé, en particulier parce que ces procédures peuvent être utilisées pour masquer le pays d'origine ou pour introduire des marchandises sur des territoires douaniers où l'application de la loi aux frontières pourrait être peu rigoureuse pour les produits transbordés ou en transit.

Aujourd'hui, la CKR compte 115 Parties contractantes mais très peu ont adhéré à l'Annexe spécifique D. D'autres configurations existent : un petit nombre de pays n'ayant pas ratifié la Convention est en conformité avec les normes et pratiques recommandées, dont, parfois, celles couvertes par l'Annexe spécifique. Certains pays, encore, refusent d'appliquer les prérogatives douanières aux marchandises dans les zones franches, ce qui aboutit à une érosion des régimes douaniers et des fonctions de contrôle et ouvre la voie au commerce illégal.

Prochaines étapes

Tandis que de plus en plus d'administrations douanières sont prêtes à entamer un dialogue constructif sur cet épineux sujet, il paraît nécessaire de mener une discussion approfondie afin de trouver des solutions et peut-être aussi de revoir les instruments existants de l'OMD, voire d'en élaborer de nouveaux. Les contributions et les meilleures pratiques des Membres seront recueillies lors des discussions qui se

tiendront dans les organes de travail de l'OMD et à travers une enquête en ligne. Des recherches supplémentaires seront entreprises, dont un travail de terrain dans les zones franches établies dans différentes régions.

Cet exercice sera une réelle opportunité pour les administrations des douanes et d'autres parties prenantes d'identifier les procédures et d'explorer les mécanismes de contrôle modernes et efficaces, notamment le déploiement de solutions informatiques et de technologies d'inspection visant à combler les lacunes existantes. La participation active des douanes et d'autres parties prenantes dans ce processus permettra d'élaborer un cadre réglementaire durable qui bénéficiera du soutien de toutes les parties intervenant dans la configuration, la gouvernance et le fonctionnement des zones franches et dont les dispositions seront dès lors appliquées par tous.

En savoir +
enforcement@wcoomd.org



Publications OMD



Formats disponibles



EN LIGNE
Bases de données



PAPIER
Classeurs / Livres



CD-ROM



LICENCES
E-Commerce
Intranet

Quoi de neuf en 2019 ?



Version espagnole
6^{ème} édition
Notes explicatives SH



Cours d'E-learning
+ Accès à la
Base de données
Système harmonisé
pour le secteur privé

Comment nous trouver ?

COMPTOIR DE VENTE (BRUXELLES)

30 rue du marché (rez-de-chaussée)
Lundi, mardi, jeudi : 9h30-12h30 / 14h30-17h00
Mercredi, vendredi : 9h30-12h00
Livraison immédiate (sous réserve de stock)
Paiement sur place uniquement en espèces (€)

BOUTIQUE EN LIGNE

www.wcoomdpublications.org
Expédition sous 48h partout dans le monde
Paiement en ligne sécurisé : par Visa, Mastercard
ou virement bancaire

DEMANDES PARTICULIÈRES

Êtes-vous intéressés par un partenariat personnalisé ou avez-vous des besoins spécifiques pour votre administration / entreprise ?
Veuillez contacter :
Corinne Bouilly : corinne.bouilly@wcoomd.org
Samuel Péron : samuel.peron@wcoomd.org

Calendrier des événements

Novembre

- 5 - 8 Comité technique permanent, 221^{ème}/222^{ème} sessions
- 12 - 13 Comité de gestion de la Convention de Kyoto révisée, 19^{ème} réunion
- 14 - 16 Comité de contact OMD/UPU
- 19 - 30 Sous-Comité de révision du Système harmonisé, 55^{ème} session
- 21 - 23 Groupe de travail sur le respect de la loi et la lutte contre la fraude en matière de recettes, 5^{ème} réunion

Décembre

- 3 - 4 Comité de contact sur les RPCV/PNR, 12^{ème} réunion
- 5 Comité de contact sur les RPCV/PNR (Membres seulement)
- 3 - 5 Commission de politique générale, 80^{ème} session, Mumbai (Inde)
- 6 - 7 Groupe de l'OMD sur la contrefaçon et le piratage, 15^{ème} réunion
- 10 - 12 Groupe de travail sur la Convention de Kyoto révisée, 2^{ème} réunion
- 13 - 14 Groupe d'Experts techniques sur l'inspection non intrusive, 4^{ème} réunion

Janvier

- 14 - 18 Équipe de projet chargée du Modèle de données
- 22 - 25 Sous-Comité scientifique, 34^{ème} session
- 29 - 30 25^{ème} Réunion mondiale des BRLR
- 31 - 1 fév. 17^{ème} Réunion de l'Équipe de gestion du CEN (CENMaT)

Février

- 4 - 5 Comité technique des règles d'origine, 37^{ème} session
- 6 - 8 Groupe de travail sur la Convention de Kyoto révisée, 3^{ème} réunion
- 11 - 12 Comité d'audit, 13^{ème} réunion
- 18 - 22 Groupe de travail sur le commerce électronique, 5^{ème} réunion
- 25 - 26 Comité de gestion de la Convention douanière relative aux Conteneurs, 1972, 17^{ème} réunion
- 27 - 28 Comité de gestion ATA/Istanbul

Les réunions de l'OMD mentionnées pour information dans ce calendrier ne sont pas toutes ouvertes au public. Sauf indication contraire, elles se tiennent à Bruxelles. Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles de changement. Le programme des réunions de l'OMD est mis à jour régulièrement sur le site de l'OMD.

SOLUTION READY



OFFERINGS

- TRADE FACILITATION SOLUTIONS
- ICT CONSULTING
- BUSINESS AUTOMATION
- PORTAL DEVELOPMENT
- KNOWLEDGE TRANSFER
- CAPACITY BUILDING & TRAINING
- MANAGED SERVICES

SOLUTIONS



Trade Hub

Trade Hub Information Portal



PAAR

Pre-Arrival Assessment Report

VIEW

Single Window Application Platform

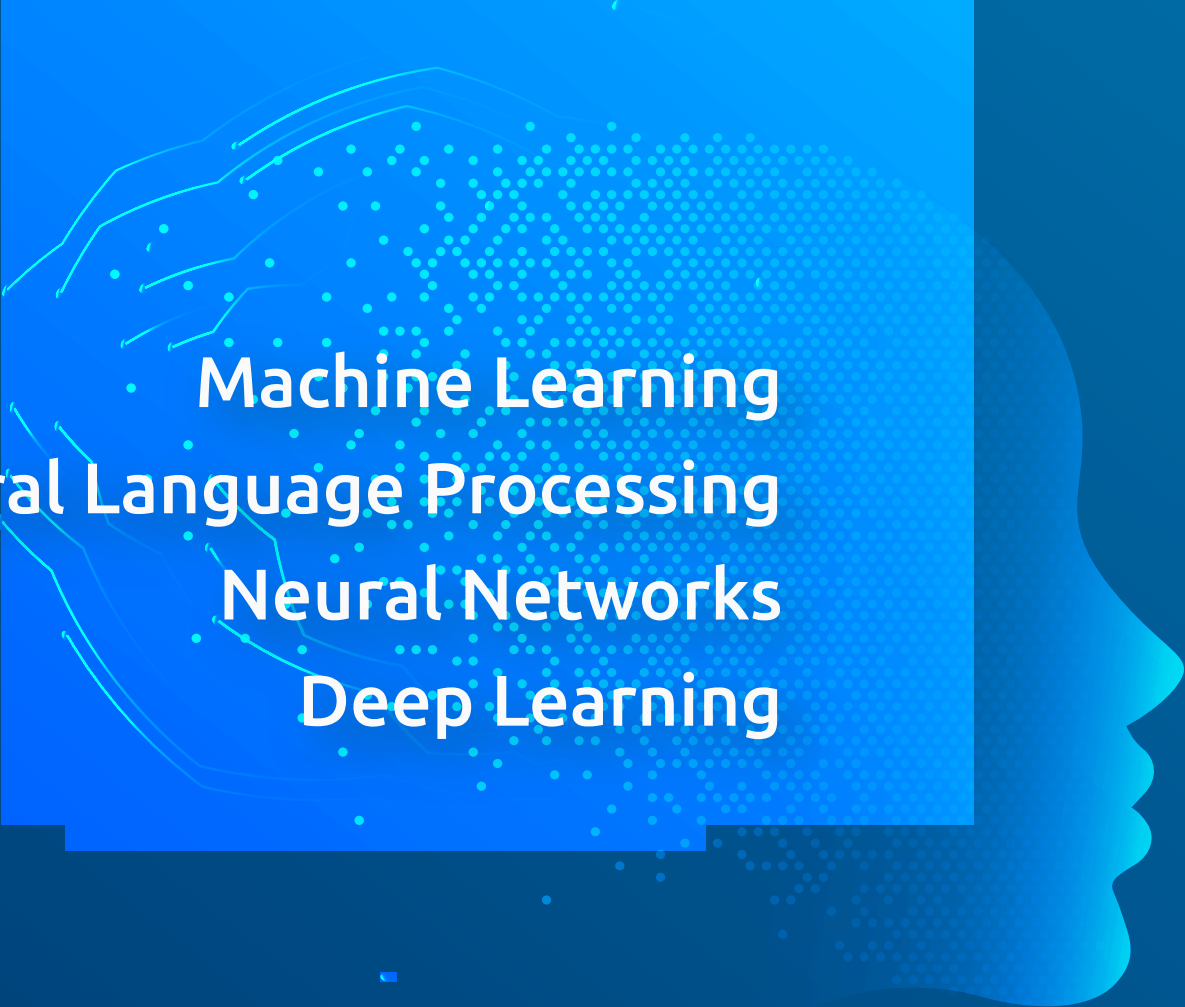


NARP

National Automotive Repository Portal

Artificial Intelligence

State-of-the-art technology for Customs



Machine Learning
Natural Language Processing
Neural Networks
Deep Learning